

**UNIVERSITE GALATASARAY**  
**INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES**  
**DEPARTEMENT DE RELATIONS INTERNATIONALES**

**L'EUROSCEPTICISME DANS LES MEDIAS ET L'OPINION  
PUBLIQUE TURCS AU TRAVERS DE L'ATTITUDE DE  
L'UNION EUROPEENNE VIS-A-VIS DE LA LIBERTE  
RELIGIEUSE**

**THESE DE MASTER RECHERCHE**

**Gence KAYA**

**Directeur de Recherche: Prof. Dr. Mehmet ARDA**

**DECEMBRE 2010**



**UNIVERSITE GALATASARAY**  
**INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES**  
**DEPARTEMENT DE RELATIONS INTERNATIONALES**

**L'EUROSCEPTICISME DANS LES MEDIAS ET L'OPINION  
PUBLIQUE TURCS AU TRAVERS DE L'ATTITUDE DE  
L'UNION EUROPEENNE VIS-A-VIS DE LA LIBERTE  
RELIGIEUSE**

**THESE DE MASTER RECHERCHE**

**Gence KAYA**

**Directeur de Recherche: Prof. Dr. Mehmet ARDA**

**DECEMBRE 2010**

## TABLES DES MATIÈRES

<b>TABLES DES MATIÈRES</b> .....	ii
<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS</b> .....	vi
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	vii
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	viii
<b>RÉSUMÉ</b> .....	ix
<b>ABSTRACT</b> .....	xiv
<b>ÖZET</b> .....	xviii
<b>INTRODUCTION</b> .....	1

<b>PREMIÈRE PARTIE - LA RELATION TRIPARTITE ENTRE L'OPINION PUBLIQUE EN POLITIQUE, LES MÉDIAS DE MASSE, ET LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE</b> .....	4
---	---

<b>A - L'opinion publique en tant que notion politique et l'influence des medias sur les conceptions politiques de l'opinion publique</b> .....	4
1 - La notion d'opinion publique .....	4
a - Le sens du mot « opinion » .....	5
b - Le sens du mot « public » .....	7
c - Le sens du mot « opinion publique » .....	10
d - L'opinion publique en tant que notion politique .....	13
2 - L'opinion publique évoluée parallèlement à l'évolution des médias comme un acteur influent sur la politique .....	16
3 - La relation entre les politiciens, les médias et l'opinion publique au processus politique .....	18
4 - Influences observées des médias sur la formation de l'opinion publique ....	20
a - Rôle des médias au processus de la « fonction d'agenda » .....	20
1- Détermination des préférences politiques et la fonction d'agenda .....	25

2 - Attention publique attirée par les médias d'information et la fonction d'agenda .....	27
b - Effet d'approbation .....	30
c - « Spirale du silence » et effet de majorité dans le cadre des sondages d'opinion.....	32
1 - Effet des médias sur la formation de la spirale du silence.....	32
2 - Effet de majorité dans le cadre des sondages d'opinion diffusés par les médias .....	35

**B - Le débat sur l'opinion publique, les médias et la prise de décision en politique étrangère à la lumière de l'approche réaliste et libérale .....**

1 - Attitude de l'approche réaliste sur les médias et sur l'opinion publique en politique étrangère.....	37
a - Transparence et moralité.....	38
b - Sentimentalisme et ignorance.....	41
c - Souci de réélection et volatilité.....	43
2 - Attitude de l'approche libérale sur les médias et sur l'opinion publique en politique étrangère.....	45
3 - La corrélation entre l'opinion publique et la prise de décision comme réponse à l'approche réaliste.....	49

**DEUXIÈME PARTIE - L'EUROSCEPTICISME AU NIVEAU DES MÉDIAS ET DE L'OPINION PUBLICS TURCS DANS LE CADRE DES MINORITÉS RELIGIEUSES.....**

**A - Attitude de l'Union Européenne vis-à-vis des religions et des libertés religieuses et ses critiques concernant la Turquie.....**

1 - Les dispositions relatives à la religion et aux libertés religieuses dans les documents officiels de l'Union Européenne .....	58
a - De l' « Acte Unique Européen » au « Traité d'Amsterdam ».....	58
b - Du « Traité Constitutionnel » au « Traité de Lisbonne » .....	63
c - Directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique .....	66

2 - Influence des dispositions constitutionnelles des États membres sur l'attitude de l'Union Européenne à l'égard de religion et des libertés religieuses .....	67
3 - Les critiques de l'Union Européenne concernant le sujet des libertés religieuses en Turquie .....	71
a - Critiques de 1998 à 1999 .....	72
b - Critiques de 2000 à 2005 .....	73
c - Critiques à partir de 2005.....	77
<b>B - Le rôle des médias sur la formation de l'eurosepticisme avec la dimension religieuse dans l'opinion publique .....</b>	<b>81</b>
1 - Les médias en tant qu'acteur principal en informant et orientant l'opinion publique turque dans le processus d'adhésion à l'Union Européenne.....	81
a - Les médias en tant que source d'information populaire.....	82
b - L'orientation de l'opinion publique turque sur l'Union Européenne par les médias .....	84
2 - L'eurosepticisme avec la dimension religieuse dans l'opinion publique turque fondé par les médias.....	86
3 - L'opinion publique turque considérant la religion en tant qu'obstacle pour l'adhésion à l'Union Européenne.....	89
<b>C - La formation de l'opinion publique turque par les contenus et les discours des nouvelles et la montée de l'eurosepticisme populaire.....</b>	<b>92</b>
1 - Les éléments importants de l'analyse de discours des nouvelles .....	92
2 - Les nouvelles publiées par les journaux Cumhuriyet, Hürriyet et Zaman....	94
a - Principe de réciprocité au niveau de la résolution des problèmes enracinés et la réouverture du séminaire de Halki .....	95
b - Le titre « œcuménique »: Un État Théocratique à Istanbul .....	98
c - La révision de la loi relative aux fondations: Un document contre Lausanne et imposé par l'Union Européenne .....	101
d - Les Alévis ne sont pas une minorité, mais des éléments constitutifs de la République .....	105
e - La suppression du cours de culture religieuse et connaissance morale à caractère obligatoire .....	107

3 - Les effets des nouvelles des journaux sur la montée de l'eurosepticisme populaire.....	112
a- L'eurosepticisme dans l'opinion publique turque selon la répartition annuelle .....	112
b - Nouvelles des journaux en tant que facteur accroissant l'eurosepticisme avec la dimension religieuse .....	115
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>119</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>123</b>
<b>CURRICULUM VITAE.....</b>	<b>143</b>

**LISTE DES ABRÉVIATIONS**

<b>AKP</b>	: Parti de la Justice et du Développement
<b>ATAUM</b>	: Centre d'Application et de Recherche des Communautés Européens
<b>AUE</b>	: Acte Unique Européen
<b>BBP</b>	: Partie de la Grande Unité
<b>CEDH</b>	: Convention Européenne des Droits de l'Homme
<b>CEE</b>	: Communauté Économique Européenne
<b>CHP</b>	: Parti Républicain du Peuple
<b>ECRI</b>	: Commission Européenne Contre Racisme et Intolérance
<b>JT</b>	: Journal Télévisé
<b>MHP</b>	: Parti du Mouvement National
<b>TBMM</b>	: Grande Assemblée Nationale de Turquie
<b>TDK</b>	: Institut de la Langue Turque
<b>TV</b>	: Télévision
<b>UE</b>	: Union Européenne

**LISTE DES FIGURES**

<b>Figure 1.1</b> - La fonction d'agenda des moyens de communication de masse.....	21
<b>Figure 1.2</b> - Trois composants principaux du processus de fonction d'agenda: agenda du média, agenda du public, et agenda des politiques .....	22
<b>Figure 1.3</b> - Élargissement de la spirale du silence .....	33
<b>Figure 1.4</b> - Attention publique en matière de la politique étrangère à travers des phases du processus de la prise de décision .....	51
<b>Figure 1.5</b> - La couverture médiatique à propos des « situations de crise et de non crise » .....	52
<b>Figure 2.1</b> - Regard de l'opinion publique turque à l'adhésion à l'UE.....	113

**LISTE DES TABLEAUX**

<b>Tableau 2.1</b> - Sources par lesquelles on suit les nouvelles de la politique extérieure .....	82
<b>Tableau 2.2</b> - Sources utilisées en s'informant sur l'UE.....	83
<b>Tableau 2.3</b> - Niveau d'information subjectif sur l'UE .....	85
<b>Tableau 2.4</b> - Éléments constituant l'identité européenne .....	89
<b>Tableau 2.5</b> - Appréciation de la question « quel est le plus grand problème des relations de la Turquie avec l'UE? ».....	90
<b>Tableau 2.6</b> - Regard de l'opinion publique turque à l'adhésion de la Turquie à l'UE selon la répartition annuelle .....	112
<b>Tableau 2.7</b> - Attitude de l'opinion publique turque pour l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne .....	114

## RÉSUMÉ

Dans le présent travail, nous avons essayé d'observer la montée considérable de l'euroscpticisme populaire entre les années 2004-2009. Ladite montée est analysée en se basant sur les réactions face aux demandes et aux critiques de l'Union Européenne (UE) concernant l'élargissement des droits et des libertés des minorités religieuses en Turquie. En outre, nous avons également discuté les effets des médias sur la formation de l'opinion publique en ce qui concerne la montée de l'euroscpticisme populaire à l'aide des discours de nouvelles.

L'opinion publique est généralement définie comme l'idée sur un sujet précis qui exprime les opinions communes d'un ou plusieurs groupes, c'est-à-dire le jugement général. Exprimant aussi les préférences politiques des individus sur un sujet précis, l'opinion publique est l'un des acteurs qui font partie du processus de prise de décision politique. À cet égard, les moyens de communication de masse et les médias de masse informent le public des développements récents et fournissent une communication relative entre le public et les autorités politiques. En communiquant l'opinion générale aux autorités politiques et les opinions des politiciens au public, les médias jouent un rôle crucial dans les processus de prise de décision.

De ce point de vue, il ne serait pas faux de dire que les médias, qui représentent la totalité des moyens de communication de masse comme radio, télévision (TV), journaux, sans faire de distinction de sorte de programme, peuvent être considérés comme l'acteur principal dans la formation de l'opinion publique. Car il existe plusieurs moyens de communication de masse dans les ménages et dans les offices où les gens passent la plupart de leurs temps. C'est-à-dire, grâce à cette facilité d'accès aux médias, lesdits moyens deviennent la source essentielle pour s'informer des événements survenant hors de notre champ de vision.

L'authenticité des diffusions médiatiques concernant les événements ayant lieu en dehors du champ de vision des individus n'est pas interrogée. Autrement dit, ces diffusions médiatiques sont simplement acceptées comme la vérité. D'autre part, les médias créent un effet de confiance et d'approbation sur l'opinion publique en se basant sur les opinions des individus et des institutions expertes dans leurs domaines. Sans doute, les opinions émises par les médias sont perçues, grâce à l'effet de confiance et d'approbation créée, comme étant les opinions acceptées et soutenues par la majorité du public. En d'autres termes, en créant un effet de majorité sur les indécis et sur les abstentionnistes, les médias contribuent à la formation d'une spirale de silence qui constitue une peur de l'isolement et un doute sur la capacité de jugement.

En dehors de l'effet d'approbation, de confiance et de majorité, les diffusions des médias déterminent l'agenda de l'opinion publique, comme il est clairement indiqué par les recherches. Ces recherches montrent qu'il y a une forte corrélation entre l'hierarchie des sujets dont les médias mettent en évidence et l'hierarchie d'importance des sujets déterminée par le public. C'est-à-dire, les médias indiquent aux individus le point de vue pour réfléchir sur un sujet précis et la perspective à utiliser, sans imposer explicitement ses idées. C'est pour cette raison que l'agenda des médias et leur point de vue déterminent l'agenda et le point de vue de l'opinion publique. Cet agenda, formé entre les médias et le public en parallèle les uns avec les autres, détermine également l'agenda des politiciens qui ont un souci de réélection.

Dans ce contexte, on ne doit pas sous-estimer les influences des médias et de l'opinion publique sur la conduite de la politique étrangère et sur la prise de décision en politique étrangère, y compris le processus d'adhésion de la Turquie à l'UE. L'approche réaliste et libérale affirment communément que les médias et l'opinion publique influencent considérablement la conduite de la politique étrangère. Malgré cette expression commune, il existe un point de clivage entre ces deux approches. Selon les réalistes, une politique étrangère effective nécessite la diminution de l'influence des médias et de l'opinion publique qui ne sont pas suffisamment informés, tandis que les libéraux pensent que l'opinion publique et les médias empêchent l'ambition et le sentimentalisme extrême des politiciens.

La situation de l'opinion publique et des médias turcs au cours du processus d'adhésion de la Turquie à l'UE justifie, à un certain niveau, les critiques réalistes et le point de vue libéral. L'opinion publique turque, considérant l'adhésion de la Turquie à l'UE comme le sujet le plus important de la politique étrangère, croit qu'elle n'est pas suffisamment informée sur la politique étrangère. D'autre part, il est clairement vu que les idées de l'opinion publique turque, qui est formée par l'intermédiaire des médias, limite la liberté des politiciens lors de la conduite de la politique étrangère.

D'après l'opinion publique turque qui est informées par les médias et qui forme ces idées par cette voie, les différences essentielles entre l'Europe et la Turquie sont les différences religieuses et culturelles. Les demandes de l'UE concernant l'élargissement des droits et des libertés des minorités religieuses vivant en Turquie attirent notre attention en ce qui concerne la formation et la montée de l'euroscpticisme populaire. L'élaboration et la présentation médiatique de ces sujets sont les facteurs essentiels qui influencent la formation des idées de l'opinion publique.

La montée de l'euroscpticisme en Turquie peut être observée en examinant les nouvelles publiées entre les années 2004 et 2009 dans les journaux *Cumhuriyet*, *Hürriyet* et *Zaman*. Nous pouvons définir lesdits journaux en tant que « nationaliste », « libéral » et « conservateur-libéral » (Le mot « nationaliste » décrit l'attitude politique du quotidien *Cumhuriyet* qui est un quotidien de la gauche kémaliste et qui est pour la nationalisation des ressources. En même temps, *Cumhuriyet* défend l'idéologie officielle qui représente les principes fondamentaux déterminés au cours de la fondation de la République Turque. De plus, *Cumhuriyet* a des relations proches avec l'armée turque qui est destiné à la sécurité de la nation contre toute sorte d'attaque et de menace extérieure et intérieure. Comme l'armée turque, le quotidien *Cumhuriyet* est concernée par le souci de l'intégrité territoriale et l'indépendance nationale.). Cette analyse des journaux quotidiens montre clairement que la presse est influente sur la formation de l'euroscpticisme populaire dans le cadre des minorités religieuses.

On voit aussi que ces journaux, qui portent des idéologies différentes l'une de l'autre, partagent un discours commun en ce qui concerne la réouverture du séminaire de Halki à l'île de Heybeliada (école théologique), l'acceptation du Patriarcat de Phanar (*Fener*) comme œcuménique, la modification de la loi relatives aux fondations (*Vakıflar Kanunu*), la reconnaissance des alévis en tant que minorité religieuse, et la suppression de cours de culture religieuse et connaissance morale à caractère obligatoire. Il est intéressant pour nous que ces discours peuvent former une spirale du silence en créant l'effet de confiance, d'approbation et de majorité au sein du public.

Dans les nouvelles, il est généralement affirmé que l'on essaie de fonder, un État théocratique chrétien dans un pays majoritairement musulman; que l'UE mène un double standard face à la Turquie, qu'on essaie de créer de nouvelles minorités en violant les clauses du Traité de Lausanne qui reconnaît uniquement les juifs, les grecs et les arméniens en tant que minorité. De plus, on souligne que la Grèce, qui est considérée comme un ennemi historique, ne respecte pas le principe de réciprocité se trouvant dans le Traité de Lausanne; et que l'UE a l'intention d'évoquer les clauses du Traité de Sèvres qui prévoyait la division de la Turquie. Ces discours sont capables de former l'euroscpticisme à travers des valeurs comme les intérêts nationaux, la structure de l'État-nation et la religion. En outre, ces nouvelles sont souvent fondées sur les opinions des individus et des institutions, qui sont respectés par la majorité du public turc, tels que l'Armée, le président, le premier ministre, les députés, les partis d'opposition, les syndicats et les organisations non-gouvernementales.

L'analyse de presse et les résultats des sondages montrent que l'attitude de l'UE face aux droits des minorités religieuses vivant en Turquie et les réactions de médias turcs face aux demandes de l'UE ont joué un rôle considérable sur la montée de l'euroscpticisme populaire entre les années 2004-2009. Par ailleurs, l'opposition qui existe dans l'opinion publique est un type d'opposition qui peut se modifier selon la conjoncture et les attitudes des médias et de l'UE, c'est-à-dire une opposition non-absolue qui ne rejette pas totalement l'UE. Il est possible de l'appeler « opposition à la carte contre l'UE ». Cette définition montre clairement l'attitude de l'opinion publique et des médias turcs qui, d'une part rejettent l'UE pour les sujets aptes à

causer un dommage aux intérêts nationaux et aux valeurs religieuses, et d'autre part soutient l'UE concernant des sujets qui peuvent créer de nouveaux gains.

Dans la première partie de notre travail, nous avons essayé d'indiquer l'influence des médias sur la formation de l'opinion publique, sur la conduite de la politique étrangère et sur le processus de prise de décision en politique étrangère. Dans la deuxième partie, nous avons essayé de mettre en évidence la montée de l'euro-scepticisme populaire résultante de l'attitude de l'UE vis-à-vis des libertés religieuses des minorités vivant en Turquie, des discours et du contenu des nouvelles négatives publiées dans les journaux *Cumhuriyet*, *Hürriyet* et *Zaman*.

## **ABSTRACT**

In this study, we attempted to examine the euroskepticism that has been increased in a substantial proportion between the years 2004 and 2009 among Turkish public opinion, in terms of imputed reactions to advices and criticism brought out by the European Union on the expansion of rights and freedoms of religious minorities in Turkey. In addition, we also discussed the effects of the media on public opinion in relation to the development of euroskepticism in said public opinion by means of news discourses.

We intended to demonstrate the development of media's own public opinion, its effects on implementation of foreign policy and decision making regarding the foreign policies in the first part of our study, and to demonstrate the effects on the increasing euroskepticism in Turkish public opinion resulting from the discourse and content of negative news partaking in media in the light of European Union's outlook on religious minorities resident in Turkey, in the second part.

Public opinion is defined as the general sentiment expressing the opinions of one or more community group on a specific subject, namely as the general opinion. Also representing the political preferences regarding a specific subject of the individuals forming the public, the public opinion is one of the actors of political decision making process. Concordantly, the mass media and communication which informs the public of recent developments and provides for conveying the public opinion to political authorities, opinions of the political authorities to the public, plays an important role during the political decision making process.

In this respect, it would not be wrong to say that the media, representing all of the mass communication mediums such as radio, television, newspapers and magazines, is nowadays the fundamental agent establishing the public opinion. Because there happens to be multiple mass communication devices in our homes and

offices where we spend most of our times and, for their ease of access, these mass communication means are becoming the essential source of information for events occurring out of our field of view.

The authenticity of media broadcasting and publication in relation with events happening outside of individuals' field of view gets acknowledged as it is conveyed, without being questioned. Besides, media creates an effect of confidence and approval in the public opinion by grounding its publications and broadcasting on the opinions of experts, professional individuals and organizations. Undoubtedly, these opinions put forth by the media are perceived as opinions supported and accepted by the majority as a result of this created effect of confidence and approval. In other words, the media contributes to the formation of this spiral of silence that will cause inability for self expression for those who are indecisive or dissident by creating an effect of majority.

Apart from approval, confidence and majority effect, it is among the prominent results of performed researches that media broadcasting and publication determines the public agenda as well. These researches show that issues with more media coverage, issues placed within top ranks of media's own agenda are transformed into issues placed on top ranks of the public's own agenda. That is to say, media present people what to think about and from which perspective to look without directly delivering upholding ideas to the individual. Therefore, the agenda and aspect of media influences the agenda and aspect of public opinion. This agenda formed between the media and the public in parallel with each other, also determines the agenda of the politicians who constantly experience an anxiety of getting re-elected.

In this context, the influence and effect of the media on the subject of implementation of foreign policies and decision making regarding foreign policies which also incorporates Turkey's European Union membership process should not be ignored. The realist and liberal approaches asserting that the media and the public opinion possess significant influence over the implementation of foreign policies, differs in their aspect of this situation. While the realists advocate that in order to enforce efficient foreign policies the, effects and influence of inadequately informed public and media should be reduced, the liberals share the opinion that the ambition

and sentimentalities of the politicians' are avoided by force of the public opinion and media in the course of enforcing foreign policies.

The status of the Turkish media and public opinion during Turkey's European Union membership process, justifies the realist criticisms and liberal viewpoints to a certain extent. The Turkish public, regarding the issue of European Union membership as the most important foreign policy issue, considers itself inadequately informed in the subject of foreign politics. On the other hand, it is clearly seen that the Turkish public opinion, formed in the light of information basely acquired via media, restrains politicians' area of freedom when executing foreign politics.

According to the Turkish public opinion which gets information through media and form its ideas in accordance, the basic differences between Europe and Turkey are religious and cultural differences. The issue of expanding rights and freedoms of religious minorities which European Union has requested from Turkey stands out as per forming of aforementioned opinion. The media's approach and presentation of these issues are the essential factors in constitution of public's opinions.

It can be clearly observed by examining the news published between the years 2004 and 2009 in *Cumhuriyet*, *Hürriyet* and *Zaman* newspapers, which can be described as being nationalist, liberal and conservative-liberal, respectively, that the press is influential in the development of euroskepticism in Turkish public opinion within the frame of religious minorities.

It can also be seen that these newspapers which institute varying ideologies, generally share common arguments with respect to reopening of Halki Seminary, acknowledgment of Ecumenical Patriarchate of Constantinople, amendment of the Endowments Law, accepting Alevis as a religious minority and abolishing compulsory religion lessons. It draws our attention as these are opinions which can form a spiral of silence by creating confidence, approval and majority effect within the public.

It is generally mentioned in the news that, it is being attempted to found a Christian religious state in a country with Islamic majority by means of European Union, that European Union is practicing double standards against Turkey, that the Treaty of Lausanne is breached and new minorities are formed by acknowledging the Jews, Greeks and Armenians as religious minorities, that Greece, conceived as a historical enemy, does not comply to the principle of mutuality of the Treaty of Lausanne, that the European Union is trying to regenerate the conditions of the Treaty of Sevres that suggested separation of Turkish territory.

These discourses are capable of developing the euroskepticism around basic values such as national interests, unitary state structure and religion. Further, the news are often based on the opinions of institutions which the majority of the public trusts, such as; military, president, prime minister, government, members of the parliament, unions and associations.

Apparently, seen in the light of newspaper examination and public opinion polls, European Unions' view on religious minority rights and Turkish media's view on European Union both played an important role in the rapidly increased euroskepticism among Turkish public opinion between the years 2004 and 2009. Besides, the opposition in Turkish public opinion, is one that changes depending on the conjuncture under media's and European Union's view, means it is not absolute and not an opposition that fundamentally rejects the European Union. This opposition could be defined as the "à la carte European Union opposition". This definition clearly depicts the attitude of Turkish public and media which, in one hand rejects the European Union on subjects that are considered to be harmful for national interests and basic values like religion, and, on the other hand, supports the European Union on subjects where acquisitions can be made.

## ÖZET

Çalışmamızda, Türk kamuoyunda 2004 ve 2009 yılları arasında önemli oranda artan Avrupa kuşkuculuğunu, Avrupa Birliği'nin Türkiye'de dini azınlıkların hak ve özgürlüklerinin genişletilmesi konusunda yapmış olduğu öneri ve eleştirilerine verilen tepkiler üzerinden incelemeye çalıştık. Ayrıca, Avrupa kuşkuculuğunun oluşumunda haber söylemleri vasıtasıyla medyanın kamuoyu üzerindeki etkilerini de ele aldık.

Çalışmamızın ilk bölümünde, kamuoyunun oluşumu, dış politikanın yürütülmesi ve dış politika kararlarının alınması üzerinde medyanın etkilerini ele aldık. İkinci bölümde ise, Avrupa Birliği'ne üyelik sürecinde, Türk kamuoyunda giderek artan Avrupa kuşkuculuğu ile ilgili olarak, Avrupa Birliği'nin Türkiye'de yaşayan dini azınlıklara bakışı ışığında, medyada yer alan olumsuz nitelikli haberlerin söylem ve içeriklerinin etkisini göstermeye çalıştık.

Kamuoyu, genel olarak bir veya birden fazla kamu grubunun belirli bir konuda görüşlerini ifade eden düşünce, yani genel kanı olarak tanımlanmaktadır. Aynı zamanda, kamuyu oluşturan bireylerin belirli bir konudaki politik tercihlerini de ifade eden kamuoyu politik karar alma sürecindeki aktörlerden biridir. Bu bağlamda, yaşanan gelişmeler konusunda halkı bilgilendiren, kamuoyunun görüşlerinin siyasi otoriteye, siyasi otoritenin görüşlerinin de kamuoyuna iletilmesini sağlayan kitle iletişim araçları politik karar alma sürecinde önemli bir rol oynamaktadır.

Bu açıdan, radyo, televizyon, gazete, dergi gibi kitle iletişim araçlarının tümünü, program türü ayırt etmeksizin ifade eden medyanın, günümüzde kamuoyunu oluşturan temel aktör olduğunu söylemek yanlış olmayacaktır. Çünkü zamanımızın büyük bir bölümünü geçirdiğimiz ev ve ofislerimizde birden fazla kitle iletişim aracı bulunmakta ve erişim kolaylığı nedeniyle görüş alanımız dışında gerçekleşen olaylar konusunda bilgi edindiğimiz temel kaynaklar bu araçlar olmaktadır.

Bireylerin görüş alanları dışında gerçekleşen olaylara ilişkin medya yayınları doğruluğu sorgulanmadan kabul edilmektedir. Ayrıca medya, yapmış olduğu yayınlarını uzman kişi ve kurumların görüşlerine dayanarak kamuoyunda onay ve güven etkisi yaratmaktadır. Şüphesiz ki, yaratılan onay ve güven etkisi sayesinde, medyanın ileri sürmüş olduğu görüşler çoğunluk tarafından kabul gören ve desteklenen fikir ve görüşler olarak algılanmaktadır. Yani medya, çoğunluk etkisi yaratarak kararsız ve karşıt görüşlülerin kendilerini ifade edememesine neden olacak suskunluk sarmalının oluşumuna katkıda bulunmaktadır.

Onay, güven ve çoğunluk etkisinin yanı sıra, medya yayınlarının kamuoyunun gündemini belirlediği de yapılan araştırmaların en belirgin sonuçlarıdır. Bu araştırmalar şunu göstermektedir ki, medyanın daha fazla yer verdiği, kendi gündeminin ilk sıralarına koyduğu sorunlar kamuoyunun da kendi gündeminin ilk sıralarına koyduğu sorunlara dönüşmektedir. Yani medya, direkt olarak kişilere savunacakları görüşleri iletmeyerek onların ne hakkında düşüneceklerini ve hangi perspektiften bakacaklarını göstermektedir. Dolayısıyla, medyanın gündemi ve bakış açısı, kamuoyunun gündemini ve bakış açısını etkilemektedir. Ayrıca, medya ve kamuoyu arasında birbirine paralel olarak oluşan bu gündem, sürekli olarak yeniden seçilme kaygısı yaşayan politikacıların da gündemini belirlemektedir.

Bu bağlamda, Türkiye'nin Avrupa Birliğine üyelik sürecini de kapsayan, dış politikanın yürütülmesi ve dış politika kararlarının alınması konusunda medya ve kamuoyunun etkileri göz ardı edilmemelidir. Medya ve kamuoyunun dış politikanın yürütülmesi üzerinde önemli etkilerinin olduğunu öne süren realist ve liberal yaklaşımın bu duruma bakışı farklılıklar içermektedir. Realistler, etkin bir dış politika yürütülmesi için bu konuda yetersiz bilgiye sahip kamuoyu ve medyanın etkilerinin azaltılması gerektiğini savunurken, liberaller ise, kamuoyu ve medya sayesinde, dış politikanın yürütülmesi esnasında politikacıların hırs ve duygusallıklarının önüne geçildiği görüşündedir.

Türkiye'nin Avrupa Birliği'ne üyelik sürecinde Türk kamuoyu ve medyasının durumu belirli boyutlarıyla realist eleştirileri ve liberal bakış açısını doğrulamaktadır. Avrupa Birliği'ne üyelik konusunu en önemli dış politika konusu olarak gören Türk kamuoyu, dış politika konusunda yetersiz bilgiye sahip olduğunu düşünmektedir.

Diğer taraftan, temel olarak medya üzerinden edindiği bilgiler ışığında oluşan, Türk kamuoyunun görüşlerinin dış politikanın yürütülmesinde siyasetçilerin özgürlük alanlarını kısıtladığı da açıkça görülmektedir.

Medya üzerinden bilgilenen ve görüşlerini bu doğrultuda oluşturan Türk kamuoyuna göre, Avrupa ve Türkiye arasındaki temel farklılık dini ve kültürel farklılıktır. Kamuoyunun bu görüşünün oluşumunda, Avrupa Birliği'nin Türkiye'den istemiş olduğu; dini azınlıkların hak ve özgürlüklerinin genişletilmesi konusu dikkatimizi çekmektedir. Bu konuları medyanın ele alış ve sunuş biçimleri kamuoyunun görüşlerini oluşturacak en temel faktörlerdir.

2004 ve 2009 yılları arasında sırasıyla milliyetçi, liberal ve liberal-muhafazakâr olarak nitelendirebileceğimiz *Cumhuriyet*, *Hürriyet* ve *Zaman* gazetelerinde yayımlanan haberlerin incelenmesi sonucunda dini azınlıklar çerçevesinde Türk kamuoyunda Avrupa kuşkuculuğun oluşumu konusunda basının etkili olduğu açıkça görülmektedir.

Ayrıca farklı ideolojilere sahip bu gazetelerin, Heybeliada Ruhban Okulu'nun açılması, Fener Rum Patrikhanesi'nin ekümenikliğinin kabul edilmesi, Vakıflar Kanunu'nun değiştirilmesi, Alevilerin dini azınlık olarak görülmesi ve zorunlu din derslerinin kaldırılması konusunda genel olarak ortak söylemlere sahip oldukları da görülmektedir. Bu söylemlerin kamuoyunda güven, onay ve çoğunluk etkisi yaratarak suskunluk sarmalı oluşturabilecek söylemler olmaları dikkatimizi çekmektedir.

Haberlerde genel olarak çoğunluğu Müslüman olan bir ülkede, Avrupa Birliği vasıtasıyla; Hıristiyan bir din devletinin kurulmaya çalışıldığı, Avrupa Birliği'nin Türkiye'ye karşı çifte standart uyguladığı, Yahudi, Rum ve Ermenileri dini azınlık olarak kabul eden Lozan Antlaşması'nın ihlal edilerek yeni azınlıklar yaratıldığı, tarihi bir düşman olarak görülen Yunanistan'ın Lozan Antlaşması'ndaki karşılıklılık prensibine uymadığı, Avrupa Birliği'nin Sevr Antlaşması'nın Türk topraklarının bölünmesini öne süren koşullarını yeniden hayata geçirmeye çalıştığı söylemleri dile getirilmektedir.

Bu söylemler, Avrupa kuşkuculuğunun ulusal çıkarlar, üniter devlet yapısı ve din gibi temel değerler etrafında oluşmasını sağlayabilecek niteliktedir. Ayrıca haberler, sıklıkla kamuoyunun büyük bir bölümü tarafından güvenilen ordu, cumhurbaşkanı, başbakan, hükümet, milletvekilleri, muhalefet partileri, sendika ve dernekler gibi kuruluşların görüşlerine dayandırılmaktadır.

Gazete incelemesi ve kamuoyu araştırmaları ışığında görülen odur ki, 2004 ve 2009 yılları arasında hızla artan Türk kamuoyundaki Avrupa kuşkuculuğunda Avrupa Birliği'nin dini azınlıkların haklarına, medyanın ise Avrupa Birliği'ne bakışı önemli rol oynamaktadır. Ayrıca, Türk kamuoyundaki karşıtlık, medyanın ve Avrupa Birliği'nin bakışı ışığında konjonktüre göre değişen, yani mutlak olmayan ve Avrupa Birliğini kökten reddetmeyen bir karşıtlıktır. Bu karşıtlık « à la carte Avrupa Birliği karşıtlığı » olarak tanımlanabilir. Bu tanım, bir yandan ulusal çıkarlar ve din gibi temel değerlere zarar verebileceği düşünülen konularda Avrupa Birliği'ni reddeden, diğer yandan da kazanımlar elde edilebilecek konularda Avrupa Birliği'ne üyeliği destekleyen Türk kamuoyu ve medyasının tutumunu açıkça göstermektedir.

## INTRODUCTION

La notion « européanisation » que l'on entend fréquemment a des origines historiques. Pour la Turquie, depuis plus d'un siècle et demi, la volonté d'européanisation était née dans la période de l'Empire ottomane et qui a continué à exister dans la période de République. En Turquie, qui est un pont entre l'Asie et l'Europe au sens géographique et qui possède les cultures orientales et occidentales en même temps grâce à la diversité ethnique et culturelle, l'européanisation est considérée comme le synonyme de la modernisation. Le pas le plus récent dans la voie d'européanisation qui a une importance historique est le processus de l'UE.

Si l'on fait le débat sur la perspective historique, on peut dire que l'adhésion de la Turquie à l'UE est très importante non seulement pour des raisons politiques et économiques, mais aussi pour la modernisation de la Turquie. Ayant une telle importance, l'enjeu de l'adhésion est toujours à l'ordre du jour dans les politiques, médias et l'opinion publique turque. Ce n'est pas seulement en raison de la demande d'européanisation de la Turquie mais aussi en raison des réglementations demandées par l'UE que l'Europe est devenu un des sujets les plus principaux du pays.

Parmi ces réglementations, celles qui concernent l'élargissement de l'étendue des droits et libertés des minorités religieuses non-musulmanes et non-sunnites qui vivent en Turquie, attirent notre attention. Du fait que les politiciens, les médias et l'opinion publique de la Turquie qui est majoritairement musulmane sont plutôt sceptiques sur ces propositions de réglementation, on témoigne à l'opposition contre l'UE comme une conséquence directe et à l'euro-scepticisme comme une conséquence indirecte.

Nous devons ajouter que l'eurosepticisme en Turquie n'est pas unidimensionnel. De ce point de vue, l'eurosepticisme concernant les droits et libertés des minorités religieuses est l'un des points clés provoquant la montée de l'eurosepticisme populaire en Turquie.

Le scepticisme face à l'élargissement des droits et des libertés des minorités religieuses qui est un pas nécessaire pour l'adhésion à l'UE, est un thème important lié à la longueur du processus de l'entrée de la Turquie en Europe. Nous croyons qu'il faut analyser l'attitude des médias turcs et de l'opinion publique turque qui suit ces derniers, concernant un enjeu tellement important.

Ladite analyse devra essayer de répondre à quelques questions. La religion est-elle parmi les facteurs principaux de l'eurosepticisme de l'opinion publique turque ? L'eurosepticisme de l'opinion publique turque est-il absolu ? Les médias turcs sont-ils influents sur la formation de l'eurosepticisme chez l'opinion publique turque ? Si oui, par quels discours cette influence est-elle créée ? L'eurosepticisme chez les médias et l'opinion publique turc est-il influent sur les processus de prise de décision politique?

Dans la première partie où nous chercherons les réponses de ces questions et qui créera le fondement pour la deuxième partie, nous traiterons, de la manière théorique, les relations entre l'opinion publique, les médias et la politique étrangère. On y discutera d'abord la notion d'opinion publique, qui a un sens politique. Ensuite, nous essayerons de concrétiser l'influence des médias sur la formation de l'opinion publique. Et enfin, nous observerons les influences de l'opinion publique et des médias sur l'exécution et prise des décisions de la politique étrangère, en nous servant des approches réalistes et libérales.

Dans la deuxième partie de notre travail, nous analyserons l'eurosepticisme vu dans les médias et l'opinion publique turcs et ce, dans le cadre de la question des minorités religieuses. Dans cette partie, nous discuterons d'abord l'attitude de l'UE face aux libertés religieuses, les attitudes constitutionnelles des pays membres qui orientent la vision de l'Union, ainsi que les propositions et les critiques faites par l'UE concernant l'élargissement des droits et des libertés des minorités religieuses en

Turquie. Ensuite, nous essayerons de mettre en évidence de l'euroscpticisme vu dans l'opinion publique et les médias turcs, en nous partant de ces propositions et critiques. Dans cette partie où nous nous servirons des sondages déroulés en Turquie entre les années 2002 et 2010, nous ferons aussi l'analyse de discours des nouvelles négatives parues dans les journaux *Cumhuriyet*, *Hürriyet* et *Zaman* entre les années 2004 et 2009. Cette analyse de discours mettra en évidence si les médias sont influents sur la formation de l'opinion publique.

## **PREMIÈRE PARTIE - LA RELATION TRIPARTITE ENTRE L'OPINION PUBLIQUE EN POLITIQUE, LES MÉDIAS DE MASSE, ET LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE**

Dans la première partie, nous allons essayer de mettre en évidence la relation tripartite entre l'opinion publique en politique, les médias de masse et la politique étrangère. En premier lieu, nous allons présenter l'opinion publique en tant que notion politique. Dans la démarche suivante, nous tenterons de concrétiser l'influence des médias de masse sur l'opinion publique en politique étrangère. Pour en finir, nous allons montrer la corrélation entre l'opinion publique et la politique étrangère, notamment au cours de la prise de décision.

### **A - L'opinion publique en tant que notion politique et l'influence des médias sur les conceptions politiques de l'opinion publique**

Dans la vie quotidienne, la notion d'opinion publique est souvent utilisée et discutée en tant que notion politique. On parle de ses effets sur la prise de décision en politique. Nous allons essayer tout d'abord de définir la notion d'opinion publique qui a un sens politique. En deuxième lieu, nous allons clarifier la relation entre l'opinion publique, les médias et la politique. Enfin, nous allons décrire, à la lumière des théories, le rôle des médias sur la formation de l'opinion publique.

#### **1 - La notion d'opinion publique**

Pour mieux comprendre le sens de la notion d'opinion publique, nous allons définir les termes « opinion », « public » et « opinion publique » de manière bien distincte. Et, nous allons refléter l'opinion publique en tant que notion politique. Nous passons maintenant à la définition du terme « opinion », à l'aide des dictionnaires.

## a - Le sens du mot « opinion »

Le mot « opinion », appelé en latin « opinio », est fréquemment utilisé dans la vie quotidienne. En dépit de cette utilisation fréquente, il paraît impossible de faire une seule définition pour une telle notion. C'est pour cela qu'on va commencer à la définir par l'intermédiaire des dictionnaires.

Institut de la Langue Turque (TDK), définit l'opinion en tant qu'une « croyance », « pensée », et « conviction ».<sup>1</sup> D'après le dictionnaire Trésor de la Langue Française, elle est une « manière de penser sur un sujet ou ensemble de sujet, jugement personnel que l'on porte sur une question, qui n'implique pas que ce jugement soit obligatoirement juste »<sup>2</sup>. Dictionnaire Quillet de la Langue Française ajoute qu'elle est un « avis, sentiment de celui qui opine sur une affaire mise en délibération » et « sentiment particulier qu'on se forme d'une chose en la considérant en soi-même ».<sup>3</sup> Et finalement, la définition qui se trouve dans le Dictionnaire de l'Académie Française prétend qu'elle est un « jugement qu'on porte d'une personne ou d'une chose » et « croyance probable ».<sup>4</sup>

On remarque facilement que les sens lexicaux que nous avons cités ci-dessus définissent généralement la notion d'opinion en mettant l'accent sur deux termes à savoir dire part « avis » et d'autre part « jugement personnel ».

« Le terme « opinion » implique toujours plus ou moins un avis sur ce qu'il convient de faire, en particulier pour les affaires publiques ».<sup>5</sup> Il signifie un avis exprimé sur un sujet discutable.<sup>6</sup>

---

<sup>1</sup> Türk Dil Kurumu,  
<http://www.tdk.gov.tr/TR/Genel/SozBul.aspx?F6E10F8892433CFFAAF6AA849816B2EF4376734BED947CDE&Kelime=kanaat>, (consulté le 01.05.2010)

<sup>2</sup> Sous la Direction H. Mitterand, **Trésor de la Langue Française**, Dictionnaire de la Langue du XIX et du XX Siècle (1789-1960), Paris, Centre Nationale de Recherche Scientifique, Gallimard, Tome 12, 1986, p.546

<sup>3</sup> Rédigé sous la direction Raoul Mortier, **Dictionnaire Quillet de la Langue Française**, Paris, Librairie Aristide Quillet, 1946, p.1316

<sup>4</sup> Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française,  
<http://portail.atilf.fr/cgi-bin/dico1look.pl?strippedhw=&headword=opinion&docyear=ALL&dicoid=ALL&articletype=1#FERAUD1787>, (consulté le 01.05.2010)

<sup>5</sup> Alfred Sauvy, **L'Opinion Publique**, Paris, Presses Universitaires de France, 1958, p.12

<sup>6</sup> Arsev Bektaş, **Kamuoyu, İletişim ve Demokrasi**, 3<sup>ème</sup> édition, Bağlam Yayınları, 2007, p.49

À la lumière des informations obtenues, les individus portent certains jugements comme l'exactitude ou l'inexactitude, et l'appui ou le refus. C'est la raison pour laquelle « l'opinion reflète, à un moment donné, l'interprétation individuelle à propos d'un événement, d'un comportement ou d'un sujet ». <sup>7</sup> Étant donné que l'opinion exprime un type de jugement individuel, elle n'implique toutefois pas une information positive, c'est-à-dire ladite notion n'est pas une vérité qui est à caractère interchangeable. À cet égard, « l'opinion est l'ensemble des convictions et de l'impression plus fortes que l'émotion, facilement prouvables, mais plus faibles que l'information positive » <sup>8</sup>. Selon Socrate, « l'opinion se trouve entre l'information et l'ignorance ». <sup>9</sup> Münci Kapani souligne qu'elle est une tendance ou un avis plutôt que rationnelle et dépendante de l'information positive. <sup>10</sup> Kant parle de l'opinion comme « un jugement insuffisant subjectivement aussi bien qu'objectivement ». <sup>11</sup> Alors, on peut la résumer en tant que jugement douteux.

Outre le jugement personnel et l'avis, il existe différentes définitions destinées à expliquer la notion d'opinion. Pour Habermas, ladite notion signifie la réputation, la gloire et les choses représentées dans les opinions des autres. <sup>12</sup> De plus, Mill utilise l'opinion afin de souligner « les aimées » ou « non-aimées » <sup>13</sup>.

Par ailleurs, il paraît possible de définir l'opinion en tant que moyen de pression. David Hume attire l'attention sur le fait que « les individus ont renoncé à l'usage de la force lors de la fondation de l'État, mais ils n'ont jamais renoncé à juger leur environnement. C'est la raison pour laquelle tous les gouvernements dépendent seulement de l'opinion. » <sup>14</sup> Donc, nous voyons ainsi que l'opinion peut exercer une pression sur les gouvernements qui se trouvent dans l'environnement des individus.

<sup>7</sup> Nejdet Atabek et Erdal Dağtaş, **Kamuoyu ve İletişim**, Eskişehir, Anadolu Üniversitesi Eğitim Sağlık ve Bilimsel Araştırma Çalışmaları Vakfı Yayınları, No: 139, 1998, p.205

<sup>8</sup> Duygu Sezer, **Kamuoyu ve Dış Politika**, Ankara, Ankara Üniversitesi Siyasal Bilgiler Fakültesi Yayınları, Sevinç Matbaası, 1972, p.4

<sup>9</sup> Pour plus d'information, voir Elisabeth Noelle-Neumann, **Kamuoyu: Suskunluk Sarmalının Keşfi**, Traduit par Murat Özkök, Dost Kitabevi Yayınları, 1998, p.84

<sup>10</sup> Münci Kapani, **Politika Bilimine Giriş**, 23<sup>ème</sup> édition, Bilgi Yayınevi, 2009, p.161

<sup>11</sup> Immanuel Kant, **Kritik der reinen Vernunft**, 6<sup>ème</sup> édition, Berlin, Walter de Gruyter, 1923, p. 589, cité par Elisabeth Noelle-Neumann, **op.cit.** p.84

<sup>12</sup> Jürgen Habermas, **Kamusallığın Yapısal Dönüşümü**, Traduit par Tanıl Bora et Mithat Sancar, 3<sup>ème</sup> édition, İletişim Yayınları, 2000, p.182

<sup>13</sup> John Stuart Mill, **On Liberty**, New York, Dutton, 1951, p.92, cité par Arsev Bektaş, **op.cit.** p.50

<sup>14</sup> David Hume, **Essays Moral, Political, and Literary**, London, Oxford University Press, p.29, cité par Elisabeth Noelle-Neumann, **op.cit.** p.96

Finalement, toutes les définitions que nous avons exposées généralement et intensivement utilisent le terme d'opinion en tant que « jugement personnel sur un sujet précis ». En fonction des développements politiques et socio-économiques, les sujets et les problèmes concernant des individus peuvent changer. Et ainsi, les opinions individuelles probablement changeront conformément aux développements mentionnés ci-dessus. Cela nous indique que l'opinion est véritablement à caractère dynamique et elle ne tourne pas à la croyance ou au préjugé.

### **b - Le sens du mot « public »**

Le public est un terme ancien dont les racines descendent à l'antiquité grecque. En Grèce antique, il représentait seulement l'ensemble des citoyens libres.<sup>15</sup> « En temps moderne, il représentait jusqu'au XVI<sup>ème</sup> siècle les monarques et les personnes qui sont au service du Palais, c'est-à-dire l'ensemble du Palais. À la suite du XVI<sup>ème</sup> siècle, au fur et à mesure que la bourgeoisie s'est renforcée, la notion de propriété privée a fait son apparition et le terme « public » a ainsi commencé à représenter l'État en exceptant le Palais. Et, avec l'apparition de la presse au XVII<sup>ème</sup> siècle, les informations pluralistes étaient publiées, le public attirait ainsi l'attention sur la masse. »<sup>16</sup> Actuellement, dans la vie quotidienne, ledit terme est utilisé pour souligner un fait dont « ouvert à tous », c'est-à-dire contraire de l'espace privé. Du passé à aujourd'hui, le public, comme nous avons vu dans son évolution historique, avait des sens différents.

Jusque-là, nous avons vu l'évolution historique de l'utilisation du terme « public ». Nous passons maintenant à la définition du public. En commençant par les dictionnaires, nous allons essayer de définir le public. La TDK le décrit en trois manières différentes ; 1) « l'ensemble des organes étatiques qui fournissent le service public », 2) « l'ensemble du peuple d'un pays, peuple, commun », 3) « total, complet ».<sup>17</sup> Les dictionnaires publiés sur « Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales » définissent généralement le terme public comme « *celui qui*

<sup>15</sup> Pour plus d'information, voir Jürgen Habermas, **op.cit.** p.59-61

<sup>16</sup> Pour l'évolution historique du public, voir Arsev Bektaş, **op.cit.** p.42-43

<sup>17</sup> Türk Dil Kurumu,

<http://www.tdk.gov.tr/TR/Genel/SozBul.aspx?F6E10F8892433CFFAAF6AA849816B2EF4376734BED947CDE&Kelime=kamu>, (consulté le 01.05.2010)

*est sous contrôle de l'Etat* » et « *qui est général, commun à tous* ». <sup>18</sup> De façon explicite, les dictionnaires cités ci-dessus mettent l'accent sur deux mots ; « pays » et « État ». Ces deux mots sous-entendent l'ensemble des citoyens d'un État ou d'un pays qui partagent les mêmes valeurs communes, conditions de vie, coutumes, habitudes et expériences.

Même s'il est généralement possible de dire que le public est un ensemble d'individus vivant sur le même territoire et un ensemble ayant des mêmes problèmes politiques et socio-économiques, un public global peut être constitué. Le public se divise en deux ; public général et public privé. <sup>19</sup> Un public formé autour d'un problème local est décrit comme un concept privé. Mais, si ce problème commence à toucher tout le pays, le public privé devient un concept général. À ce point de vue, un public formé autour d'un problème intéressant au moins deux pays sera sans aucun doute à caractère général face au public national. De ce fait, on peut évoquer le public non seulement au niveau d'un pays, mais aussi au niveau international.

En dehors des dictionnaires, on peut facilement voir plusieurs définitions destinées à expliquer le terme « public ». Le public est un « état de présence à soi » <sup>20</sup>, et « un tribunal anonyme ». <sup>21</sup> Et, il est nettement « séparé de l'espace privé » <sup>22</sup>.

De plus, les sociologues considèrent le public comme l'équivalent du « groupe ». Il « est un groupe qui se compose de personnes exposées à un problème particulier et lesquelles s'unifient autour de ce problème particulier ». <sup>23</sup> Il est un groupe d'hommes ayant des idées différentes et discutant sur ces idées pour la résolution du problème particulier. <sup>24</sup>

---

<sup>18</sup> Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, [www.cnrtl.fr](http://www.cnrtl.fr), (consulté le 01.05.2010)

<sup>19</sup> Susan Welch et John Comer, **Public Opinion, Its Formation, Measurement and Impact**, California, Myfield Publishing Company, 1975, p.5, cité par Nejdet Atabek et Erdal Dağtaş, **op.cit.** p.202

<sup>20</sup> Elisabeth Noelle-Neumann, **op.cit.** p.86

<sup>21</sup> **ibid.** p.267

<sup>22</sup> Jürgen Habermas, **op.cit.** p.59

<sup>23</sup> Kimball Young, « Comments on the Nature of Public and Public Opinion », in Daniel Katz et alii (éd.), **Public Opinion and Propaganda**, New York, The Dyden Press, 1954, p.62, cité par Duygu Sezer, **op.cit.** p.3

<sup>24</sup> Vincent Price, **Public Opinion**, New York, Sage Publications, 1992, p.27, cité par Nejdet Atabek et Erdal Dağtaş, **op.cit.** p.198

En conséquence de toutes ces définitions, nous pouvons résumer le public en quatre points essentiels; le public est ouvert à tous, le public est un groupe, le public est formé autour d'un problème particulier, et le public est un tribunal anonyme.

Le public unifie de nombreuses personnes pour défendre leurs intérêts professionnels, sociaux et économiques. Ses membres peuvent être de différentes races, ethnicités, âges, sexes, opinions politiques et niveaux socio-économiques. Car, il se trouve au cœur de la vie économique, socioculturelle et politique, soit avec son potentiel numérique soit avec le rôle qu'il représente. Donc, le public n'est pas homogène, c'est-à-dire ouvert à la participation de tous.

Le public évoque un ou plusieurs groupes composés d'hommes ayant certaines idées et certaines opinions sur un problème particulier.<sup>25</sup> On peut dire sur la base de cette définition que les hommes, du passé au présent, n'étaient pas sous l'influence d'une seule idée et d'une seule pensée. De plus, à cause de la diversité des problèmes concernant l'humanité, les hommes n'ont pas la possibilité de s'informer de tous ces problèmes divers. C'est pour cette raison qu'il existe plusieurs publics qui ne représentent pas tous les segments et tous les groupes de la société.

La formation du public dépend d'un problème particulier et commun. De ce point de vue, « le public apparaît et disparaît avec un problème. »<sup>26</sup> Par ailleurs, puisqu'il y a divers problèmes concernant l'humanité, les membres d'un public peuvent être en même temps membres des autres publics.

Le public est explicite, parce qu'il est ouvert à la participation de tous. Grâce à cette particularité, chacun perçoit tout d'abord les problèmes, et puis commence à les juger à l'intérieur du public avec ses propres valeurs. Ainsi, le public donne la liberté à ses membres pour juger, comparer et approuver ou refuser. En conséquence, il est possible de dire que le public met l'accent sur tous ceux qui concernent l'individu.

---

<sup>25</sup> Münci Kapani, **op.cit.** p.160-161

<sup>26</sup> Vincent Price, **op.cit.** p.31, cité par Nejdet Atabek et Erdal Dağtaş, **op.cit.** p.196

### c - Le sens du mot « opinion publique »

La notion d'« opinion publique » étymologiquement provient des deux mots latins « publicus » et « opinio ». Dans la vie quotidienne, on parle de plus en plus de ses réactions, son influence, sa puissance dans le domaine social et politique, et on discute de la prendre en considération ou pas.

Bien que cette notion soit de plus en plus utilisée, sa définition est extrêmement complexe. Elisabeth Noelle-Neumann note qu'à l'issue des recherches, au sein des ressources écrites, menées par Harwood Childs, on a trouvé à peu près cinquante définitions visant à éclairer la notion d'opinion publique.<sup>27</sup>

Avant d'interpréter la définition de la notion d'opinion publique, nous découvrons ses racines historiques. Au VII<sup>ème</sup> Siècle avant Jésus-Christ, il existait un avis; « fais attention à ne pas être aux langues des hommes..., car la mauvaise réputation circule rapidement ». Pourtant les racines de la fameuse expression « *vox populi-vox dei* » (la voix du peuple est la voix du Dieu) se trouvaient au VIII<sup>ème</sup> Siècle. »<sup>28</sup> Vu sous cet angle, l'opinion publique était considérée en tant que porte-parole de Dieu, qu'autorité juridique et que mécanisme de contrôle.

D'autre part, Machiavel attirait l'attention sur le fait que « l'homme sage doit prendre en compte l'opinion publique à propos de la promotion des fonctionnaires et de la répartition du travail »<sup>29</sup>. Et, selon Rousseau, tous les gouvernements dépendent de l'opinion publique plutôt que les lois et la coercition.<sup>30</sup>

Les idées appartenant à Machiavel et à Rousseau sous-entendent que l'opinion publique est un moyen de pression sur les gouvernements. Mais, cette pression apparaît exactement dans les régimes démocratiques. Autrement dit, « *l'opinion publique est une invention des démocraties parlementaires modernes ; elle est historiquement liée à la disparition de l'arbitraire du pouvoir absolu* ». <sup>31</sup>

<sup>27</sup> Elisabeth Noelle-Neumann, **op.cit.** p.82

<sup>28</sup> Pour plus d'information, voir **ibid.** p.201-202

<sup>29</sup> Bernard C. Hennessey, **Public Opinion**, 3<sup>ème</sup> édition, Massachusetts, Duxbury Press, 1975, p.13

<sup>30</sup> Jean-Jacques Rousseau, **Social Contract**, p.44-45, cité par **ibid.**

<sup>31</sup> Judith Lazar, **L'Opinion Publique**, Sirey, 1995, p.10

Elle ne peut fortement s'exprimer au sein d'un régime totalitaire ou autoritaire. Car, par rapport aux régimes totalitaires et autoritaires, les régimes démocratiques assurent davantage la libre formation de l'opinion publique ou minimisent le risque d'être manipulés. De ce fait, elle n'est pas une notion préoccupante pour les gouvernements autoritaires et totalitaires, elle s'identifie seulement en régime démocratique.<sup>32</sup>

Quant à la définition de la notion d'opinion publique, les dictionnaires que nous avons consulté définissent l'opinion publique ainsi: Elle est l'« *ensemble des idées partagées, par un groupe humain, sur un sujet ou un ensemble de sujets* »<sup>33</sup>. « *L'opinion générale, et simplement, l'opinion, pour signifier ce que le public pense sur quelque chose* »<sup>34</sup>. Et, elle est « une pensée générale du public à l'égard d'un sujet »<sup>35</sup>.

Si l'on détaille l'opinion publique, on peut dire qu'elle n'est pas une situation d'unanimité, parce qu'elle ne se transforme pas en croyance du groupe. D'une certaine manière, elle est « une attitude collective entre les membres des mêmes groupes sociaux »<sup>36</sup> Selon Kapani, elle est une « opinion, à un moment donné, face à un problème discutable qui domine un ou plusieurs groupes s'intéressant à ce problème » et « quand on dit l'opinion publique, une opinion ou une pensée partagée par tous les membres adultes du public ne doit pas venir à l'esprit ».<sup>37</sup>

D'autre part, l'opinion publique n'exprime ni l'unanimité, comme on a déjà défini, ni la majorité. « L'existence d'une majorité ne signifie qu'une condition préalable pour la formation de l'opinion publique. Elle est seulement l'une de ses caractéristiques essentielles. »<sup>38</sup> De ce point de vue, les minorités organisées, au sein des groupes constituant le public, sont aptes à attirer l'attention sur certains sujets et

<sup>32</sup> Alfred Sauvy, **op.cit.** p.5-14

<sup>33</sup> Sous la direction H. Mitterand, **op.cit.** p. 547

<sup>34</sup> Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française, <http://portail.atilf.fr/cgi-bin/dico1look.pl?strippedhw=opinion&headword=&docyear=ALL&dicoid=ALL&articletype=1#NICOT1606>, (consulté le 01.05.2010)

<sup>35</sup> Türk Dil Kurumu, <http://www.tdk.gov.tr/TR/Genel/SozBul.aspx?F6E10F8892433CFFAAF6AA849816B2EF4376734BED947CDE&Kelime=kamuoyu>, (consulté le 01.05.2010)

<sup>36</sup> Leonard W. Doob, **Public Opinion and Propaganda**, New York, Winehart&Winston, 1948, p.35, cité par Bernard C. Hennessey, **op.cit.** p.5

<sup>37</sup> Münci Kapani, **op.cit.** p.160-161

<sup>38</sup> David Truman, **The Governmental Process**, p.219, cité par Duygu Sezer, **op.cit.** p.6

à influencer la majorité passive. Ainsi, les opinions appartenant aux minorités organisées peuvent devenir l'opinion dominante d'un public.

Quoique les élites constituent des groupements numériquement inférieurs aux autres, leurs opinions sont beaucoup plus efficaces étant donné qu'ils s'intéressent aux problèmes et qu'ils ont l'information sur des sujets concernant le public.<sup>39</sup> À cet égard, puisque l'efficacité constitue une bonne organisation, la qualité est plus importante que la quantité dans le cadre d'opinion publique. C'est pour cela que, l'opinion publique est définie en tant que « l'opinion qui se proclame effectivement ».<sup>40</sup>

Par ailleurs, l'opinion publique est considérée comme « l'ensemble des opinions qui sont la résultante des interactions relatives, entre les membres d'un groupe, sur un sujet discutable »<sup>41</sup>. Les groupes constituant le public et leurs membres visent à résoudre les problèmes qui les concernent davantage en discutant entre eux. À l'issue de ces discussions et interactions relatives, l'opinion dominante se différencie des opinions individuelles et elle devient ainsi l'opinion du groupe.

Par contre, l'opinion publique est à caractère variable à des facteurs suivants: Du fait que les publics, constituant l'opinion publique, sont ouverts à tous, la quantité de ses membres change sans cesse. Comme on a déjà expliqué, le public est hétérogène en incluant des membres de chaque profession, de chaque sexe, de chaque âge, et de chaque niveau économique et d'études. Au-delà de cela, différentes informations diffusées par les moyens de communication de masse et l'évolution sans cesse des problèmes, concernant le public, changent les priorités du public. Ainsi, l'opinion publique devient variable plutôt que stable.

Nous pouvons tirer une conséquence de ces explications comme suivant: *« L'opinion publique n'est pas l'agrégat des jugements individuels d'une majorité mais le jugement cristallisé de toutes les personnes, indépendamment de leur*

---

<sup>39</sup> Pour plus d'information, voir Arsev Bektaş, **op.cit.** p.62-63

<sup>40</sup> Münci Kapani, **op.cit.** p.162

<sup>41</sup> Nejdet Atabek et Erdal Dağtaş, **op.cit.** p.212

*appartenance à la majorité ou à la minorité* ». <sup>42</sup> Et, il est possible de la considérer comme une force commune.

#### **d - L'opinion publique en tant que notion politique**

Jusque-là, nous avons défini séparément les notions « opinion », « public » et « opinion publique ». Et, on a vu qu'il existe plusieurs définitions destinées à comprendre l'opinion publique. Dans cette sous-section, nous mettons l'accent sur l'utilisation de l'opinion publique en tant que notion politique.

Nous parlons ainsi sur la relation entre la démocratie et l'opinion publique ayant un sens politique. En conséquence de l'évolution de la démocratie, tel le pluralisme politique, le suffrage universel (masculin au début), et le droit d'expression libre, la notion d'opinion publique a acquis une importance. Car dans les régimes démocratiques, il y a l'égalité entre les gouvernants et les gouvernés, et entre les forts et les faibles. Selon Noelle-Neumann, cette « égalité diminue la tendance de s'attacher à l'individu et augmente la tendance de croire à la masse. Ainsi, l'opinion publique commence à diriger les individus » <sup>43</sup>.

À cet égard, elle peut exercer un effet considérable sur les préférences politiques du peuple. Les élections, c'est-à-dire l'outil de mesure des préférences politiques, constituent l'une des conditions préalables des régimes démocratiques pour ceux qu'ils veulent être au pouvoir. Car le soutien populaire est indispensable pour légitimer le pouvoir des gouvernements. Étant donné que l'autorité des gouvernements dépend du soutien populaire, la notion d'opinion publique évoque la relation entre l'opinion publique et la politique ou les politiciens. Cela nous amène à poser deux questions complémentaires; l'opinion publique est-elle une notion politique? Si oui, exerce-t-elle un effet sur les gouvernements et sur le processus de prise de décision en politique?

---

<sup>42</sup> Judith Lazar, *op.cit.* p.37

<sup>43</sup> Elisabeth Noelle-Neumann, *op.cit.* p.112

Il existe plusieurs définitions qui soulignent que l'opinion publique est une notion politique : L'opinion publique est « une force sociale ou politique »<sup>44</sup> ou bien « une force dynamique et constructive qui forme la politique ou, au moins, l'oriente »<sup>45</sup>. Cette force, mentionnée ci-dessus, « n'est prévue par aucune constitution »<sup>46</sup>. « L'opinion publique signifie l'opinion des personnes qui sont conçues remarquablement clairvoyantes ou intelligentes par la gouvernance. »<sup>47</sup> « Elle reflète l'attitude politique des différents gens sur divers sujets »<sup>48</sup>. Et, « elle est une opinion qui doit être prise au sérieux par les gouvernements »<sup>49</sup>. Nous voyons que l'opinion publique peut être définie en tant que notion politique, nous pouvons répondre à la première question par l'affirmative.

Nous affirmons à ce propos que l'opinion publique en politique, autrement dit l'opinion ayant un sens politique, est un acteur politique apte à faire pression sur les gouvernements. Puisque les gouvernements sont élus par les membres du public, leurs puissances proviennent des opinions et de l'appui du public. Rousseau propose que « les gouvernements sont essentiellement basés sur l'opinion publique, sans avoir son soutien le changement social est probablement impossible »<sup>50</sup>. C'est-à-dire, « l'appui de l'opinion publique constitue une force de propulsion pour les politiciens, facilite la prise de nouvelles décisions. En bref, les succès politiques dépendent de l'opinion publique »<sup>51</sup>.

Pour acquérir l'appui du public, les gouvernements veulent s'informer des avis et des opinions des gouvernés en matière des actes gouvernementaux. À cet égard, les élections, les referendums, et les sondages d'opinion sont importants en termes de détermination des souhaits et des tendances politiques de l'opinion publique.

---

<sup>44</sup> Gerard Herberichs, « On Theories of Public Opinion and International Organization », **Public Opinion Quarterly**, Vol. 30, 1966, p.625

<sup>45</sup> **ibid.**

<sup>46</sup> Alfred Sauvy, **op.cit.** p.6

<sup>47</sup> V. O. Key, **Public Opinion and American Democracy**, New York, Knopf, p.14, cité par Michael A. Milburn, **Sosyal Psikolojik Açidan Kamuoyu ve Siyaset**, Traduit par Ali Dönmez et Veli Duyan, Ankara, İmge Kitabevi, 1998, p.39

<sup>48</sup> **ibid.** p.40

<sup>49</sup> Nejd et Atabek et Erdal Dağtaş, **op.cit.** p.214

<sup>50</sup> Jean-Jacques Rousseau, **The Social Contract and the Discourses**, Traduit par D. H. Cole, New York, Dutton, cité par Michel A. Milburn, **op.cit.** p.36

<sup>51</sup> Jean-Jacques Rousseau, **Der Gessellschaftsvertrag**, Traduit par, H. Denhardt, Stuttgart, Reclam, 1762, 1963, p.91, cité par Elisabeth Noelle-Neumann, **op.cit.** p.104

En somme, l'opinion publique, que nous pouvons résumer en tant que voix des électeurs, peut être vue comme « participation politique »<sup>52</sup>.

Par ailleurs, tout au long des périodes électorales, les gouvernements prêtent l'attention à l'opinion publique en politique afin d'être réélus. Donc, on peut dire qu'ils craignent de se retrouver dépourvus du soutien public plutôt que de commettre une erreur et c'est pour cela qu'ils essaient d'être en accord avec l'opinion publique. Nous constatons de ce point de vue que les gouvernements qui ignorent l'opinion publique, ne peuvent pas rester au pouvoir ou, au moins, peuvent uniquement y rester jusqu'aux élections suivantes.

Cependant, il est impossible de dire que les gouvernements prêtent l'attention à l'opinion publique seulement au cours des périodes électorales. En raison du souci de réélection, les gouvernements essaient de prendre leurs décisions à propos des sujets politiques d'importance par l'appui de l'opinion publique.

De plus l'opinion publique en politique est un type de contrôle politique. D'une part, les groupes constituant l'opinion publique s'enquière des événements politiques, et, d'autre part, grâce à ces événements, ils observent sans cesse les activités politiques des politiciens. Autrement dit, il existe toujours une interaction relative entre les gouvernants et les gouvernés.

Par conséquent, l'opinion publique, ayant le droit d'élire et maintenant des reflexes spécifiques tels que l'appui et le refus, exerce un effet considérable sur les gouvernements.

Du début jusqu'ici, nous avons essayé de définir le sens de la notion d'opinion publique qui a une connotation politique. Il serait mieux de parler des médias de masse qui jouent un rôle important pour l'orientation et la formation de l'opinion publique en politique. Donc, il est nécessaire de voir de plus près les relations entre les médias de masse et l'opinion publique.

---

<sup>52</sup> Herbert Blumer, « Public Opinion and Public Opinion Polling », *American Sociological Review*, Vol. 13, 1948, p.542, cité par Arsev Bektaş, *op.cit.*, p.60-61

## 2 - L'opinion publique évoluée parallèlement à l'évolution des médias comme un acteur influent sur la politique

« Le concept du « média », qui a un usage étendu , signifie toutes sortes d'outil de communication de masse comme radio, télévision (TV), journaux, sans faire de distinction de sorte de programme »<sup>53</sup> Dans ce concept, le sens attribué aux médias en tant qu'ensemble des moyens de communication est le sens signifiant l'ouverture de ce dernier au public, puisqu'il donne accès aux grands nombres de gens de manière plus accélérée. Actuellement les médias de masse sont l'élément le plus efficace constituant l'opinion publique. Les dernières évolutions techniques au cours de ces dernières années permirent aux médias de masse de transmettre les événements et les commentaires dans un court délai à un public très nombreux. Et ce fait élargit le degré et l'espace d'efficacité des médias de masse. La constitution d'un espace public est synchronisé et parallèle avec l'apparition des personnes réfléchissant, jugeant et agissant de manière collective.

Les médias sont le moyen essentiel assurant la transmission d'information et la communication sociale comme celui-ci est ouvert à toutes les couches de la société. À cause de son rôle sur la communication et le flux d'information, les médias ont aussi un pouvoir d'influencer, de diriger et de faire des constats direct ou indirect, négatif ou positif sur la masse vers laquelle ils sont orientés.<sup>54</sup>

Ce ne serait pas faux de dire qu'il faut présenter la mission des médias sur l'opinion publique dans deux angles. Aujourd'hui, d'une part les médias exposent la volonté publique, d'autre part ils orientent cette dernière.<sup>55</sup> Dans un autre sens, les médias sont la bouche de la volonté publique mais aussi son ouï.

La fonction des médias relative à annoncer la voix de l'opinion publique est efficace dans le domaine politique. C'est ainsi que les médias, accomplissent une mission très importante étant la voix de l'opinion publique; les membres du cadre occupant une place à la gouvernance étatique ayant le souci d'assurer leur réélection

---

<sup>53</sup> İncilay Cangöz, « Kamuoyu ve Basın », in Nazlı Bayram (éd.), **Toplum ve İletişim**, Anadolu Üniversitesi Yayınları, No: 1387, 2002, p.24

<sup>54</sup> Pour plus d'information, voir **ibid.**

<sup>55</sup> **ibid.**

pour un second mandat pourraient agir conformément aux réactions et aux avertissements du public. Du point de vue de la politique d'État, il est évident qu'une telle fonction si importante pourrait être réalisée uniquement par un réseau des médias libre et impartial.<sup>56</sup> Pourtant les médias ne sont pas seulement la voix de l'opinion publique, mais aussi ils aident la formation de l'opinion publique et ils la dirigent.

Dans les régimes démocratiques les médias ont une double fonction; la formation de l'opinion publique et la projection de cette dernière. Mais les médias ne transmettent pas toujours les exigences de l'opinion publique au gouvernement ou bien aux différentes organisations publiques ou privées. S'il faut le dire autrement, ils n'influencent pas toujours son entourage selon les intérêts de l'opinion publique. Parfois les médias peuvent orienter l'opinion publique dans le dessein de la réalisation des intérêts des différents groupes d'intérêt ou bien de ses propres intérêts.<sup>57</sup> Ce constat constitue l'un des domaines de discussion de la politique médiatique actuelle.

On peut exposer le rôle des médias, lorsque ceux-ci sont au service des véritables intérêts de l'opinion publique ou bien de ceux des groupes d'intérêt, seul en faisant une appréciation à la lumière des données et conditions concrètes. Sur ce point, le grand pouvoir des médias, notamment la manipulation effectuée par les médias considérés comme le quatrième pouvoir, paraît avoir comme mission, le fait de changer tantôt les opinions préexistantes tantôt de transformer certaines opinions en opinions dominantes. En plus, la réalité de l'opinion publique qui devient de plus en plus importante dans la formation des systèmes politiques et désormais dans leur capacité de survie, a dû entrer, dans le cadre de cette transformation réciproque, dans le domaine des opérations de manœuvre de l'opinion souveraine.

D'ailleurs les médias politiques deviennent fonctionner au fur et à mesure dans le cadre de l'économie politique. Désormais, le caractère sélectif, déterminant ou bien leur rôle de locomotive sur le point de prendre des décisions de l'opinion publique

---

<sup>56</sup> **ibid.**

<sup>57</sup> Pour plus d'information, voir Noam Chomsky et alii, **Medyanın Kamuoyu İmalatı: Medyanın Tekelleşmesi, Kitlelerin Yönlendirilişi ve Zorunlu İtaat**, Traduit par Hale Alpmen et alii, Chiviyazıları Yayınevi, 2004, p.37

ne peut avoir un sens qu'à la lumière du Grand Pouvoir que l'on appelle « média » qui change et se métamorphose. On peut dire que le changement au niveau de l'opinion publique actuelle, parallèle à la transformation des médias, est au statut d'une réalité indéniable.

Dans les régimes démocratiques, les médias et l'opinion publique vérifient l'accomplissement de la responsabilité des gouvernements envers les citoyens tout en se mettant ensemble dans le sens institutionnel.<sup>58</sup> Les médias observent les événements au sein de la société, contribuent à la formation de l'opinion publique en tenant au courant plusieurs téléspectateurs et lecteurs de ces événements et en les informant avec une vitesse importante. Et puis ils permettent d'assurer la réalisation des différentes politiques menées dans le sens des exigences faisant leur apparition grâce aux médias. Comme le gouvernement politique, les différents groupes d'intérêt dont nous avons parlés ci-dessus avec une importance distinguée, sont influencés par le pouvoir de la constitution de l'opinion publique et sa projection appartenant aux médias. C'est la raison pour laquelle d'une part ces groupes profitent du pouvoir médiatique dans le sens de la constitution de l'opinion publique autour de leurs propres intérêts, d'autre part ceux-ci pourraient souhaiter empêcher les critiques appartenant aux milieux politiquement et économiquement rivaux à ces groupes dirigés vers eux-mêmes par l'intermédiaire des médias.

### **3 - La relation entre les politiciens, les médias et l'opinion publique au processus politique**

Il est impossible d'observer et de mesurer les effets directs des médias sur la politique même dans les conditions actuelles malgré les techniques modernes. Or il ne faut même pas être un chercheur des sciences humaines pour observer les effets indirects des médias sur la vie politique. C'est une réalité sociologique la dimension des effets véritables ou potentiels des médias sur les individus et la société avec la gravité et la comparabilité de ces derniers. De plus, parfois plusieurs chercheurs des sciences humaines sont tout à fait d'accord au sujet de la réalisation de ces effets

---

<sup>58</sup> Şermin Tekinalp, « Post Modernist Dördüncü Kuvvet: Köşe Yazarları », **İstanbul Üniversitesi İletişim Fakültesi Dergisi**, 2008, p.120; Nurettin Güz, **Haberde Yönlendirme ve Kamuoyu Araştırmaları**, Ankara, Nobel Yayınları, 2005, p.3

avec une gravité indéniable (comme le précisait Rubin) comme la réformation, la réorganisation du pouvoir politique et le canaliser.<sup>59</sup>

Les politiciens et les partis politiques accordent une grande importance à leurs liens avec les médias, puisque les médias détiennent une telle puissance dans le monde d'aujourd'hui et que ceux-ci jouent de tels rôles si importants dans l'espace politique. De manière dépendante de ce sujet, les élites des médias constituent l'un des plus importants groupes d'élites dans le monde moderne. Dans les sociétés démocratiques actuelles, les élites des médias sont considérées en général comme « le quatrième pouvoir ». La force du quatrième pouvoir peut être équivalente à celle des élites politiques et même parfois peut la dépasser.

Partant de ce point, nous allons traiter les relations entre les médias et la politique. Dans les pays où on parle de la marchandisation des médias, plus précisément le fait d'avoir plusieurs activités des patrons de médias dans les secteurs tout à fait différents l'un de l'autre, comme c'est le cas en Turquie, on observe une interdépendance entre les entreprises, les médias et la politique. Par exemple, les patrons des médias peuvent avoir une pression sur le pouvoir politique concernant les sujets dans lesquels ils sont eux-mêmes concernés tout ayant une influence sur l'opinion publique. De même, l'autorité politique peut avoir une pression sur les éditions médiatiques et assurer le changement de la structure de la propriété des médias.<sup>60</sup> Finalement, les médias ont une position d'une part capable de diriger la politique, d'autre part dépendante de la politique afin de faire continuer sa survie économique.

Comme on le témoigne en Turquie, il peut y avoir les tentatives de censure issues du patronat mais aussi de l'autorité politique en ce qui concerne les personnes et les sujets politiques.<sup>61</sup> Conformément à ceux que Etzioni accentua, on rencontre dans toutes les sociétés modernisées de la Grande Bretagne aux États-Unis d'Amérique, le fait de recourir parfois à la voie de censurer partialement les émissions télévisées ou bien de faire annuler ou même d'interdire celles-ci par les

---

<sup>59</sup> Richard L. Rubin, **Press, Party, and Presidency**, New York-London, W. W. Norton & Company, 1981, p.170-180

<sup>60</sup> Pour plus d'information, voir Şermin Tekinalp, **op.cit.** p.124

<sup>61</sup> **ibid.** p.125

gouvernements.<sup>62</sup> Les mêmes constatations sont sans doute valables aussi pour notre pays. On témoigna souvent dans notre pays au cours des années 80 et 90, telles opérations administratives d'interdire les émissions télévisées ou de les faire annuler.

Cette attitude despotique de l'autorité politique montre que les médias orientent l'opinion publique concernant les sujets politiques en dépassant leur rôle d'informer. Il ne serait pas faux de dire qu'il n'y aurait pas une telle intervention de l'autorité politique, si les médias n'orientaient pas l'opinion publique. C'est pourquoi il y a un lien important et indéniable entre les médias considérés en tant que quatrième pouvoir juste après la législation, l'exécution et la juridiction et les politiciens mais aussi l'opinion publique. De plus, il est évident que les médias qui orientent l'opinion publique peuvent aussi orienter la politique tout en étant dirigés par les autorités politiques. Par conséquent, on peut ainsi dire que dans toutes les deux hypothèses, c'est l'opinion publique qui est l'unique élément orienté.

#### **4 - Influences observées des médias sur la formation de l'opinion publique**

Les influences des médias de masse sur l'opinion publique en politique ont fait l'objet des recherches tout au long des décennies. Pour mieux comprendre ces influences, nous allons essayer d'exposer distinctement les effets principaux des médias; la fonction d'agenda, l'effet d'approbation, la spirale du silence et l'effet de majorité.

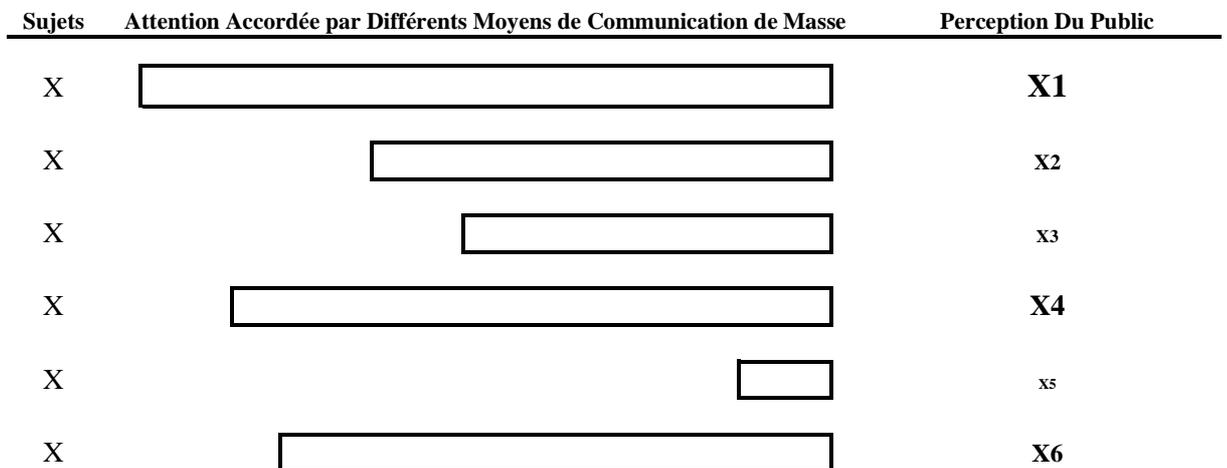
##### **a - Rôle des médias au processus de la « fonction d'agenda »**

La fonction d'agenda, c'est-à-dire l'établissement de l'ordre du jour des sujets politiques d'importance, est basée sur le principe selon lequel les médias exercent un effet considérable sur l'opinion publique en soulignant certains événements et en négligeant d'autres. Elle propose qu'il existe deux agendas; l'agenda des médias et l'agenda du public. Et de plus, il existe une corrélation entre les médias et l'opinion publique. Dans notre travail, nous allons exposer des effets de l'agenda des médias sur l'agenda du public en examinant la corrélation mentionnée ci-dessus.

---

<sup>62</sup> Eva Etzioni-Halevy, **The Elite Connection: Problems and Potential of Western Democracy**, London, Polity Press, 1993, p.183-184

Tout d'abord, la fonction d'agenda conçoit les moyens de communication de masse comme une source importante d'influence, puisqu'ils constituent le cadre de référence des individus, qu'ils fournissent des informations, qu'ils définissent et qu'ils déterminent les événements, les sujets et les problèmes.<sup>63</sup> Cette source d'information est apte à influencer la perception, le niveau d'attention et d'importance accordé par le public aux sujets. Selon McQuail et Windahl, les informations diffusées par les moyens de communication de masse sont généralement perçues comme importantes, et le public reste ainsi très attentif à ces dernières. La figure montrant la corrélation entre la fonction d'agenda des moyens de communication de masse et la perception du public est comme suit:



**Figure 1.1** - La fonction d'agenda des moyens de communication de masse

(Source: Denis McQuail et Sven Windahl, **Kitle İletişim Modelleri**, Traduit par Konca Yumlu, 2<sup>ème</sup> édition, İmge Kitabevi, 2005, p.133)

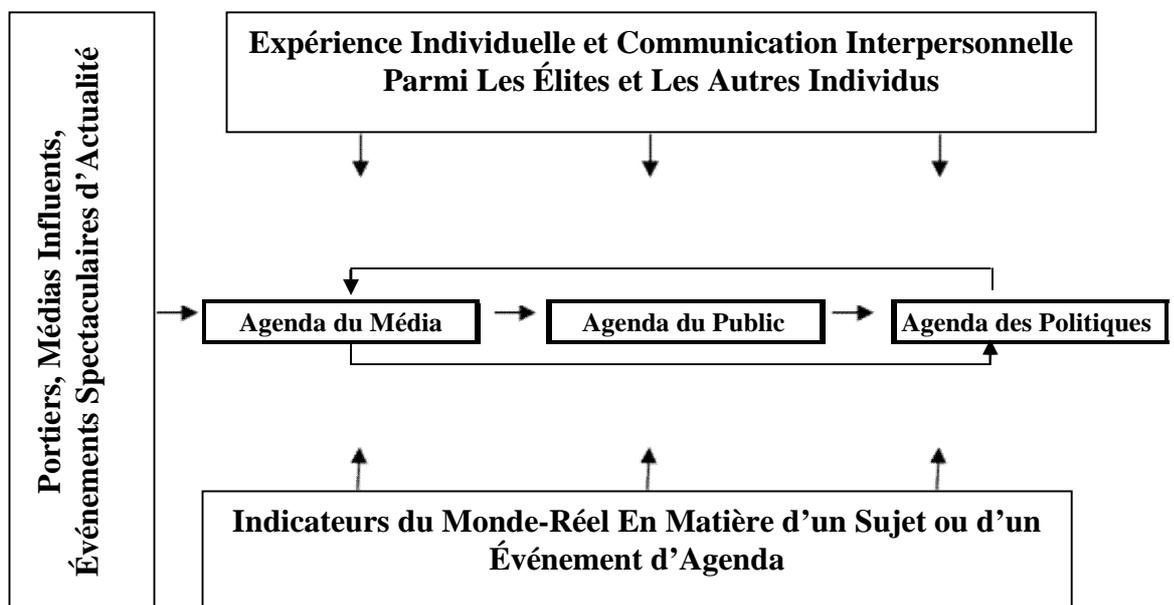
La figure 1.1 nous indique que la perception d'importance du public largement dépend de la couverture des moyens de communication de masse. À cet égard, il faut ajouter que, de nos jours, la plupart des foyers dispose de plusieurs moyens de communication de masse pour s'informer des événements locaux et globaux. Donc, les portes de ces ménages ont été entrouvertes aux effets des médias de masse qui diffusent ses messages par l'intermédiaire des moyens de communication de masse.

De ce point de vue, les médias de masse jouent un rôle important pour informer le public. Presque tout ce que nous connaissons du monde, nous le savons par

<sup>63</sup> Jack M. McLeod et alii, « Medya Etkilerinin Anlaşılması ve Yanlış Anlaşılması », in Murat S. Çebi (éd.), **Medya Etki Araştırmaları**, Traduit par Murat S. Çebi, Ankara, Alternatif Yayınları, 2003, p.159

l'intermédiaire des médias. Car la plupart des événements, concernant le public, se déroulent en dehors du champ de vision des individus. « Tant que le monde extérieur reste à l'extérieur du champ de vision de l'individu, les sélections des médias constitueront l'opinion unique de l'individu à l'égard du monde extérieur. »<sup>64</sup> C'est pourquoi un grand nombre du public tire des médias leurs connaissances concernant ces événements. C'est-à-dire, notre connaissance sur le monde se base largement sur ce que les médias décident de nous transmettre. Parallèlement à cette idée, la fonction d'agenda exerce un effet considérable à condition que l'individu ne puisse directement observer les événements, notamment les événements politiques.

Dearing et Rogers affirment que la fonction d'agenda peut directement affecter la politique.<sup>65</sup> « En injectant l'information et l'opinion aux cerveaux des hommes, les médias exercent des effets puissants sur les attitudes politiques du public »<sup>66</sup>. Dearing et Rogers, essaient de montrer la relation tripartite entre les médias, le public et la politique comme suit:



**Figure 1.2** - Trois composants principaux du processus de fonction d'agenda: agenda du média, agenda du public, et agenda des politiques

(Source: James W. Dearing et Everett M. Rogers, **Agenda-Setting**, Sage Publications, 1996, p.5)

<sup>64</sup> Elisabeth Noelle-Neumann, **op.cit.** p.173

<sup>65</sup> James W. Dearing et Everett M. Rogers, **Agenda-Setting**, Sage Publications, 1996, p.66

<sup>66</sup> Harold D. Lasswell, **Propaganda Techniques in the World War**, New York, Alfred Knopf, 1927, cité par Joanne M. Miller et Jon A. Krosnick, « News Media Impact on Ingredients of Presidential Evaluations: Politically Knowledgeable Citizens Are Guided By a Trusted Source », **American Journal of Political Science**, Vol. 44, April 2000, p.301

Cette figure permet de constater que les médias, les expériences individuelles et les événements du monde réel forment l'agenda du public et des politiques. En ce sens, étant donné que les événements de politique étrangère se déroulent à l'extérieur des observations directes des individus, « le contenu des médias de masse devient la source la plus susceptible des changements dans les préférences individuelles »<sup>67</sup>. Sous ces conditions, la formation de l'agenda du public en politique étrangère s'est réduite aux informations véhiculées par les médias de masse. Ainsi, les médias deviennent capables de construire les priorités évidentes et l'agenda de l'opinion publique.

Pourtant les effets de la fonction d'agenda sur la politique se produisent effectivement quand l'individu a besoin d'une orientation médiatique.<sup>68</sup> Le besoin d'orientation peut être défini par quatre facteurs; pertinence politique, ou l'importance perçue à propos d'un problème, et l'ambiguïté politique, ou manque d'information sur un problème.<sup>69</sup> Ces quatre facteurs, mentionnés ci-dessus, grandissent l'importance des sujets aux yeux du public. En ce sens, les médias de masse sont considérés comme la source principale en matière de la politique.

D'après Bennett, les fonctionnaires de l'autorité publique et les candidats politiques ne transmettront pas l'information politique au public, au cas où elle ne serait tout à fait bénéfique pour eux.<sup>70</sup> Cette assertion prétend qu'il y a une nécessité d'orientation médiatique en matière des événements politiques. À cet égard, étant donné que la politique étrangère se trouve au-delà des expériences individuelles, les médias de masse jouent un rôle considérable sur la formation de l'opinion publique en matière de la politique étrangère. Sous cet angle, « si on se renseigne sur la politique étrangère, c'est presque sûrement du produit de la couverture

---

<sup>67</sup> Stuart N. Soroka, « Media, Public Opinion, and Foreign Policy », *Press/Politics*, Vol. 8/1, 2003, p.42-43

<sup>68</sup> Maxwell McCombs, *The Agenda-Setting Role of the Mass Media in the Shaping of Public Opinion*, p.8-10, pour le texte intégral, voir [http://www.infoamerica.org/documentos\\_pdf/mccombs01.pdf](http://www.infoamerica.org/documentos_pdf/mccombs01.pdf), (consulté le 05.07.2010)

<sup>69</sup> Maxwell McCombs et alii, « Issues in the News and the Public Agenda: The Agenda-Setting Tradition », in Theodore L. Glasser et Charles T. Salmon (éd.), *Public Opinion and The Communication of Consent*, The Guilford Press, 2006, p.287

<sup>70</sup> W. Lance Bennett, *Public Opinion in American Politics*, New York, Houghton Mifflin Harcourt Publishing, 1980, cité par Michel A. Milburn, *op.cit.* p.38

médiatique »<sup>71</sup>. Donc les médias exercent un effet considérable sur la formation de l'agenda du public concernant les sujets internationaux.

Par ailleurs, la fonction d'agenda attire l'attention sur l'hierarchie d'importance des sujets aux yeux des médias et du public. Les médias organisent le calendrier et l'hierarchie des événements et des informations qui seront annoncés au public. La plupart des comparaisons indiquent qu'il existe une forte corrélation (+.50 ou plus) entre l'hierarchie des sujets dont les médias mettent en évidence et l'hierarchie d'importance des sujets déterminée par le public.<sup>72</sup> Les recherches sur quatre-vingt-douze études de fonction d'agenda menées par Dearing et Rogers prouvent que près de deux tiers de ces études ont confirmé la corrélation mentionnée ci-dessus.<sup>73</sup> En ce sens, le public apprend, s'informe, réagit, et juge en fonction du calendrier et de l'hierarchie médiatique par lesquelles les médias participent à la formation de l'opinion publique.

Sous cet angle, l'hierarchie et le calendrier médiatique forment l'agenda de l'opinion publique au lieu de persuader directement le public. C'est-à-dire, « les médias réussissent à imposer, non des opinions, mais les problèmes sur lesquels portent des opinions »<sup>74</sup>. De ce fait, en soulignant plus les événements négatifs que positifs, ils peuvent créer un grand débat social destiné à la conduite de la politique étrangère d'un pays et peuvent changer l'agenda de l'opinion publique concernant la politique étrangère.

À cause du calendrier et de l'hierarchie médiatique, la fonction d'agenda est considérée en tant que jeu à somme nulle.<sup>75</sup> Car les médias attirent l'attention publique sur un sujet en poussant les autres en bas de l'agenda, ainsi, l'agenda du public change sans cesse, autrement dit, il devient variable. De ce point de vue, il est

---

<sup>71</sup> Stuart N. Soroka, *op.cit.* p.42-43

<sup>72</sup> Wayne Wanta et Salma Ghanem, « Effects of Agenda-Setting », in Jennings Bryant et Rodney Carveth (éd.), *Meta-Analyses of Media Effects*, New Jersey, Lawrence Erlbaum, cité par Maxwell McCombs, *The Agenda-Setting Role of the Mass Media in the Shaping of Public Opinion*, *op.cit.* p.3

<sup>73</sup> James W. Dearing et Everett M. Rogers, *op.cit.* p.66

<sup>74</sup> B. C. Cohen, *The Press, the Public and Foreign Policy*, Princeton University Press, p.38, cité par İrfan Erdoğan et Korkmaz Alemdar, *İletişim ve Toplum: Kitle İletişim Kuramları, Tutucu ve Değişimci Yaklaşımlar*, Bilgi Yayınevi, 1990, p.146

<sup>75</sup> J. Zhu, « Issue Competition and Attention Distraction in Agenda-Setting: A Zero-Sum Perspective », *Journalism Quarterly*, 69(4), p.825-836, cité par James W. Dearing et Everett M. Rogers, *op.cit.* p.3

possible de dire que les événements internationaux que les médias mettent en saillance peuvent se situer en arrière plan de l'agenda du public. Ainsi, les réactions publiques sur les événements internationaux peuvent être orientées par les changements vécus dans l'agenda des médias.

En conséquence, nous pouvons dire que l'attention accordée par les médias à certains événements augmente leur importance aux yeux de l'opinion publique puisque les médias sont considérés comme la ressource primaire de l'information politique. Ainsi, les médias peuvent influencer le degré de préoccupation publique à propos de certains problèmes et ils peuvent légitimer les décisions des organes politiques. En bref, les médias peuvent être considérés comme un acteur politique étant donné qu'ils déterminent l'agenda du public en politique interne aussi bien que politique étrangère.

### **1- Détermination des préférences politiques et la fonction d'agenda**

Les préférences politiques évoquent les élections et les périodes électorales. Les élections, c'est-à-dire le droit d'élire et d'être élu, constituent l'un des éléments essentiels qui séparent les régimes démocratiques des autres. Dans les régimes démocratiques, l'administration politique dépend du public. En ce sens, si le pouvoir des gouvernements provient du soutien populaire, le pouvoir des électeurs provient de leur droit d'élire. Donc, les périodes électorales peuvent être décrites comme un processus d'interaction relative entre les électeurs et les politiciens.

Dans les périodes électorales, les politiciens et les électeurs déclarent consécutivement leurs campagnes électorales et leurs demandes par l'intermédiaire des médias de masse, puisqu'il est impossible d'établir une communication en face à face. C'est-à-dire, par ses émissions politiques, les médias fonctionnent comme un pont de communication entre les politiciens et les électeurs. D'une part, les médias de masse donnent la possibilité aux candidats de parler non seulement devant leurs partisans, mais également devant tous les électeurs, et, d'autre part, ils fournissent des informations sur la vie politique et privée des candidats. À cet égard, la prise d'une décision saine dépend d'obtention des informations sur les candidats

politiques. Donc le public, notamment les électeurs qui ne sont pas fortement attachés à un candidat, tire des médias la plupart de ses informations politiques.<sup>76</sup>

Au-delà de l'obtention des informations sur les candidats, les informations politiques diffusées par les médias de masse sont efficaces d'influencer les préférences politiques. Les recherches précisent que la diffusion d'un problème au niveau national augmente l'effet des médias sur les préférences politiques des électeurs.<sup>77</sup> C'est pourquoi, les informations en matière des campagnes électorales, diffusées par les médias de masse, ont des effets considérables sur la formation de l'opinion publique. Sous cet angle, « la diffusion ou non diffusion des informations concernant les candidats influence les préférences des électeurs »<sup>78</sup>. C'est-à-dire, l'agenda des médias de masse est efficace pour changer l'opinion publique en matière des préférences et des attitudes politiques. De façon explicite, les médias sont capables d'augmenter ou diminuer le soutien populaire pour les candidats, en les critiquant ou en les appuyant. Sous cet angle, il paraît possible de dire que les médias forment les préférences politiques de l'opinion publique qui domine les indécis. C'est la raison pour laquelle, les candidats surveillent les médias pour s'informer des tendances publiques. Et, « lors des périodes électorales, les dirigeants des pays se soumettent aux désirs de l'opinion publique, vu qu'ils dirigent le pays pour être réélus »<sup>79</sup>.

Mais, on ne peut pas dire que le souci de réélection se forme seulement lors des périodes électorales. Outre ces périodes, les médias continuent à fournir la communication relative entre le public et le gouvernement. Dans les démocraties, l'opinion publique se ligue avec les médias pour interroger les gouvernements sur leurs responsabilités face aux citoyens.<sup>80</sup> De plus, du fait que les décisions que les politiciens prennent après les élections influencent les préférences des électeurs à propos des élections prochaines, la pression de l'opinion reste toujours très forte sur

<sup>76</sup> Emir Turam, **Medyanın Siyasi Hayata Etkileri**, İstanbul, İrfan Yayıncılık, 1994, p.49

<sup>77</sup> Pour plus d'information, voir Shanto Iyengar, « Siyasette Erişim Yanlılığı: Televizyon Haberleri ve Kamuoyu », in Süleyman İrvan (éd.), **Medya, Kültür, Siyaset**, Ankara, Bilim Sanat Yayınları, 1997, p.240

<sup>78</sup> Emir Turam, **op.cit.** p.54

<sup>79</sup> Alexis de Tocqueville, **Über die Demokratie in Amerika**, Traduit par Hans Zbinden, Stuttgart, Deutsche Verlagsanstalt, 1971, p.155, cité par Elisabeth Noelle-Neumann, **op.cit.** p.113

<sup>80</sup> Nejdet Atabek et Erdal Dağtaş, **op.cit.** p.228

les gouvernements et sur les politiciens. Pour cette raison, ils suivent toujours les réactions de l'opinion publique par l'intermédiaire de médias de masse.

Par conséquent, on peut dire que « l'attention des médias est efficace sur la sélection des dépositaires de l'autorité publique et des candidats ». <sup>81</sup> De plus, en avançant l'opinion publique en arrière plan, le régime démocratique et les médias transforment l'opinion publique en un moyen de pression politique sur les événements nationaux aussi bien qu'internationaux. En bref, les informations concernant la politique étrangère peuvent influencer les préférences politiques du public. De plus, elles peuvent provoquer le souci de réélection.

Jusque-là, nous avons vu que les informations diffusées par les médias de masse influencent l'agenda du public en politique étrangère. Pour détailler la fonction d'agenda des médias, nous examinons maintenant les médias d'information qui jouent un rôle important pour la diffusion des informations vers le public.

## **2 - Attention publique attirée par les médias d'information et la fonction d'agenda**

De nos jours, le public est exposé à une très large couverture médiatique des émissions divertissantes. Alors que les médias de masse sont considérés en tant qu'une ressource d'amusement, l'une de ses fonctions essentielles est la diffusion des informations concernant le public. En ce sens, les actualités préparées par les médias d'information jouent un rôle important pour l'édification du public à propos des événements locaux aussi bien que globaux.

Avant de passer à la corrélation entre les actualités et la fonction d'agenda, nous allons essayer de définir brièvement les actualités. « Les actualités signifient l'information la plus récente et la plus nouvelle en matière des événements, des individus et des choses. » <sup>82</sup>

---

<sup>81</sup> Shanto Iyengar, *op.cit.* p.234

<sup>82</sup> T. Van Dijk, *News Analysis*, New Jersey, Lawrence Erlbaum Associates Publishers, 1988, cité par Çiler Dursun, *TV Haberlerinde İdeoloji*, İmge Kitabevi, 2001, p.123

En tant que source d'information commune, les actualités évoquent l'ensemble par ses notions, ses sélections restants en arrière ou derrière plan, et ses montages.<sup>83</sup> En bref, on peut généralement les définir comme la diffusion, à l'aide des montages, des images d'archive, des arrangements et des commentaires éditoriaux, des événements déjà vécus ou susceptibles de se produire.

Nous voyons maintenant la corrélation entre les actualités et la fonction d'agenda. Nous voulons tous comprendre notre environnement où il existe beaucoup de développements et de phénomènes qui peuvent être sujets aux actualités. Mais, du fait que les actualités diffusent ses informations dans une durée limitée, la plupart des développements et des phénomènes sont éliminés par les journalistes et par les directeurs des médias d'information. Ainsi, en choisissant un nombre limité de sujet pour attirer l'attention, les médias d'information obtiennent la possibilité de construire l'agenda du public.<sup>84</sup> L'agenda du public est en effet affecté par les sélections et les rédactions journalistiques.<sup>85</sup> Les résultats des recherches menées par Shanto Iyengar et Roy L. Behr argumentent qu'il y a une congruence entre les actualités et l'attention publique.<sup>86</sup>

À la suite de l'élimination de la plupart des sujets, les restants, c'est-à-dire les privilégiés, sont diffusés avec un abrégé éditorial. Autrement dit, les actualités montrent seulement le résumé des événements choisis par les journalistes. Donc, l'information est réduite à son minimum et privée de son contexte. De ce point de vue, les actualités peuvent être décrites comme le résultat d'un processus de sélection, de montage et de fiction qui aident à influencer l'agenda du public à propos des événements.

Les recherches indiquent que les actualités exercent un effet considérable à l'égard de la fonction d'agenda.<sup>87</sup> Les événements qu'elles privilégient et qu'elles résument sont capables de constituer la fonction d'agenda en convainquant les

---

<sup>83</sup> Umut Tümay Arslan Yeğen, « Haberde Yeni olan Nedir », in Çiler Dursun (éd.), **Haber, Hakikat ve İktidar İlişkisi**, Elips Kitap, 2004, p.77

<sup>84</sup> Maxwell McCombs, « Building Consensus: The News Media's Agenda Setting Roles », **Political Communication**, Vol. 14, 1997, p.433

<sup>85</sup> **ibid.** p.53

<sup>86</sup> Pour plus d'information, voir Roy L. Behr et Shanto Iyengar, « Television News, Real-World Cues, and Changes in the Public Agenda », **Public Opinion Quarterly**, Vol. 49, Spring 1985, p.42-44

<sup>87</sup> Shanto Iyengar, **op.cit.** p.238-239

spectateurs que le problème principal se compose seulement des informations données par elles. Par contre, « les événements qui sont exclus des actualités peuvent être perçus comme n'ayant pas »<sup>88</sup>. De façon explicite, du fait que les actualités sont préparées par des sélections et des éliminations professionnelles, elles ont la capacité d'influencer l'opinion publique en faveur d'un parti, groupe ou individu. Autrement dit, ce n'est pas faux de dire qu'elles ne sont pas neutres et qu'elles peuvent créer des stéréotypes en excluant différents points de vue.<sup>89</sup>

Par ailleurs, les actualités peuvent être considérées comme un acteur politique. Selon Lang et Lang, en mettant l'accent sur certains événements, activités, groupes et personnalités, les actualités donnent lieu à la formation de l'agenda du public en politique.<sup>90</sup> La prépondérance de certaines figures au sein des actualités aide la formation d'opinion publique en éloignant les individus de leur position neutre.<sup>91</sup> « En attirant l'attention sur certains sujets et en ignorant les autres, les informations diffusées par les actualités influencent les normes par lesquelles les gouvernements, les politiques et les candidats sont jugés. »<sup>92</sup> La couverture des actualités peuvent influencer les perceptions d'importance nationale et les jugements à propos des gouverneurs.<sup>93</sup>

Nous voyons que, les priorités des actualités deviennent les priorités de l'agenda du public. En ce sens, les journaux télévisés (JT) jouent un rôle considérable pour la fonction d'agenda et pour la détermination des priorités du public. Car selon Neil Postman, théoricien des médias, « l'information se transmet par la TV et il n'y a aucun sujet intéressant le public qui se retrouve en dehors de la couverture télévisuelle »<sup>94</sup>.

<sup>88</sup> Ignacio Ramonet, **Medyanın Zorbalığı**, Traduit par Aykut Derman, Om Yayinevi, 2000, p.48-54

<sup>89</sup> Nick Stevenson, **Medya Kültürleri, Sosyal Teori ve Kitle İletişimi**, Traduit par Göze Orhon et Barış Engin Aksoy, Ütopya Yayinevi, 2006, p.53-54

<sup>90</sup> Gladys Engel Lang et Kurt Lang, « Watergate: An Exploration of the Agenda-Building Process », in G. C. Wilhoit et H. de Bock (éd.), **Mass Communication Review Yearbook**, Beverly Hills, Sage Publications, Vol. 2, 1981, p.447-468, cité par Dietram A. Scheufele, « Agenda Setting, Priming and Framing Revisited: Another Look at Cognitive Effects of Political Communication », **Mass Communication and Society**, 3/2, 2000, p.303

<sup>91</sup> Maxwell McCombs, **The Agenda-Setting Role of the Mass Media in the Shaping of Public Opinion**, *op.cit.* p.11

<sup>92</sup> Shanto Iyengar et Donald R. Kinder, **News That Matters**, Chicago, University of Chicago Press, 1987, p.63, cité par Stuart N. Soroka, *op.cit.* p.35

<sup>93</sup> Joanne M. Miller et Jon A. Krosnick, *op.cit.* p.303

<sup>94</sup> Neil Postman, **Televizyon: Öldüren Eğlence, Gösteri Çağında Kamusal Söylem**, Traduit par Osman Akınhay, Ayrıntı Yayınları, 2004, p.91

Les images sont des caractéristiques spécifiques qui distinguent les JT des autres. « L'apparition devant l'écran de TV constitue la condition préalable pour entrer dans l'agenda de l'opinion publique. »<sup>95</sup> C'est pour cette raison que, les JT jouent un rôle considérable sur l'élaboration de l'agenda, car « *la majorité de la population s'informe en regardant les JT et, pour une bonne partie d'entre elle l'image est le garant de la vérité* ». <sup>96</sup>

Nous ajoutons que, les JT rassemblent au même moment les regards de centaines des milliers et parfois de millions de personnes. Et, ils utilisent fréquemment la répétition celle qui augmente leurs crédibilités. De cette manière, « la TV est l'une des sources principales et crédibles d'information en matière de la politique et des événements quotidiens. »<sup>97</sup> À l'aide de cette crédibilité et de répétition des informations, ils provoquent la participation massive aux sujets concernant le public.

Sous cet angle, il est possible de dire que les informations diffusées, par les actualités, en matière de la politique étrangère peuvent ; constituer le contenu de l'agenda du public, influencer l'évaluation de la performance des politiciens, changer les priorités du public, et créer des stéréotypes.

## **b - Effet d'approbation**

Les médias fournissent une communication unidirectionnelle, indirecte et publique.<sup>98</sup> Les individus et les groupes constituant l'opinion publique sont capables de discuter entre eux, mais ils peuvent seulement surveiller les médias sans aucune intervention. Ils sont donc sous l'influence unidirectionnelle des médias.

Par ailleurs, le public considère les médias, les journalistes ainsi que ceux qui sont spécialisés dans leurs domaines, comme les défenseurs de ses opinions et de ses

---

<sup>95</sup> Charles R. Wright, **Mass Communication: A Sociological Perspective**, New York, Random House, 1986, p.153, cité par Arsev Bektaş, **op.cit.** p.136

<sup>96</sup> Jean Mouchon, **La Politique Sous l'Influence des Médias**, L'Harmattan, 1998, p.24

<sup>97</sup> J. P. Robinson et M. R. Levy, **The Main Source: Learning From Television News**, Beverly Hills, Sage Publications, 1986, cité par Hans-Bernd Brosius, « Influence of Presentation Features and News Content on Learning From Television News », **Journal of Broadcasting & Electronic Media**, Vol. 33/1, Winter 1989, p.1

<sup>98</sup> Elisabeth Noelle-Neumann **op.cit.** p.179

intérêts. C'est pour cela que, les recommandations des médias et des journalistes sont généralement acceptées par le public.<sup>99</sup> Cette acceptation constitue l'effet d'approbation.

À la lumière de cet effet d'approbation, les politologues, les experts en politique étrangère et les scientifiques sont souvent accueillis en tant que commentateur par les médias de masse pour faire des commentaires sur certains événements. Les commentaires des experts, cités ci-dessus, rationalisent l'idéologie dont les médias de masse veulent renforcer.<sup>100</sup> Ainsi, en forçant l'opinion publique à penser comme les experts, les médias de masse absorbent les différences d'évaluation individuelle.

Par exemple, les JT utilisent fréquemment les termes suivants; « nous » et « les autres ». Le terme « nous » représente la culture, la nation, le public, la famille, le spectateur, et le lecteur. Par contre, le terme « les autres » représente le gréviste, le dictateur, la bureaucratie, l'opposition et les pouvoirs externes.<sup>101</sup> Nous pouvons dire que, ce contraste peut aider à la formation des stéréotypes.

Dans un autre sens, la durée ou l'espace donné, le contenu, les mots utilisés, les images diffusées, le nombre de répétition et la segmentation des émissions médiatiques sont déterminées par les médias de masse qui jouent un rôle considérable à propos de la création des stéréotypes.

En conséquence, les médias constituent l'effet d'approbation sur l'opinion publique. Cet effet d'approbation peut être destiné à augmenter ou à diminuer le soutien de l'opinion public aux actes des gouvernements en matière de la politique étrangère.

---

<sup>99</sup> Arsev Bektaş, **op.cit.** p.133

<sup>100</sup> Çiler Dursun, **TV Haberlerinde İdeoloji**, **op.cit.** p.126

<sup>101</sup> J. Hartley, **Understanding News**, Routledge, 1982, cité par **ibid.** p.231

## c - « Spirale du silence » et effet de majorité dans le cadre des sondages d'opinion

Dans cette sous-section, nous allons essayer de montrer l'effet des médias sur la formation de la spirale du silence. Et, ensuite à partir de cela, nous allons expliquer l'effet de majorité dans le cadre des sondages d'opinion diffusés par les médias.

### 1 - Effet des médias sur la formation de la spirale du silence

Avec le renforcement des régimes démocratiques, les médias de masse se sont transformés en un moyen pour l'expression libre de l'opinion publique. C'est-à-dire, la déclaration des opinions publiques occupe une large place au sein des médias de masse.

Nous avons déjà expliqué que le public et l'opinion publique ne signifient pas une situation de majorité. Mais, grâce à l'usage répandu des moyens de communication de masse, l'opinion publique diffusée par les médias de masse est considérée en tant qu'opinion de la majorité du public. C'est justement à ce point précis que nous devons répondre à la question suivante; « est-ce que l'opinion publique diffusée par les médias exerce un effet de majorité sur les individus? »

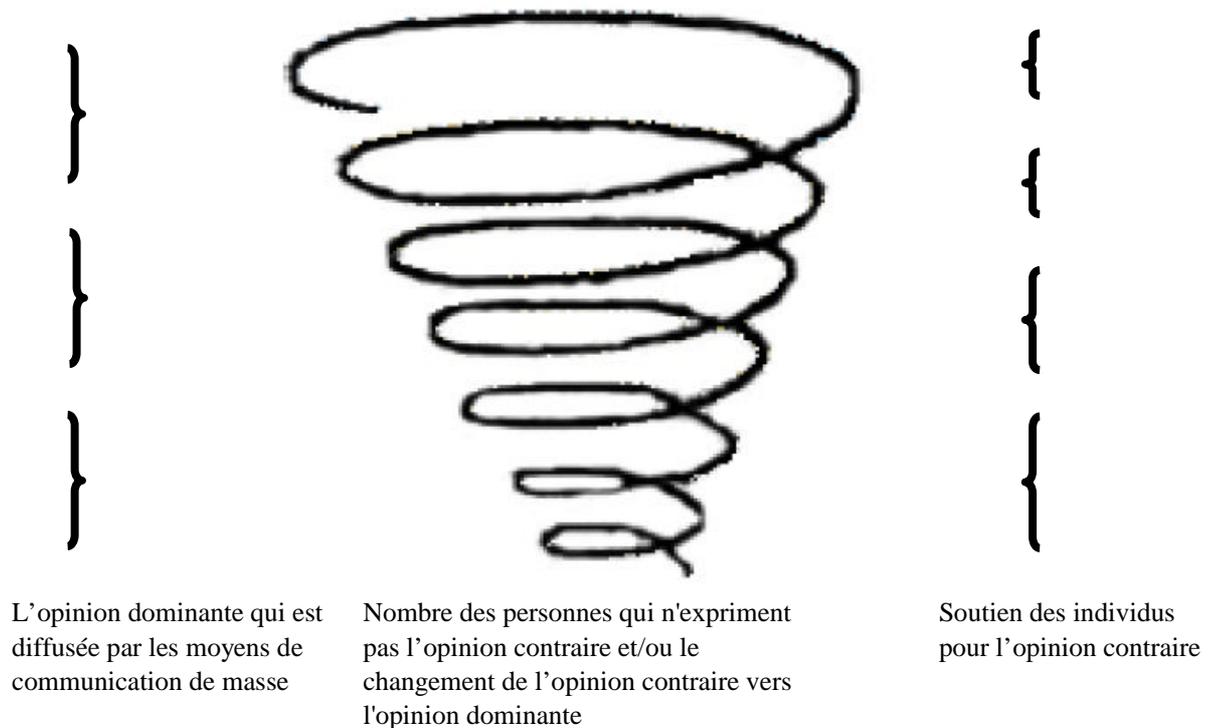
Nous allons répondre à cette question posée ci-dessus, à l'aide de théorie de la « spirale du silence » créée par Elisabeth Noelle-Neumann. D'après elle, « non seulement des gouvernements, mais également chaque individu du public s'expose à une forte pression de l'opinion publique »<sup>102</sup>. Au-delà de cela, la théorie de la « spirale du silence » considère que la perception sur l'opinion publique d'un individu affectera la volonté d'exprimer son opinion sur les sujets publics.

En bref, cette théorie est basée sur la peur de l'isolement et l'évaluation du climat de l'opinion. Les expériences montrent que pour ne pas se retrouver isolé et pour se conformer au groupe, l'individu peut renoncer à son propre jugement.<sup>103</sup>

<sup>102</sup> Elisabeth Noelle-Neumann, « Suskunluk Sarmalı Kuramı'nın Medyayı Anlamaya Katkısı », in Süleyman İrvan (éd.), **op.cit.** p.224

<sup>103</sup> S. E. Asch, « Effects of Group Pressure Upon the Modification and the Distortion of Judgments », in D. Cartwright et A. Zander (éd.), **Group Dynamics: Research and Theory**, Peterson and Company, 1951, p. 151-162, cité par Stephen D. Perry et William J. Gonzenbach, « Inhibiting Speech

Ce phénomène est connu en tant que peur de l'isolement. Par ladite peur, les individus sont toujours à la recherche des tendances dominantes. Ils observent ceux qui sont les points de vue qui acquièrent de la force, et ceux qui sont sur le déclin. À la suite de la perception des tendances, ils adaptent leurs convictions en conséquence. C'est la raison pour laquelle la peur de l'isolement n'est pas seulement la peur que l'individu a mise à l'écart, mais aussi le doute sur sa propre capacité de jugement. Ainsi la spirale du silence s'élargit par le peur de l'isolement. La figure 1.3 montre l'élargissement de la spirale du silence par le peur de l'isolement.



**Figure 1.3** - Élargissement de la spirale du silence

(Source: Denis McQuail et Sven Windahl, Denis McQuail et Sven Windahl, **Kitle İletişim Modelleri**, Traduit par Konca Yumlu, 2<sup>ème</sup> édition, İmge Kitabevi, 2005, p.148)

Nous voyons que Noelle-Neumann utilise les termes « majorité » et « minorité » pour décrire la spirale du silence. À l'aide de l'haut degré de couverture médiatique, les médias de masse offrent la même information à un grand nombre de

personnes. Ainsi, les personnes commencent à penser que cette information est partagée par la majorité du public. De ce point de vue, si les idées de la majorité ne sont pas diffusées par les médias de masse, la majorité se transformera en une majorité silencieuse. Donc, par l'influence des émissions médiatiques, les opinions de la minorité peuvent être perçues comme des idées appartenant à la majorité.

Par ailleurs, « quand on dit l'opinion publique dans les démocraties à caractère pluraliste, il faut comprendre les pensées et les opinions dominantes ayant de la chance pour s'exprimer. »<sup>104</sup> À cet angle, les médias de masse jouent un rôle considérable en donnant l'espace aux opinions d'un ou plusieurs groupements dominants. Comme nous constatons, les médias aident la formation et la diffusion des opinions dominantes.

Sans doute, « les médias sont indispensables pour la formation et pour la socialisation de la spirale du silence. »<sup>105</sup> À l'aide de la diffusion médiatique, la spirale du silence peut créer une forte pression de l'opinion publique sur les individus, notamment sur les indécis, et sur les politiciens. C'est-à-dire, s'opposer à l'opinion publique, c'est assumer le risque de se retrouver isolé.

Donc nous pouvons dire que les médias de masse aident l'élargissement de la spirale du silence qui commande un comportement de soumission en menaçant des individus et des politiciens de les isoler. À cet égard, les informations des médias à propos de la politique étrangère peuvent changer les opinions et les priorités qui dominent le public. Et, par peur de l'isolement les gouvernements peuvent commencer à obéir aveuglement aux opinions dominantes concernant la conduite de la politique étrangère.

---

<sup>104</sup> Sevda Alankuş-Kural, **Temsili Kamuoyu**, Ankara, Yayınlanmamış Eser, 1995, p.11-12, cité par Nejdet Atabek et Erdal Dağtaş, **op.cit.** p.219

<sup>105</sup> Nurettin Güz, **op.cit.** p.54

## 2 - Effet de majorité dans le cadre des sondages d'opinion diffusés par les médias

Quand on évoque aujourd'hui la notion d'opinion publique, on pense aux sondages d'opinion qui peuvent être décrites en tant que « l'ensemble des réponses à un moment donné des sondés représentant un group pour faire des pronostics sur l'ensemble de ce groupe »<sup>106</sup>.

Les sondages d'opinions sont fréquemment utilisés pour déterminer l'opinion publique en matière des gouvernements, des leaders, et des politiques. Et, ils visent à refléter les préférences et les choix de la majorité en matière de la politique. Pour cela, ils sont considérés comme le meilleur outil de mesure de l'opinion publique. Autrement dit, ils indiquent les tendances de l'opinion publique sur certains événements, donc on peut les décrire comme la voix de l'opinion publique.

Tout d'abord, puisque le public est curieux de connaître ses tendances, il recourt fréquemment aux résultats des sondages d'opinion. Étant donné que les sondages visent à refléter les préférences de la majorité, la diffusion par les médias de leurs résultats constitue un effet de majorité sur les individus. Ainsi, les indécis et les abstentionnistes au sein du public deviennent enclins à réagir conformément aux résultats des sondages.

Au-delà de l'effet de majorité, « les résultats des sondages sont trouvés fiables puisqu'ils semblent être la réponse la plus naturelle et qu'ils montrent les préférences du public. C'est pour cela qu'ils augment la crédibilité des émissions médiatiques diffusant leurs résultats »<sup>107</sup>. À cet égard, la diffusion des résultats d'un sondage électoral peut facilement influencer les préférences politiques du public, notamment durant la période pré-électorale.

Tout au long des périodes électorales, les médias commandent et diffusent des sondages. Cela amène à poser ces deux questions: Les médias influencent-ils le vote?

---

<sup>106</sup> Özgür Yeğenoğlu, « Kamuoyu Araştırma Uygulamalarının Düzenlenmesinde Alternatif Yaklaşımlar », **Türk İdare Dergisi**, Ankara, Vol. 60, 1988, p.379-381, cité par **ibid.** p.96

<sup>107</sup> Nurettin Güz, **ibid.** p.54

Est-il possible de penser que les résultats d'un sondage peuvent amener les électeurs à croire qu'ils font le bon choix ou le mauvais?

Les sondages sont considérés comme le meilleur moyen de prédire les résultats d'une élection. Pour cela, il existe plusieurs recherches destinées à découvrir leurs effets sur les électeurs. Les recherches généralement indiquent que, lors des périodes électorales, la diffusion des résultats d'un sondage constitue cinq effets considérables sur les électeurs:<sup>108</sup>

**Effet « bandwagon » :** En donnant le vainqueur à l'avance, les sondages découragent les partisans de celui qui est annoncé battu et attirent les indécis vers le gagnant annoncé. C'est l'effet « bandwagon ». La plupart des recherches d'effet « bandwagon » montrent que les individus considèrent la majorité comme un appui social et, pour cela, simplement ils adoptent l'opinion de la majorité.<sup>109</sup>

**Effet « boomerang » :** Les résultats des sondages peuvent inviter les électeurs du parti ou du candidat qui est annoncé vainqueur à ne pas se mobiliser. C'est-à-dire, les partisans de celui qui est annoncé le vainqueur peuvent être tellement certains que leurs votes n'ont pas beaucoup d'importance et qu'ils peuvent renoncer à voter.

**Effet d'être battu :** Les partisans du parti ou du candidat qui est annoncé à l'avance battu de l'élection peuvent s'allier à un autre candidat ou à un parti adversaire de celui qui est annoncé le gagnant.

**Effet de récupération :** Les électeurs d'un parti impopulaire peuvent choisir de ne pas voter, de rester abstentionnistes, du fait que leur parti n'a pas de chance pour gagner les élections. Mais, si leur parti paraît de plus en plus populaire, ils pourront décider de le voter.

**Effet du vote prudent :** Pour ne pas se retrouver isolés et critiqués, les électeurs peuvent voter pour les partis et les candidats qui paraissent populaires.

---

<sup>108</sup> Jesse Eckhard, **Elections in the Federal Republic of Germany in Comparison**, New York, Berg Publishers, 1990, p.87-88, cité par Gülgün Tosun, « Siyasal Yaşam ve Kamuoyu Araştırmaları », **Ege Üniversitesi İİBF Dergisi**, Vol. 6, 1993, p.131-142

<sup>109</sup> Pour plus d'information, voir Joseph T. Klapper, **The Effects of Mass Communication**, Illinois, The Free Press of Glencoe, 1960, p.125-126

C'est-à-dire les électeurs peuvent demeurer prudents face aux minorités et aux impopulaires.

À la lumière des effets cités ci-dessus, nous pensons que les sondages sont capables d'influencer le choix politique et la vote des électeurs. De plus, ils montrent les changements des préférences publiques et la perception publique en matière des actes des gouvernements. C'est pourquoi les politiciens prennent les sondages au sérieux.

Pour résumer brièvement, nous avons vu que les sondages d'opinion diffusés par les médias de masse constituent l'effet de majorité, influencent les préférences publiques, et mesurent les tendances politique. Nous pouvons dire que le sondage d'opinion est sans doute l'un des moyens de pression sur l'opinion publique aussi bien que sur le domaine politique.

## **B - Le débat sur l'opinion publique, les médias et la prise de décision en politique étrangère à la lumière de l'approche réaliste et libérale**

L'effet des médias et de l'opinion publique sur la prise de décision en politique étrangère est un sujet très discuté par l'approche réaliste et libérale des relations internationales. Dans ce contexte, nous allons tout d'abord essayer de montrer l'attitude de ces deux approches. Et puis, en tant que réponse à l'approche réaliste, nous allons montrer la corrélation entre l'opinion publique et la prise de décision dans la politique étrangère.

### **1 - Attitude de l'approche réaliste sur les médias et sur l'opinion publique en politique étrangère**

Le réalisme est basé sur une théorie pessimiste de la nature humaine prenant en compte la défense de l'indépendance étatique, de l'intérêt et de la sécurité nationale. Les réalistes considèrent que le système international est à caractère anarchique et tous les conflits internationaux parmi les nations sont strictement liés à l'état de nature du système anarchique. Dans ce système anarchique, l'objectif primordial de l'État est la survie à l'aide de la lutte pour l'obtention du pouvoir. Vu sous cet angle,

l'État doit donc organiser l'ensemble de ses ressources internes pour le but d'auto-préservation.

De façon explicite, l'État est présumé l'acteur unique ou principal, indépendant et autonome dans la conduite des affaires étrangères. C'est pour cette raison que, la participation des médias et de l'opinion publique à la conduite des affaires étrangères n'est pas soutenue afin d'être plus efficace dans le maintien des affaires étrangères.<sup>110</sup>

L'opposition réaliste contre les médias et l'opinion publique en matière de la politique étrangère dépend certains facteurs; transparence, moralité, sentimentalisme, ignorance, souci de réélection et volatilité.

#### **a - Transparence et moralité**

Le réalisme prévoit tout d'abord que, incluant des sujets confidentiels, la politique étrangère est un domaine qui oblige l'exclusion du public et des médias de la conduite des négociations diplomatiques. Les réalistes donc soutiennent la confidentialité du processus de négociation, c'est-à-dire, la clôture des négociations à la participation publique.

Morgenthau souligne qu'en montrant explicitement les points faibles des partis négociateurs au monde entier, les négociations ouvertes approfondissent la complexité des affaires étrangères, détruisent la lutte pour l'obtention du pouvoir et force les politiciens à obéir aux discours politiques réalisées lors des périodes électorales pour la rétention de la gouvernance.<sup>111</sup> À cet égard, les médias sont considérés comme un moyen qui augmente la transparence des points faibles d'un pays.

Cependant, les réalistes ne refusent pas entièrement les médias et l'opinion publique en matière de politique étrangère. Ils ouvrent la voie à la déclaration des

---

<sup>110</sup> Pour plus d'information voir Piers Robinson, **Foreign Policy: Theories, Actors, Cases**, Steve Smith et alii (éd.), Oxford University Press, 2008, p.147-152

<sup>111</sup> Hans J. Morgenthau, **Uluslararası Politika: Güç ve Barış Mücadelesi**, Traduit par Baskın Oran et Ünsal Oskay, Ankara, Sevinç Matbaası, 1970, p.703

résultats de négociation diplomatique qui est considérée comme une obligation démocratique. En plus, l'ouverture des résultats au public joue probablement un rôle significatif pour assurer le contrôle diplomatique sur la politique étrangère.<sup>112</sup> C'est-à-dire, les médias et l'opinion publique ont un rôle de contrôle sur les résultats des actions en politique étrangère. De ce point de vue, le réalisme s'exprime en faveur de la confidentialité des négociations et de la transparence des résultats.

L'autre critique réaliste s'attache à la moralité de l'opinion publique dans un système anarchique. L'anarchie du système se produit à cause de l'absence d'un gouvernement international ou d'une autorité suprême centrale au sein du système mondial capable de préserver l'ordre et les droits, de résoudre pacifiquement les conflits et d'imposer certaines pénalités. Robert Art et Kenneth Waltz affirment que « les États ne peuvent pas être capables d'être moral dans l'anarchie. La possibilité d'un comportement moral repose sur l'existence d'un gouvernement efficace qui est capable d'empêcher et de punir les actes illégaux ». <sup>113</sup>

Comme nous avons essayé de souligner avant, la politique étrangère est considérée comme la lutte pour l'obtention du pouvoir. « La recherche du pouvoir n'est pas un moyen pour l'acquisition des valeurs morales; les valeurs morales sont utilisées afin de faciliter la lutte au tour du pouvoir ». <sup>114</sup> On peut dire que l'objectif du réalisme est la recherche du pouvoir pour la perpétuité de l'État, non pas le moral public. Par exemple, Machiavel pensait que, pour la perpétuité de l'État, un prince, en particulier un nouveau prince, est souvent obligé d'agir contre l'humanité, la religion, la foi, et la charité. <sup>115</sup> Nous voyons que Machiavel propose un prince amoral et violent qui ne craint pas d'utiliser la force pour la perpétuité de l'État et pour l'intérêt étatique.

---

<sup>112</sup> *ibid.* p.702

<sup>113</sup> Robert J. Art et Kenneth N. Waltz, « Technology, Strategy, and the Uses of Force », in Robert J. Art et Kenneth N. Waltz (éd.), **The Use of Force**, Lanham, University Press of America, 1983, p.6, cité par Jack Donnelly, **Realism and International Relations**, Cambridge University Press, 2000, p.162-163

<sup>114</sup> Nicholas J. Spykman, **America's Strategy in World Politics: The United States and the Balance of Power**, New York, Harcourt, Brace and Company, 1942, p. 18, cité par Jack Donnelly, *ibid.* p.161

<sup>115</sup> Niccolò Machiavelli, **Prens**, Traduit par Murat Satici, 2<sup>ème</sup> édition İlya, 2003, p.101

En outre, les réalistes trouvent que les valeurs morales ne sont pas valables dans tous les pays, elles sont donc à caractère relatif, changeable, irrationnel et instable.<sup>116</sup> Dans un système anarchique, le caractère inconstant du moral public empêche l'établissement d'une politique étrangère qui est solidement stabilisée et structurée. « Même s'il n'y a pas de sujet international, concernant la notion de pouvoir, dans la structure interne d'un État, le public peut réagir par des inquiétudes préventives à cause de caractère anarchique du système. »<sup>117</sup> Donc, aux yeux des réalistes, l'intervention militaire pourra être nécessaire au lieu de moral international.<sup>118</sup>

Cependant, les réalistes considèrent les médias comme un moyen utilisable afin de persuader l'opinion publique que l'intervention militaire est morale au cas où l'État essaie de préserver ses intérêts nationaux. C'est-à-dire, pour les réalistes, si l'État contrôle et limite la couverture médiatique, les médias peuvent constituer une ressource de mobilisation publique.<sup>119</sup>

Pour conclure, selon les réalistes, l'opinion publique doit être exclue de la politique étrangère du fait que les valeurs morales du public en politiques étrangère sont dangereuses à cause du système anarchique ou sont plus différentes que la moralité internationale.<sup>120</sup> De plus, les réalistes trouvent que les médias sont pacifiques et moraux dans ce système anarchique.<sup>121</sup> C'est pour cela qu'ils peuvent endommager la lutte au tour d'intérêt national. La conviction partagée pour l'opposition à la moralité, c'est que les valeurs morales sont appropriées pour les relations individuelles et pour la politique interne, donc elles ne peuvent pas être appliquées aux activités internationales des États. En bref, les réalistes pensent que le moral public a du succès dans les relations individuelles, et dans la politique interne. Donc, les médias et l'opinion publique doivent être exclus de la politique étrangère.

---

<sup>116</sup> **ibid.** p.166; Hans J. Morgenthau, **Politics in Twentieth Century, Vol. 1: The Decline of Democratic Politics**, Chicago, University of Chicago Press, cité par Piki Ish-Shalom, « The Triptych of Realism, Elitism and Conservatism », **International Studies Review**, 2006/8, p.444

<sup>117</sup> Kenneth Waltz et George H. Quester, « **Uluslararası İlişkiler Kuramı ve Dünya Siyasal Sistemi** », Traduit par Ersin Onulduran, Ankara, Ankara Üniversitesi Siyasal Bilgiler Yayınları, No: 510, 1982, p.103

<sup>118</sup> **ibid.** p.99

<sup>119</sup> Pour plus d'information, voir Piers Robinson, **op.cit.**, p.152

<sup>120</sup> Jack Donnelly, **op.cit.** p.162

<sup>121</sup> Pour plus d'information voir Piers Robinson, **op.cit.** p.147

## **b - Sentimentalisme et ignorance**

Le réalisme conçoit l'État comme un acteur rationnel surtout préoccupé par sa propre sécurité. Néanmoins, et contrairement à la rationalité étatique, le public est à caractère émotionnel, si bien que les réalistes sont contre la participation du public aux affaires étrangères. L'une des critiques réalistes est donc basée sur le sentimentalisme humain.

Sous l'influence de sentimentalisme, bien que l'intervention militaire soit indispensable à l'égard des menaces sur la sécurité et l'intérêt national, « le public préfère presque toujours les autres options à la force militaire »<sup>122</sup>. De plus, « tandis que l'importance de l'opinion publique est indéniable, son impact n'est pas tout à fait bénéfique. Le public est facilement influencé et dirigé par les émotions plutôt que le calcul rationnel, et il manque aussi de constance et de stabilité. »<sup>123</sup>

Selon Morgenthau, les préférences de la publique sont plus émotionnelles que rationnelles, c'est pour cela qu'il ne faut pas avoir confiance en opinion publique afin de conduire une politique étrangère plus efficace.<sup>124</sup>

Outre le sentimentalisme, l'approche réaliste attire l'attention sur le fait que le public est mal informé en matière de la politique étrangère. Dans le system anarchique, un public mal informé résulte notamment du manque de structure ou de stabilité temporelle de l'opinion publique. D'ailleurs, la structure multipolaire du système international crée des relations complexes et des menaces floues qui ne sont pas clairement identifiables. Tous ces facteurs, mentionnés ci-dessus, augmentent l'ambiguïté des informations, en matière de la politique étrangère, reçues par le

---

<sup>122</sup> B.W. Jentleson et R.L. Britton, « Still Pretty Prudent: Post-Cold War American Public Opinion on the Use of Military Force », **Journal of Conflict Resolution**, 42/4, 1998, cité par Mark Souva, « Foreign Policy Determinants: Comparing Realist and Domestic-Political Models of Foreign Policy », **Conflict Management and Peace Science**, 22/2, 2005, p.154; Walter Lippmann, **Essays in The Public Philosophy**, New York, New American Library, 1956, p.23

<sup>123</sup> T. G. Otte, « Nicolson », in G. R. Berridge, Maurice Keens-Soper et T. G. Otte (éd.), **Diplomatic Theory From Machiavelli to Kissinger**, Palgrave, 2001, p.159

<sup>124</sup> Pour plus d'information, voir Hans J. Morgenthau, **op.cit.** p.723

public.<sup>125</sup> À cet égard, « la participation du public à la prise de décision concernant des affaires étrangères est identifiée comme un fait indésirable »<sup>126</sup>.

D'après les réalistes, « le public est suffisamment informé des problèmes domestiques, quotidiens, et locaux, mais la politique étrangère est plus loin de leurs expériences ou dépasse leurs informations »<sup>127</sup>. De plus, le public n'a aucune idée sur la planification des missions militaires et sur le calcul des coûts qui seront dédiés à la défense.<sup>128</sup> C'est la raison pour laquelle les réalistes considèrent que l'opinion publique a peu d'influence sur les sujets concernant la sécurité nationale et l'intérêt national.<sup>129</sup>

D'autre part, certains pensent que selon laquelle « le mouvement de l'opinion publique est plus lente que le mouvement des événements. En conséquence les développements actuels des événements restent en dehors des connaissances de l'opinion publique ».<sup>130</sup> Le public comprend facilement les points clés de la politique étrangère, mais il ne comprend pas les manœuvres tactiques, c'est-à-dire « le public paraît mal informé par rapport aux diplomates.<sup>131</sup> En même temps, « les décisions stratégiques et diplomatiques exigent un type de connaissance qui ne peut pas être obtenu en regardant la TV, en écoutant le radio et en lisant les journaux ».<sup>132</sup> Car les médias sont trouvés irrationnels.<sup>133</sup>

Les réalistes pensent que la politique étrangère est le résultat de la lutte interétatique pour l'obtention du pouvoir.<sup>134</sup> Ladite politique donc doit être conduite sous la direction des experts tels diplomates et bureaucrates, puis qu'ils s'intéressent intensivement aux autres États et aux études de cas historiques, qu'ils sont mieux

---

<sup>125</sup> Mark Souva, **op.cit.** p.152

<sup>126</sup> Jan Stuchlik, « Public Opinion and Foreign Policy Discourse in the United Kingdom and France During the Iraq Crisis (September 2002 – March 2003) », **Perspectives: Review of International Affairs**, 2005/23, p.7

<sup>127</sup> Ole R. Holsti, **Public Opinion and American Foreign Policy: Analytical Perspectives on Politics**, The University of Michigan Press, 1996, p.6

<sup>128</sup> Earl C. Ravenal, « Ignorant Armies: The State, the Public, and the Making of Foreign Policy », **Critical Review**, 14/2, 2000, p.341

<sup>129</sup> Douglas C. Foyle, **Counting the Public In, Presidents, Public Opinion, and Foreign Policy**, New York, Columbia University Press, 1999, p.24

<sup>130</sup> Walter Lippmann, **op.cit.** p.19

<sup>131</sup> T. G. Otte, **op.cit.** p.159-160

<sup>132</sup> Walter Lippmann, **op.cit.** p.27

<sup>133</sup> Pour plus d'information, voir Piers Robinson, **op.cit.** p.149

<sup>134</sup> **ibid.** p.147

informés sur chaque circonstances internationales et qu'ils ont immense point de vue à l'endroit de la politique étrangère. À cet égard, la fonction d'élaboration et de conduite de la politique étrangère est entièrement dédiée aux experts, car leur expertise est susceptible à légitimiser l'autonomie par laquelle la pression de l'opinion publique est supprimée.<sup>135</sup>

### **c - Souci de réélection et volatilité**

L'approche réaliste considère le public comme un axe de souci de réélection pour tous les gouvernements des régimes démocratiques. Suite aux progrès subis par la démocratie, le public est devenu de plus en plus actif sur les décisions prises par les gouvernements. De plus, les électeurs sont devenus capables d'élire ou de destituer les gouvernements et d'approuver ou désapprouver leurs performances. Selon Walter Lippmann, « les gens ont obtenu le pouvoir qu'ils sont incapables d'exercer, et les gouvernements élus ont perdu leurs pouvoirs qui doivent être récupérées afin de gouverner »<sup>136</sup>.

Lippmann souligne que « la masse ne peut pas administrer le gouvernement et qu'elle ne peut pas gouverner; qu'il existe un dérangement morbide des fonctions véritables du pouvoir, où l'opinion de masse domine le gouvernement; que le dérangement que l'on souligné ci-dessus cause l'affaiblissement, vers la paralysie, de la capacité de gouverner »<sup>137</sup>.

Par ailleurs, les résultats des élections ne sont pas considérés vraiment fiables puisque les électeurs représentent leurs opinions particulières et intérêts individuels. Si les dirigeants sont élus par les élections, ils commencent ainsi à s'affaiblir en obéissant à la pression publique.<sup>138</sup> À long terme, l'obéissance gouvernementale aux dictats du public au moment de l'élaboration des politiques va diminuer l'efficacité dans la conduite des affaires étrangères. « Le public veut tenir rapidement un résultat; il sacrifie le bénéfice réel d'avenir à l'avantage apparent d'aujourd'hui ».<sup>139</sup>

---

<sup>135</sup> Walter Lippmann, **op.cit.** p. 328

<sup>136</sup> **ibid.** p.19

<sup>137</sup> **ibid.**

<sup>138</sup> **ibid.** p.48-49

<sup>139</sup> Hans J. Morgenthau, **American Foreign Policy: A Critical Examination**, London, Meuthen, 1952, p.223, cité par Piki Ish-Shalom, **op.cit.** p.443

C'est pourquoi, selon les réalistes, le rôle du public devrait être limité à choisir les meilleures personnes aux élections, vu que le public limite la liberté des décideurs pour conduire une politique étrangère plus efficace et plus stable.<sup>140</sup>

Cependant, les réalistes ne défendent pas le rejet absolu de l'opinion publique, autrement dit la porte des réalistes reste entrouverte à l'opinion publique. « Si le gouvernement ignore l'opinion publique sur la politique étrangère, il perdra son soutien public et il ne sera pas être réélu. Pour cette raison, les gouvernements doivent orienter le public vers leur point de vue sur la politique étrangère. »<sup>141</sup> C'est-à-dire, le réalisme est favorable à la formation de l'opinion publique par les politiciens. Donc, le rôle du public dans la politique étrangère est réduit à contrôler les gouvernements au lieu de les régler.

L'autre critique réaliste attire l'attention sur la volatilité de l'opinion publique. Du fait que l'école réaliste donne l'importance à la politique étrangère, elle se consacre peu à la politique interne. Les réalistes divisent la politique étrangère en deux; « high-politics » et « low-politics ». <sup>142</sup> On peut les définir respectivement comme « la situation de crise » et « la situation de non-crise ».

La situation de crise se compose des rivalités stratégiques, des sujets concernant la sécurité nationale, de forte probabilité d'une hostilité militaire ou l'intervention militaire, de nécessité de répondre dans une durée limitée, et des menaces sur les valeurs fondamentales. La situation de non-crise inclut l'aide humanitaire, les droits humains, les agréments internationaux économiques, le contrôle des armes de destructions massives, et les sujets concertants l'environnement et les ressources naturelles.

Les réalistes soulignent que le public reste très attentif notamment en période de crise, si bien que les fonctionnaires étatiques sont contraints à faire des erreurs à cause de l'insistance de l'opinion publique dans cette période.<sup>143</sup> Selon Gabriel Almond, politologue, le public se concentre sur les problèmes externes pendant les

---

<sup>140</sup> Douglas C. Foyle, *op.cit.* p.3-4

<sup>141</sup> Hans J. Morgenthau, *Uluslararası Politika: Güç ve Barış Mücadelesi*, *op.cit.* p.723-724; Pour plus d'information, voir Piers Robinson, *op.cit.* p.147-148

<sup>142</sup> Mark Souva, *op.cit.* p.152-153

<sup>143</sup> Walter Lippmann, *op.cit.* p.27

périodes de crise, mais avec la normalisation il se concentre à l'espace domestique.<sup>144</sup> Nous voyons maintenant que la situation de crise provoque l'attention publique à propos des actes gouvernementaux qui empêche la liberté d'action des gouvernements dans la conduite des affaires étrangères.

En outre, l'opinion publique est à caractère volatile par des facteurs tels que les informations diffusées par les médias de masse, l'évolution conjoncturelle en politique ou les changements essentiels dans les politiques régionales. Selon John Mearsheimer, l'opinion publique sur la sécurité nationale est notoirement inconsistante, et sensible à la manipulation des élites et aux événements du monde-réel.<sup>145</sup> Tous ces facteurs, causant la volatilité, paraissent constituer un obstacle devant une politique étrangère plus stable.

Par conséquent, l'intérêt national sera mieux défendu par une politique étrangère sous le contrôle des diplomates d'autant que l'opinion publique, qui est à caractère volatile, fortement déstabilise la conduite structurée des affaires étrangères.

## **2 - Attitude de l'approche libérale sur les médias et sur l'opinion publique en politique étrangère**

Le libéralisme est basé sur certains principes comme la démocratie, la liberté politique, l'égalité de tous devant les lois, la rationalité, la limitation des pouvoirs du gouvernement, et la situation d'être libre du pouvoir étatique arbitraire.<sup>146</sup> En même temps, le libéralisme pose comme pierre d'assise la multiplicité d'acteurs et l'interdépendance qui dépend de la coopération institutionnelle. À cet égard, les médias et l'opinion publique constituent l'un des acteurs de la politique étrangère.

Pour mieux comprendre le point de vue libéral à propos des médias et de l'opinion publique en politique étrangère, nous pensons qu'il faut commencer par la multiplicité d'acteurs et par la coopération institutionnelle. Tout d'abord, pour un monde plus pacifique, les libéraux sont à la recherche d'un État qui est dans

---

<sup>144</sup> Ole R. Holsti, **op.cit.** p.28-29

<sup>145</sup> Douglas C. Foyle, **op.cit.** p.5

<sup>146</sup> Scott Burchill, « Liberalism », in Scott Burchill et alii (éd.), **Theories of International Relations**, 3<sup>ème</sup> édition, Palgrave, 2005, p.55

l'impossibilité de négliger le public et les institutions internationales dans la conduite des affaires étrangères. Selon eux, le public et la coopération institutionnelle minimisent l'agressivité des États en limitant leurs actes arbitraires. C'est-à-dire, la limitation, par des institutions internationales, des actes étatiques constitue la condition préalable d'un monde plus pacifique. Car le libéralisme prétend que l'anarchie du système international est atténuée par la coopération institutionnelle qui apporte une régularité aux relations internationales.<sup>147</sup>

Les libéraux affirment que « la sécurité des pays pourra être assurée par la coopération, par la communication et par les institutions internationales »<sup>148</sup>. Donc, la coopération, entre les États, les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux, aide l'établissement de la paix.<sup>149</sup> Par exemple, pour atteindre à la paix perpétuelle, Kant propose qu'« un droit international qui est basé sur une fédération se composant des États libres »<sup>150</sup> Car, « la fédération préserve les droits réciproques des publics qui constituent les États »<sup>151</sup>. De ce point de vue, l'État en tant que seul acteur dans les relations internationales est considéré comme un obstacle devant la formation des coalitions, et des alliances internationales qui minimisent le risque de l'éclatement des conflits internationaux.<sup>152</sup>

Jusque-là, nous avons vu que, pour limiter les actes arbitraires des États, le libéralisme défend la multiplicité d'acteurs dans la conduite des relations internationales. Nous pouvons passer maintenant à la rationalité de l'opinion publique. Nous avons déjà expliqué que les réalistes considèrent l'État en tant qu'acteur unique des affaires étrangères. Et, ils sont favorables à la conduite des affaires étrangères sous la direction des élites, comme des experts et des diplomates en politique étrangères, parce qu'ils trouvent que les conflits prenant ses sources dans le système anarchique peuvent seulement être résolus par les expériences des élites.

---

<sup>147</sup> *ibid.*, p.65

<sup>148</sup> Ole R. Holsti, *op.cit.*, p.51

<sup>149</sup> Laura Neck, **The New Foreign Policy: U.S. and Comparative Foreign Policy in the 21<sup>st</sup> Century**, Rowman & Littlefield Publishers, 2003, p.20

<sup>150</sup> Immanuel Kant, **Ebedi Barış Üzerine Felsefi Deneme**, Traduit par Yavuz Abadan et Seha L. Meray, Ankara Üniversitesi Siyasal Bilgiler Fakültesi Yayınları, 1960, p.22

<sup>151</sup> *ibid.*, p.23

<sup>152</sup> Charles R. Beitz, **Political Theory and International Relations**, New Jersey, Princeton University Press, 1999, p.37

Les libéraux, contrairement aux réalistes, sont pluralistes et ils conceptualisent la politique comme un processus d'interaction entre plusieurs acteurs et insistent sur la multiplicité des acteurs pour un champ international pacifique. Il existe une conviction libérale que les élites sont émotionnelles, égoïstes, agressives, extrémistes et sensibles aux pressions provenant de l'extérieur du gouvernement. Par contre, l'opinion publique est trouvée rationnelle. Woodrow Wilson souligne que « l'opinion publique est dirigée par la raison, non pas par l'émotion ou l'ignorance. Pour cela, les leaders démocratiques doivent mettre la volonté du public en application. »<sup>153</sup>

La perspective libérale met l'accent sur le fait que le public est plus pacifique que les élites, grâce à sa rationalité inhérente. Car le rationalisme constitue un monde pacifique et coopératif.<sup>154</sup> Selon les libéraux, la participation publique au processus politique diminue l'agression étatique.<sup>155</sup> « Kant pense que le public hésite avant de décider d'entrer en guerre, parce qu'il se bat contre l'ennemi, subventionne les dépenses faites pour la guerre, et répare la destruction de la guerre. Par contre, les monarques peuvent facilement décider d'entrer en guerre, puisqu'ils maintiennent leurs vies quotidiennes sans aucunes différences lors de la guerre. »<sup>156</sup> Au-delà du rationalisme public, cette idée kantienne argumente que le libéralisme donne l'importance à l'opinion publique pour la prise de décision en matière de la politique étrangère.

Pour approfondir la participation de l'opinion publique à la prise de décision, nous allons aborder maintenant le principe de paix démocratique du libéralisme. La démocratie est l'un des points de référence du libéralisme. D'après Fukuyama « le libéralisme signifie l'ordre juridique qui préserve les droits individuels et l'espace privée du contrôle étatique. À cet égard, puisque le droit de participation politique constitue l'un des droits principaux et individuels, le libéralisme a des liens étroits avec la démocratie. »<sup>157</sup>

---

<sup>153</sup> Herbert G. Nicholas, « Building on The Wilsonian Heritage », in Arthur Link (éd.), **Woodrow Wilson**, New York, Hill & Wang, 1968, p.184, cité par Douglas Foyle, **op.cit.** p.5

<sup>154</sup> John M. Hobson, **The State and International Relations**, Cambridge University Press, 2000, p.64

<sup>155</sup> Scott Burchill, **op.cit.** p.67

<sup>156</sup> Immanuel Kant, **op.cit.** p.19-20

<sup>157</sup> Francis Fukuyama, **Tarihin Sonu ve Son İnsan**, Traduit par Zülfü Dicleli, Simavi Yayınları, p.72

L'approche libérale considère que les États démocratiques conduisent une politique étrangère plus coopérative que ceux qui sont autoritaires. Cette considération est basée sur l'idée selon laquelle « l'ordre domestique à caractère démocratique-libérale encourage le règlement pacifique des conflits, tandis que l'ordre domestique à caractère autoritaire est enclin à résoudre les conflits par la menace ou par l'utilisation de la violence »<sup>158</sup>. Pour renforcer cette assertion, on peut citer l'idée du Fukuyama. Il pense que, les peuples libéraux sont pacifiques et ils recourent seulement à la force à condition qu'il existe une menace provenant des non-libéraux.<sup>159</sup>

« De plus, les libéraux affirment qu'un réseau de médias qui est indépendant du gouvernement peut aider l'attitude pacifique du public par ses émissions sur la conduite de la politique étrangère. Les libéraux trouvent le média comme une « puissance douce » pour atteindre ses objectifs. Keohane et Nye soulignent que les organisations non gouvernementales utilisent les médias pour faire une pression sur les gouvernements à propos des sujets internationaux. Sous cet angle, les médias sont considérés en tant qu'acteur diffusant les valeurs libérales. »<sup>160</sup>

D'autre part, Kant ajoute le régime républicain à la paix démocratique. Selon lui, la paix perpétuelle peut seulement être constituée dans un régime républicain qui nécessite un ordre juridique incluant l'indépendance et l'égalité. Dans les régimes républicains, étant donné que le public est pacifique, ces deux questions suivantes sont répondues par le public; « doit-on entrer en guerre, ou pas? ». <sup>161</sup> Donc, nous pouvons dire maintenant que le libéralisme considère l'opinion publique comme un décideur des politiques étrangères.

Par ailleurs, les démocraties exigent le consentement des gouvernés. De ce point de vue, les libéraux notent que la politique étrangère doit être conduite par le consentement public et par la participation de l'opinion publique. Woodrow Wilson croyait que, seulement l'opinion populaire pouvait conduire un sage politique

---

<sup>158</sup> Russett Bruce, **Grasping the Democratic Peace: Principles For a Post-Cold War World**, New Jersey, Princeton University Press, 1993, p.73

<sup>159</sup> Francis Fukuyama, **op.cit.** p.319

<sup>160</sup> Pour plus d'information, voir Piers Robinson, **op.cit.** p.148

<sup>161</sup> Immanuel Kant, **op.cit.** p.18

étranger.<sup>162</sup> D'ailleurs, les gouvernements ont besoin du soutien public lors de la conduite de ses affaires étrangères, étant donné que le public diminue la vulnérabilité des affaires étrangères et facilite la détermination des nouvelles politiques.<sup>163</sup>

En dehors de la démocratie, l'approche libérale accentue la morale. Kant souligne que « la politique ne peut pas être en contradiction avec la morale »<sup>164</sup>. Les libéraux affirment que l'État et les élites sont capables d'agir arbitrairement au lieu d'agir moralement.<sup>165</sup> Selon Beitz, « il existe des restrictions morales sur des actions individuelles, mais aucune de telles restrictions ont effet sur des actions étatiques »<sup>166</sup>. Pour cela, les libéraux accordent l'importance à l'opinion publique qui vient limiter le pouvoir des États et des élites. De ce côté, « il faut que l'opinion publique influence l'élaboration des politiques étrangères en raison des normes démocratiques et en raison de son influence modération sur les élites qui sont trop aventureuses et trop ambitieuses »<sup>167</sup>

Pour conclure, la perspective libérale trouve que les forces sociales incluant des individus, des médias et des institutions internationales peuvent avoir des effets directs sur la politique étrangère. De plus, les préférences rationnelles du public peuvent fournir une meilleure base pour la conduite de la politique étrangère. Et enfin, les médias et l'opinion publique peut freiner les élites ou les dissuader de tenter des actions dangereuses.

### **3 - La corrélation entre l'opinion publique et la prise de décision comme réponse à l'approche réaliste**

Jusque-là, nous avons vu que les médias et l'opinion publique en politique étrangère ont constitué un point de clivage entre l'approche réaliste et l'approche libérale. Malgré ce point de clivage, ces deux approches acceptent que les médias et l'opinion publique ont des effets concrets sur la conduite de la politique étrangère.

---

<sup>162</sup> Douglas Foyle, *op.cit.* p.6

<sup>163</sup> Steven Kull and I. M. Destler, *Misreading the Public: the Myth of a New Isolationism*, Washington D. C, Brookings Institution Press, 1999, cité par Jan Stuchlik, *op.cit.* p.11

<sup>164</sup> Immanuel Kant, *op.cit.* p.38

<sup>165</sup> Pour plus d'information, voir Michael W. Doyle, « Liberalism and Foreign Policy », in Steve Smith et alii (éd.), *op.cit.* p.50

<sup>166</sup> Charles R. Beitz, *op.cit.* p.15

<sup>167</sup> Miroslav Nincic, *Democracy and Foreign Policy: Fallacy of Political Realism*, New York, Columbia University Press, 1992, cité par Douglas Foyle, *op.cit.* p.5

Dans ce contexte, nous allons essayer d'éclairer l'effet de l'opinion publique en politique étrangère, notamment lors de la prise de décision.

Les recherches menées, pour le but de la détermination du degré d'influence de l'opinion publique sur la politique étrangère, se concentrent sur le processus de la prise de décision. Pour cette raison, on base notre travail sur les recherches menées par Knecht et Waterford, Foyle, et Shapiro et Page.

Puis que la prise de décision est un processus incluant certaines phases, nous présenterons d'abord le processus de la prise de décision. Knecht et Weatherford divisent le processus de la prise de décision en cinq phases; « (1) détermination de l'agenda, (2) génération d'option (3) détermination de la politique, (4) l'exécution, (5) révision de la politique »<sup>168</sup>.

- 1) En phase « détermination de l'agenda », les membres du gouvernement construisent la liste des sujets qui sont trouvés plus important que des autres,
- 2) En phase « génération d'option », les options choisies par le gouvernement ou par le président sont développées,
- 3) En phase « détermination de la politique », on choisit l'une des options engendrées,
- 4) En phase « exécution », on applique les stratégies et les tactiques déterminées en phase précédente,
- 5) En phase « révision de la politique », on modifie la politique ou on décide de quitter les politiques particulières.

En dehors de cette division en cinq phases, Douglas Foyle propose une division en quatre phases; représentation du problème (détermination de l'agenda et définition de la situation), génération d'option, sélection de la politique et exécution de la politique choisie.<sup>169</sup>

À la suite de la présentation du processus de la prise de décision, nous pouvons passer aux effets de l'opinion publique à la lumière des critiques réalistes.

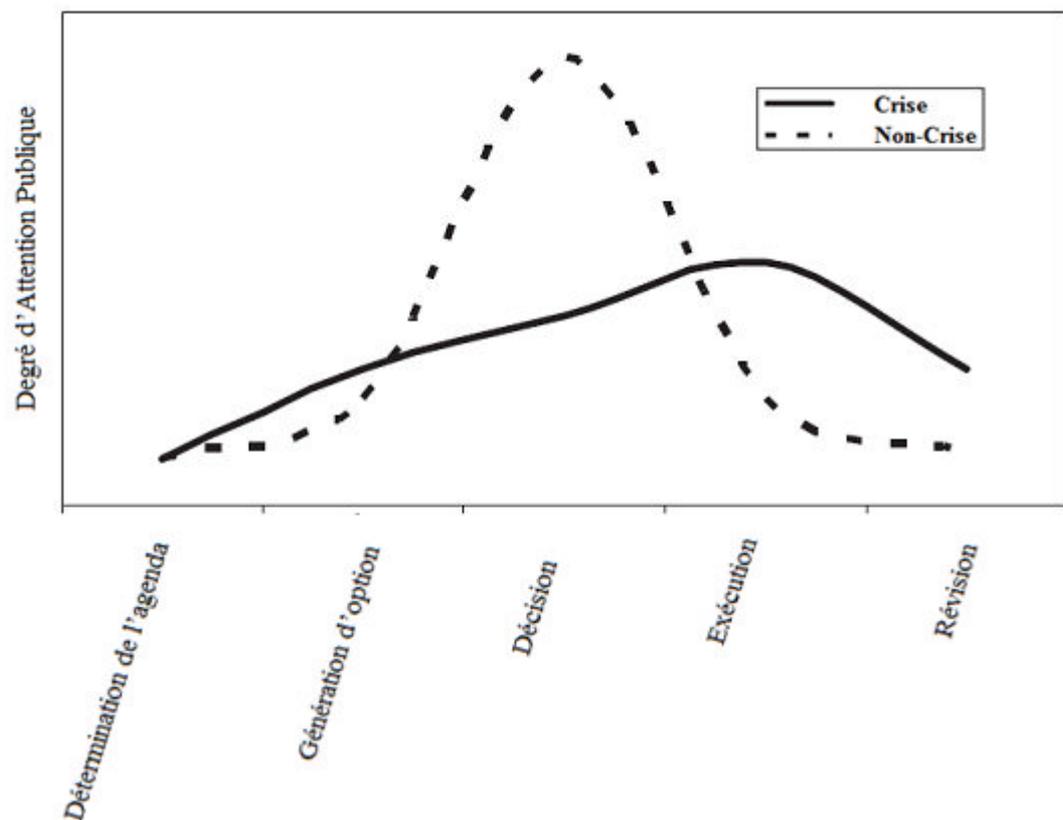
---

<sup>168</sup> T. Knecht et M. S. Weatherford, « Public Opinion and Foreign Policy: The Stages of Presidential Decision Making », **International Studies Quarterly**, 2006/50, p.711-719

<sup>169</sup> Douglas Foyle, **op.cit.** p.23

L'approche réaliste critique que l'opinion publique reste très attentive aux « situations de crise » plutôt que « situations de non-crise ». Pour cela, l'opinion publique a peu d'influence sur « situations de non-crise ».

Contrairement aux réalistes, les recherches menées par Knecht et Weatherford indiquent que le degré d'attention publique vis-à-vis des « situations de non-crise » peut être supérieur au degré d'attention vis-à-vis des « situations de crise ». Leur graphique indique le degré d'attention publique à travers des phases du processus de la prise de décision.



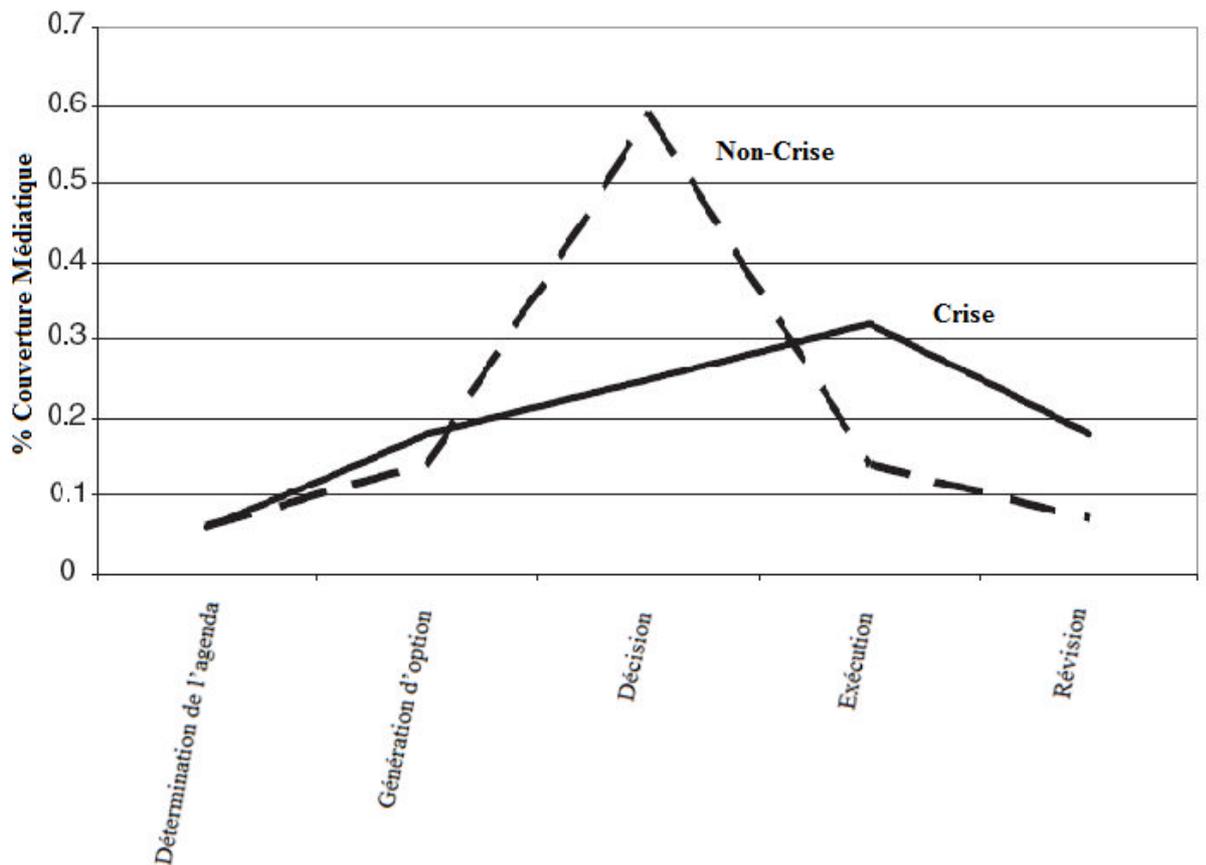
**Figure 1.4** - Attention publique en matière de la politique étrangère à travers des phases du processus de la prise de décision

(Source: T. Knecht et M. S. Weatherford, « Public Opinion and Foreign Policy: The Stages of Presidential Decision Making », *International Studies Quarterly*, 2006/50, p.716)

La figure 1.4 nous permet de constater que l'opinion publique, en phase de décision, reste très attentive en « situation de non-crise ». Quoique ça, exceptée la phase de décision, le degré d'attention publique concernant les situations de crise est supérieur aux situations de non-crise. Selon Knecht et Weatherford, cette différence dans le niveau d'attention entre lesdites situations dépend de la durée de couverture

médiatique des situations de non-crise, équivalente environ à la moitié de la durée des situations de crise.

La graphique, cité ci-dessous, préparé par Knecht et Weatherford montre la couverture médiatique à propos des « situations de crise et non-crise ».



**Figure 1.5** - La couverture médiatique à propos des « situations de crise et de non crise »

(Source: T. Knecht et M. S. Weatherford, « Public Opinion and Foreign Policy: The Stages of Presidential Decision Making », *International Studies Quarterly*, 2006/50, p.713)

En regardant la figure 1.5, nous voyons de façon explicite que l'opinion publique en matière des « situations de non-crise » peut avoir des effets considérables en phase de décision. D'autre part, il faut ouvrir une parenthèse pour la couverture médiatique qui joue un rôle important sur la formation de l'opinion publique en politique étrangère.

L'autre critique réaliste prétend que l'opinion publique soit à caractère volatile, incohérente et attentive aux situations de crises. D'après Page et Shapiro, l'opinion

publique est en général structurée et stable, parce qu'elle fait des distinctions cohérentes en matière des politiques dont elle supporte ou oppose.<sup>170</sup> Il faut ajouter que la stabilité de l'opinion publique n'évoque pas une croyance qui est à caractère intouchable et inchangeable. Sous cet angle, on comprend que l'opinion publique a des priorités évidentes et elle défend résolument ses priorités.

Cependant, si la conjoncture mondiale, l'information donnée par les médias de masse ou le contenu des sujets concernant le public changent, l'opinion publique, c'est-à-dire les priorités du public, peut changer parallèlement à ces derniers.<sup>171</sup> En conséquence des changements mentionnés ci-dessus, il est possible de dire que l'opinion publique peut changer de comportement.

En dehors de la volatilité, les réalistes, contrairement aux libéraux, précisent qu'il n'y a pas d'une forte corrélation entre l'opinion publique et la politique étrangère qui dépasse les expériences des simples citoyens.

« Pour Page et Shapiro, l'opinion publique a des effets substantiels, parfois plus proche que la politique intérieure, sur la prise de décision politique en politique étrangère. Car elle est un moyen de pression sur la politique étrangère, et sur les décideurs de politique étrangère comme des gouvernements. Ils ajoutent que, Alan D. Monroe a trouvé l'uniformité (92 pourcent) entre l'opinion publique et la conduite de la politique étrangère. »<sup>172</sup> L'opinion publique peut poser des limites sur la liberté d'action présidentielle.<sup>173</sup>

De plus, Foyle trouve que l'opinion publique exerce un effet considérable sur la politique étrangère. Selon lui, l'opinion publique est très efficace au cours des phases dernières du processus de la prise de décision.<sup>174</sup> Knecht et Weatherford, comme Foyle, acceptent la forte corrélation entre l'opinion publique et la politique étrangère. Ils soulignent que l'attention publique paraît plus efficace, notamment en

---

<sup>170</sup> Robert Y. Shapiro et Benjamin I. Page, « Foreign Policy and Public Opinion », in David A. Deese (éd), **The New Politics of American Foreign Policy**, New York, ST. Martin's Press, 1994, p.221

<sup>171</sup> **ibid.** p.226

<sup>172</sup> Robert Y. Shapiro et Benjamin I. Page, **op.cit.** p.229-230

<sup>173</sup> **ibid.** p.152

<sup>174</sup> Douglas Foyle, **op.cit.** p.269-270

phase d'exécution des « situations de crise » et en phase de détermination de la politique des situations de « non-crise »<sup>175</sup>.

Outre ces trois recherches, il existe nombreux travaux montrant que l'opinion publique exerce un effet sur la prise de décision. « Selon Alex Mintz et Karl DeRouen, l'opinion publique est l'un des facteurs domestiques formant la prise de décision en politique étrangère. Selon eux, l'opinion publique, en matière d'une crise particulière, peut influencer l'utilisation de la force et des autres décisions en politique étrangère. Une recherche menée sur l'attitude des présidents américains, par David Brulé et Alex Mintz, argumente que les présidents craignent d'utiliser la force à condition que la contestation de l'opinion publique serait supérieure à cinquante pourcent. »<sup>176</sup>

Par conséquent, les recherches indiquent que l'opinion publique est un acteur politique qui est structuré et stable en matière de la politique étrangère. En même temps, en raison de la couverture médiatique, elle est l'un des acteurs politiques ayant l'influence sur la conduite de la politique étrangère. Et, cet acteur politique influence les décisions à propos de la politique étrangère des autorités politiques.

---

<sup>175</sup> T. Knecht et M. S. Weatherford, *op.cit.* p.713-717

<sup>176</sup> Alex Mintz et Karl DeRouen, *Understanding Foreign Policy Decision Making*, Cambridge University Press, 2010, p.129-132

## DEUXIÈME PARTIE - L'EUROSCEPTICISME AU NIVEAU DES MÉDIAS ET DE L'OPINION PUBLICS TURCS DANS LE CADRE DES MINORITÉS RELIGIEUSES

Afin de mieux comprendre l'euroscepticisme au niveau des médias et de l'opinion publique turcs, il nous faut examiner comment on conçoit le concept d'occidentalisation d'hier jusqu'aujourd'hui. En Turquie, l'occidentalisation est conçue comme la modernité et le fait d'être européen. « Dans ce contexte, l'intégration de la Turquie avec l'UE est considérée comme le dernier pas de ce pays sur le chemin allant vers la modernité par l'intermédiaire de l'occidentalisation pendant plus qu'un siècle et demi. Ce trajet a été tracé par l'Empire Ottoman et sa vitesse a été accélérée par la République de Turquie juste à la suite de la première Guerre Mondiale. »<sup>177</sup> On constate que la suite des efforts de modernisation et d'occidentalisation du passé est le processus de l'adhésion de la Turquie à UE. « Aujourd'hui, quand on parle de l'Europe, c'est l'UE qu'on pense comme on l'a dans la conception générale. »<sup>178</sup> C'est la raison pour laquelle, le fait d'utiliser le concept « euroscepticisme » comme terme équivalent à l'opposition à l'UE serait beaucoup plus compatible avec le motif de notre travail.

Dans notre travail, nous essayerons de donner une réponse à cette question-là; comment se fait-il que dans une société qui est habituée aux concepts d'europanisation et d'occidentalisation depuis un siècle et demi et qui l'allie avec l'UE, un grand projet de modernisation, l'euroscepticisme s'accroît au fur et à mesure? » La réponse de cette question demeure au réflexe de protéger les valeurs principales et les intérêts nationaux qui font partie des attitudes communes de la politique, des médias et de l'opinion public turcs. Car lorsqu'il s'agit des intérêts

<sup>177</sup> Deniz Vardar, « Avrupa Birliği-Türkiye İlişkileri ve Vatandaşlık Sorunu », in E.Fuat Keyman et Ahmet İçduygu (éd.), **Küreselleşme, Avrupalılaşma ve Türkiye'de Vatandaşlık**, Traduit par Bahar Ulukan, İstanbul, İstanbul Bilgi Üniversitesi Yayınları, 2009, p.93

<sup>178</sup> İbrahim S. Canbolat, « Türk Dış Politikasının Avrupa İle İlişkileri Çerçevesinde Geleceği », in Sedat Laçiner et alii (éd.), **Türk Dış Politikası: Uluslararası III. Türk Dış Politikası Sempozyumu Tebliğleri**, Ankara, USAK Yayınları, 2009, p.3

nationaux, de faire continuer les moyens d'existence de l'État turc et des valeurs principales, les médias turcs se comportent comme « un élément du pouvoir national » et l'opposition, le gouvernement, la presse et l'opinion publique s'unissent.<sup>179</sup> Comme Noelle-Neumann a déjà expliqué, les médias créent une spirale du silence concernant la religion sur l'opinion publique turque. Quand on regarde par cette fenêtre, il faut accepter que la religion est considérée comme l'une des valeurs nationales et principales en Turquie où 99,8%<sup>180</sup> des habitants sont musulmans. Ainsi, il est important de justifier l'hypothèse qui se demande si les réglementations demandées par l'UE, considérée équivalente à l'occidentalisation et à l'europanisation, de la Turquie, relatives aux solutions des problèmes bien enracinés concernant les droits et les libertés des minorités religieuses, grandit la spirale du silence et l'euroscpticisme dans ce pays.

Dans cette perspective, notre travail va traiter ce sujet selon les réactions contre les réglementations relatives aux minorités religieuses revendiquées par l'UE. Nous allons élaborer tout d'abord, l'approche de l'UE sur les religions, les libertés religieuses et ses critiques apportées à la Turquie. Et puis, on verra le rôle des médias sur l'apparition de l'euroscpticisme face à ces critiques et les nouvelles qui ont été apparues dans les journaux. Finalement, nous allons concrétiser le lien entre les discours de nouvelles et l'euroscpticisme.

### **A - Attitude de l'Union Européenne vis-à-vis des religions et des libertés religieuses et ses critiques concernant la Turquie**

L'UE est une association suis generis de vingt-sept États indépendants et dont la majorité de la population est chrétienne.<sup>181</sup> C'est pourquoi le Christianisme, la religion de la majorité dans l'UE, n'est un élément de différenciation ni religieuse ni culturelle. Parce que l'UE dépend des valeurs culturelles chrétiennes malgré son

---

<sup>179</sup> Gencer Özcan, « Türkiye Dış Politikasında Oluşum Süreci », in Faruk Sönmezoglu (éd.), **Türk Dış Politikasının Analizi**, 3<sup>ème</sup> édition, Der Yayınları, 2004, p.865

<sup>180</sup> Central Intelligence Agency,

<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/tu.html>, (consulté le 20.08.2010)

<sup>181</sup> Les membres actuelles de l'Union Européenne; Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (Chypre du Sud), Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède

apparence séculaire.<sup>182</sup> Selon James O’Connell, l’un des trois piliers constituant l’Europe est le monothéisme judéo-chrétien.<sup>183</sup>

En revanche, selon Grace Davie, la tradition chrétienne joue un rôle crucial en ce qui concerne la formation du temps et de l’espace en Europe. Davie justifie son argument en s’appuyant à la progression du temps (les semaines et les années) conformément à la tradition chrétienne, à l’usage du calendrier chrétien et au fait qu’on a le dimanche comme le jour férié au lieu du vendredi.<sup>184</sup> En plus, il existe des Églises officielles en Espagne, Angleterre, Grèce et au Danemark.<sup>185</sup> En Suède, l’Église Luthérienne était une institution religieuse officiellement reconnue par l’État jusqu’au 1<sup>er</sup> Janvier 2000.<sup>186</sup> De plus, il existe des partis politiques chrétiens dans plusieurs pays membres à l’UE et un certain nombre des pays membres sont gouvernés par les monarchies dépendantes de la culture chrétienne (Espagne, Grande Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Danemark et Suède).<sup>187</sup>

Dans la perspective historique et culturelle, en Europe où les liens entre l’Église et l’État sont encore vifs et le Christianisme constitue l’une des valeurs communes et étendues, le regard de l’UE et des pays membres au concept de la religion est très important pour la Turquie qui mène des négociations d’adhésion.

Afin de mieux comprendre l’euroscpticisme au sein de l’opinion publique turque ayant la dimension des réglementations visant les minorités religieuses, dans cette section de notre travail nous allons d’abord étudier les dispositions des documents officiels de l’UE et puis le regard des pays membres au sujet de la religion, finalement les propositions et les critiques de l’UE concernant les libertés religieuses en Turquie.

---

<sup>182</sup> Joseph H. H. Weiler, **Un’ Europa Cristianna**, Milan, Biblioteca Rizzoli, 2003, cité par Gerard Delanty et Chris Rumford, **Rethinking Europe: Social Theory and The Implications of Europeanization**, Routledge, 2005, p.48

<sup>183</sup> James O’Connell, **The Making of Modern Europe: Strengths, Constraints and Resolutions**, University of Bradford, Peace Report No: 26, 1991

<sup>184</sup> Grace Davie, « Din ve Toplum: Avrupa Deneyimi Bir İstisna mı? », in Ali Köse et Talip Küçükcan (éd.), **Avrupa Birliği Ülkelerinde Din-Devlet İlişkisi: Hukuki Yapı, Din Eğitimi, Din Hizmetleri**, İstanbul, İSAM Yayınları, 2008, p.32

<sup>185</sup> Gerard Delanty et Chris Rumford, **op.cit.** p.48; Silvio Ferrari, « AB Hukuk Sisteminde Din ve Dini Cemaatler », in Ali Köse et Talip Küçükcan (éd.), **op.cit.** p.22

<sup>186</sup> Per Pettersson, « The Nordic Paradox-Simultaneously most Secularised and most Religious », in Hans-Georg Ziebertz et Ulrich Riegel (éd.), **Europe: Secular or post-secular?**, Berlin, Transaction Publishers, 2008, p.80

<sup>187</sup> Gerard Delanty et Chris Rumford, **op.cit.** p.48

## **1 - Les dispositions relatives à la religion et aux libertés religieuses dans les documents officiels de l'Union Européenne**

Le fondement de l'UE correspond à la Communauté Économique Européenne (CEE) établie avec le Traité de Rome qui a été signé le 25 mars 1957 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1958. La CEE a des motifs économiques, comme on le comprend de son nom. C'est pourquoi il n'y a aucun document qui se réfère à la fondation de l'UE contenant des dispositions relatives aux droits de l'homme, libertés religieuses et à la liberté de religion et de conscience.<sup>188</sup> Ce fait provoquera un déni d'unanimité en ce qui concerne les interrelations mais aussi ses relations avec les pays tiers de l'UE qui dépassera les limites d'une organisation économique et les réglementations faites de manière à créer des standards bien précis afin d'effacer les effets de ce fait.

Il n'y a aucune réglementation directe de l'UE concernant les libertés et les identités religieuses. Le regard de l'UE à la religion et aux libertés religieuses se situe dans les dimensions des droits de l'homme, des libertés des minorités et des droits culturels. C'est la raison pour laquelle les libertés d'expression, de conscience et de pratiquer la religion sont des éléments inébranlables du respect de l'UE face aux droits fondamentaux comme la sauvegarde de la pluralité religieuse et culturelle.<sup>189</sup> À cet égard, les articles se référant aux sujets des droits de l'homme, des droits fondamentaux, des minorités religieuses et des droits culturels dans les Traités de l'UE vont nous permettre de comprendre l'approche communautaire aux libertés et identités religieuses.

### **a - De l' « Acte Unique Européen » au « Traité d'Amsterdam »**

Dans cette sous-section de notre travail, nous allons étudier les articles relatifs à la religion et aux libertés religieuses dans l'Acte Unique Européen (AUE), Traité de Maastricht, Traité d'Amsterdam et les Critères de Copenhague.

---

<sup>188</sup> Füsün Türkmen, « Avrupa Birliđi ve İnsan Hakları », in Beril Dedeođlu (éd.), **Dünden Bugüne Avrupa Birliđi**, Boyut Kitapları, 2003, p.133

<sup>189</sup> Sous la direction de A. C. Hemerijck, « The European Union, Turkey and Islam », **The Netherlands Scientific Council for Government Policy**, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2004, p.6

Nous commençons par l'AUE. Dans le préambule de l'AUE daté de 1987, afin d'évoluer la démocratie avec la contribution des États membres, on a cité les réglementations légales et constitutionnelles des États membres, les droits fondamentaux et notamment les notions de liberté, d'égalité et de la justice sociale prévues dans la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales et la Charte Sociale Européenne. De manière plus particulière, on met l'accent sur les responsabilités de l'Europe en ce qui concerne la démocratie, la primauté du Droit et de la sauvegarde des droits de l'homme.<sup>190</sup>

Comme on l'aperçoit, par l'intermédiaire des notions de droits fondamentaux, de liberté et d'égalité, on précise indirectement que l'Europe doit assumer sa responsabilité afin d'empêcher toutes sortes de discrimination et toutes approches anti-démocratiques, quoi qu'il n'y ait pas de renvoi direct à la religion.

Nous passons maintenant au traité de Maastricht. Le traité de Maastricht, aussi appelé traité sur l'UE, a été signé le 7 février 1992 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1993. Ce traité est considéré comme le traité constitutif de l'UE. Ledit Traité contient des dispositions diverses visant à protéger la diversité culturelle et à empêcher les discriminations religieuses, raciales et linguistiques.

C'est la première fois qu'un traité européen souligne « la nécessité de protéger les minorités, même si cela s'est fait de manière indirecte, en parlant de garantir les différences continues des cultures européennes. »<sup>191</sup> Dans l'article 6/1 du Traité, on déclare que l'UE est basé sur les principes du respect à la liberté, la démocratie, aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales et à la primauté du Droit, tout étant des principes communs aux tous les membres de l'UE. Dans l'article 6/2 du Traité, on dit que tous les droits fondamentaux prévus par la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) sont généralement applicables dans le système juridique européen. Cette disposition qui garantit le caractère exécutable de l'article 9 de la CEDH fournit aussi un fondement puissant au Droit communautaire pour résoudre

---

<sup>190</sup> Tolga Bilener, « AB'nin Azınlık Hakları Anlayışı ve AB'ye Bütünleşme Sürecinde Orta ve Doğu Avrupa Ülkeleri », in Beril Dedeoğlu (éd.), **op.cit.** p.168; **The Single European Act**, p.2, [http://ec.europa.eu/economy\\_finance/emu\\_history/documents/treaties/singleeuropeanact.pdf](http://ec.europa.eu/economy_finance/emu_history/documents/treaties/singleeuropeanact.pdf), (consulté le 03.08.2010)

<sup>191</sup> Ayşe Özkan Duvan, « Avrupa Birliği ve Azınlık Hakları », **Avrasya Dosyası: Avrupa Birliği Türkiye İlişkileri**, Tome 10, Vol. 2, 2004, p.195

les problèmes issus des libertés individuelles et collectives relatives aux exigences religieuses.<sup>192</sup> On dit plus précisément dans l'article 6/3 du Traité que l'Union doit respecter les identités nationales.<sup>193</sup>

L'article 14 du présent Traité garantit « la non-discrimination correspondant aux différences sexuelles, raciales, linguistiques, religieuses, politiques ou autre opinion, origines nationales ou sociales, appartenance à la minorité nationale, et ethnique, propriétaires, natales ou autres différences du statut ».<sup>194</sup> L'article 128 du Traité, intitulé « Culture », ancien article 158, souligne que « la Communauté contribue aux évolutions culturelles des États membres tout en respectant la pluralité nationale et régionale ».<sup>195</sup> En plus, cet article prévoit une collaboration active entre les États membres, les organisations internationales et les tiers États afin de protéger cette pluralité culturelle. En conséquence, par l'intermédiaire de l'article 151 développé par Traité d'Amsterdam, on traite la première fois la protection des minorités dans les Traités constitutifs, même si cela s'est fait de manière indirecte.<sup>196</sup>

Concernant les identités ethniques et religieuses, une autre nouveauté emportée par Traité de Maastricht est l'établissement du « Comité des Régions »<sup>197</sup>. Grâce à ce comité, les collectivités locales et régionales commencèrent à jouer un rôle plus grand qu'auparavant dans la formation des politiques communautaires. Ainsi, on a la direction communautaire au niveau d'intégration primaire au plus haut du sommet, au deuxième niveau se situent les États membres et au troisième niveau les régions

---

<sup>192</sup> Silvio Ferrari, **op.cit** p.20

<sup>193</sup> « Consolidated Versions of the Treaty on European Union and the Treaty Establishing the European Community (2002) », **Official Journal of the European Communities**, C 325, 24.12.2002, p.12

<sup>194</sup> « The European Union: Human Rights and the Fight Against Discrimination », **Pamphlet No. 14 of the UN Guide for Minorities**, p.5,

<http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuideMinorities14en.pdf>, (consulté le 03.08.2010)

<sup>195</sup> « Treaty on European Union, Together With the Complete Text of the Treaty Establishing the European Community », **Official Journal of the European Communities**, C 224/35, 31.08.1992, p.47

<sup>196</sup> Gaetano Pentassuglia, « The EU and the Protection of Minorities: The Case of Eastern Europe », *EJIL*, 2001, Tome 12, Vol. 1, p.7, cité par Süleyman Sırrı Terzioğlu et Bahadır Bumin Özarslan, « Türkiye'nin Avrupa Birliği'ne Üyelik Sürecinde Azınlıklar Sorunu », **Avrasya Dosyası**, Tome11, Vol. 1, 2005, p.117

<sup>197</sup> Les membres de la Comité des Régions sont élus pour une durée de quatre ans et ils ont le droit d'être réélus. Pour plus d'information, voir « Consolidated Version Of The Treaty On European Union », **op.cit.** p.138-139

incluant les directions des minorités nationales.<sup>198</sup> Selon le cinquième paragraphe de l'article 128 du Traité de Maastricht, on attribua aux Comités des Régions un rôle du conseiller dans le dessein de la protection de la diversité culturelle.<sup>199</sup>

Comme on voit, Traité de Maastricht qui régleme les sujets relatifs à la protection des minorités et des différences culturelles, constitue un fondement juridique concernant la sauvegarde des différences et des libertés religieuses.

Outre l'AUE et du Traité d'Amsterdam, les Critères de Copenhague attire l'attention sur les minorités religieuses. Au sommet de Copenhague daté du 21-22 juin 1993, le Conseil d'Europe a annoncé dans la Déclaration Conclusive les critères que les pays candidats devraient accomplir pour une adhésion complète à l'UE, en les déterminant au cours du Sommet.

Cette Déclaration a réuni les critères politiques sous quatre chapitres; démocratie, primauté du Droit, droits de l'homme, garantie des droits des minorités.<sup>200</sup> Nous voyons que la Déclaration Conclusive du Sommet de Copenhague accentue les sujets comme la primauté du Droit, les droits de l'homme et le respect à la protection des minorités.<sup>201</sup> Dans la section intitulée « Racisme et Xénophobie »<sup>202</sup> de la Déclaration Conclusive du Sommet de Copenhague, on dit que le racisme et l'intolérance sont des faits inacceptables et que c'est pourquoi on donnera le combat nécessaire contre ceux-ci afin de les éliminer.

De plus, dans tous les Droits internes et les Constitutions des États membres, on s'engage à protéger toutes personnes, même les immigrés et les demandeurs d'asile, qui sont victimes de la violation des droits et des libertés fondamentaux réglementés dans les dispositions des Traités internationaux notamment dans la CEDH et la Convention des Nations Unies sur l'Élimination de Toutes les Formes de

<sup>198</sup> Pour plus d'information, voir Tove H. Malloy, « National Minority 'Regions' in the Enlarged European Union: Mobilizing For Third Level Politics? », **European Centre For Minority Issues**, Working Paper/24, Juillet 2005, p.6

<sup>199</sup> Pour plus d'information, voir « Treaty on European Union, Together With the Complete Text of the Treaty Establishing the European Community », **op.cit.** p.47

<sup>200</sup> T.C. Başbakanlık Avrupa Birliği Genel Sekreterliği,

<http://www.abgs.gov.tr/index.php?p=302&l=1>, (consulté le 08.08.2010); Pour plus d'information, voir Kopenhag Zirvesi Sonuç Bildirgesi, [http://www.europarl.europa.eu/summits/copenhagen/co\\_en.pdf](http://www.europarl.europa.eu/summits/copenhagen/co_en.pdf), (consulté le 08.08.2010); Ali Bulaç, **Avrupa Birliği ve Türkiye**, Eylül Yayınları, 2001, p.49

<sup>201</sup> Pour plus d'information, voir Kopenhag Zirvesi Sonuç Bildirgesi, **ibid.** p.12

<sup>202</sup> Pour plus d'information voir **ibid.** p.21

Discrimination Raciale. Et sur ce sujet, on rajoute aussi que les pays membres démontreront le plus grand effort dont ils sont capables.

Sans doute, les « critères politiques » de Copenhague indiquent les réformes que les pays candidats doivent réaliser au cours du processus de leur candidature, en précisant qu'on doit protéger toutes sortes de minorités incluant les minorités religieuses et ethniques.

Enfin, nous passons au Traité d'Amsterdam. Le traité d'Amsterdam a été signé le 2 octobre 1997 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1999. Il a modifié le traité instituant la Communauté Européenne et le traité de Maastricht. Son objectif était de créer un espace de liberté, de sécurité et de justice.

Le Traité d'Amsterdam qui reconnaît le pouvoir de prendre des mesures pour lutter contre la discrimination, contient des nouvelles dispositions relatives aux minorités. En même temps, celui-ci est l'une des meilleures démarches au sujet de la protection des droits de l'homme au sein de l'UE.<sup>203</sup>

Dans la onzième déclaration dudit Traité, on affirme que l'UE respecte le statut des Églises et des associations et des communautés religieuses dans le droit interne de chaque pays membre. Et, l'UE est neutre à l'égard de celles-ci.<sup>204</sup> Dans le cadre de l'article 49, les principes de la liberté, la démocratie, du respect aux droits de l'homme et aux droits fondamentaux et de la primauté du Droit, réglementés par l'article 6/1, sont devenus des conditions préalables à l'adhésion. C'est ainsi que les « critères politiques » de Copenhague sont devenus une partie des Traités de l'UE.<sup>205</sup>

Traité d'Amsterdam réglementa la lutte contre la discrimination correspondant au sexe, aux origines raciales ou ethnique, à la religion et aux convictions religieuses,

---

<sup>203</sup> Füsün Türkmen, **op.cit.** p.149

<sup>204</sup> Silvio Ferrari, **op.cit.** p.22

<sup>205</sup> Füsün Türkmen, **op.cit.** p.149; Cristina Pineda Polo et Monica den Boer, « The Charter of Fundamental Rights: Novel Method on the Way to the Nice Treaty », in Finn Laursen (éd.), **The Treaty of Nice: Actor Preferences, Bargaining and Institutional Choice**, Martinus Nijhoff Publishers, 2006, p.504

à l'handicap, à l'âge et à l'orientation sexuelle tout en élargissant la défense de discrimination relative aux identités nationales.<sup>206</sup>

#### **b - Du « Traité Constitutionnel » au « Traité de Lisbonne »**

« Le Traité Constitutionnel » accepté au cours du Sommet des Présidents d'État de l'UE à Bruxelles, le 17-18 juin 2004, a été inauguré le 29 octobre 2004 à Rome, au sein du Conseil d'Europe, par les représentants de vingt cinq États membres. Pourtant ce traité n'était pas entré en vigueur à cause des différences du Droit interne au niveau des États membres et des résultats négatifs des référendums organisés en France et au Pays Bas en 2005.

Même si ce traité n'est pas entré en vigueur, les dispositions relatives aux minorités ethniques et religieuses sont plus directes et intéressants que les autres traités et documents officiels.

Une expression concernant l'héritage culturel et religieux se trouve au sein du préambule de la Constitution: « *S'inspirant des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe, à partir desquels se sont développées les valeurs universelles que constituent les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine, ainsi que la liberté, la démocratie, l'égalité et l'État de droit;...* »<sup>207</sup>

Outre du préambule, il existe certains articles concernant la religion. D'après l'article I-52 intitulé « Statut des églises et des organisations non confessionnelles »:<sup>208</sup>

- 1) *L'union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les églises et les associations ou communautés religieuses dans les États membres.*
- 2) *L'Union respecte également le statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les organisations philosophiques et non confessionnelles.*

<sup>206</sup> Cristina Pineda Polo et Monica den Boer, **op.cit.** p.504

<sup>207</sup> « Traité Etablissant Une Constitution Pour l'Europe », **Journal Officiel de l'Union Européenne**, C/301, 16.12.2004, p.3

<sup>208</sup> **ibid.** p.36

- 3) *Reconnaissant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces églises et organisations.*

Article II-70 (Article 10 de la « Charte des Droits Fondamentaux de l'UE ») intitulé « Liberté de pensée, de conscience et de religion » souligne que:<sup>209</sup>

- 1) *Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.*
- 2) *Le droit à l'objection de conscience est reconnu selon les lois nationales qui en régissent l'exercice.*

Troisième paragraphe de l'article II-74 (Article 14 de la Charte des Droits Fondamentaux de l'UE) intitulée « Droit à l'éducation » propose que; *« la liberté de créer des établissements d'enseignement dans le respect des principes démocratiques, ainsi que le droit des parents d'assurer l'éducation et l'enseignement de leurs enfants conformément à leurs convictions religieuses, philosophiques et pédagogiques, sont respectés selon les lois nationales qui en régissent l'exercice ».*<sup>210</sup>

D'après l'article II-81 (Article 21 de la Charte des Droits Fondamentaux de l'UE) Non-discrimination:<sup>211</sup>

- 1) *Est interdite toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.*

<sup>209</sup> **ibid.** p.44; « Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne », **Journal Officiel de l'Union Européenne**, C/303, 14.12.2007, p.4

<sup>210</sup> « Traité Etablissant Une Constitution Pour l'Europe », **op.cit.** p.44-45; « Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne », **ibid.** p.5

<sup>211</sup> « Traité Etablissant Une Constitution Pour l'Europe », **ibid.** p.46; « Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne », **ibid.** p.7

2) *Dans le domaine d'application de la Constitution et sans préjudice de ses dispositions particulières, toute discrimination exercée en raison de la nationalité est interdite.*

L'article II-82 (Article 22 de la Charte des Droits Fondamentaux de l'UE) souligne que « *l'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique* ». <sup>212</sup>

D'après l'article II-121, « *lorsqu'ils formulent et mettent en œuvre la politique de l'Union dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, des transports, du marché intérieur, de la recherche et développement technologique et de l'espace, l'Union et les États membres tiennent pleinement compte des exigences du bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles, tout en respectant les dispositions législatives ou administratives et les usages des États membres, notamment en matière de rites religieux, de traditions culturelles et de patrimoines régionaux* ». <sup>213</sup>

D'autre part le traité de Lisbonne inclut certains articles similaires à la Constitution Européenne. Le traité de Lisbonne est un traité signé le 13 décembre 2007 à Lisbonne entre les 27 Etats membres de l'UE. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009. En matière de la religion, ce traité préserve le préambule du « *Traité Constitutionnel* ». En plus de la partie d'introduction, le traité de Lisbonne prévoit la lutte contre toutes discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. <sup>214</sup> L'article I-52 de la Constitution, intitulé « *statut des églises et des organisations non confessionnelles* », constitue l'article 16 C du traité de Lisbonne. <sup>215</sup>

---

<sup>212</sup> « *Traité Etablissant Une Constitution Pour l'Europe* », **ibid.** p.46; « *Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne* », **ibid.** p.7

<sup>213</sup> « *Traité Etablissant Une Constitution Pour l'Europe* », **ibid.** p.56

<sup>214</sup> « *Traité de Lisbonne Modifiant le Traité sur l'Union Européenne et le Traité Instituant la Communauté Européenne* », **Journal Officiel de l'Union Européenne**, C 306, 17.12.2007, p.49

<sup>215</sup> **ibid.** p.51

### **c - Directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique**

Directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique a été publiée le 29 Juin 2000 par le Conseil Européen. Elle vise à lutter contre la discrimination dépendant de race ou d'origine ethnique.

Cette Directive souligne que « *l'interdiction de discrimination doit également s'appliquer aux ressortissants de pays tiers ...* ». <sup>216</sup> Elle oblige les Etats membres à sauvegarder toutes les personnes morales lorsqu'elles sont victimes de discriminations fondées sur la race ou l'origine ethnique de leurs membres. <sup>217</sup> D'après cette Directive, les Etat membres doivent assurer les procédures judiciaires et administratives pour les victimes de discrimination raciale ou ethnique. <sup>218</sup> De plus, charge de preuve d'une présomption de discrimination appartient à la partie défenderesse, pas à la partie demanderesse. C'est-à-dire, la défenderesse, notamment l'Etat, est obligée de prouver qu'il n'y a pas eu violation du principe de l'égalité de traitement. <sup>219</sup>

Nous voyons dans cette directive que même s'il n'y a pas un renvoi direct au concept de la religion, il y a la nécessité de traiter toutes les personnes ayant une appartenance religieuse avec le principe de neutralité en éliminant toutes sortes de discriminations basées sur la différence religieuse dans le cadre de la défense de traitement égale pour tous les races et ethnies incluant tous les individus.

---

<sup>216</sup> « Council Directive 2000/43/EC of 29 June 2000: Implementing the Principle of Equal Treatment Between Persons Irrespective of Racial or Ethnic Origin », **Official Journal of the European Communities**, L 180, 19.07.2000, p. 23

<sup>217</sup> **ibid.**

<sup>218</sup> **ibid.** p.25

<sup>219</sup> **ibid.**

## 2 - Influence des dispositions constitutionnelles des États membres sur l'attitude de l'Union Européenne à l'égard de religion et des libertés religieuses

À la fin de notre étude faite autour des traités et documents communautaires, nous constatons que la religion et les libertés religieuses sont traitées dans le cadre des droits de l'homme, des droits fondamentaux, des droits des minorités et des droits culturels. Il est aussi évident qu'il n'y a pas de dispositions profondes et claires concernant notre sujet dans ces documents étudiés. Mais dans les autres sous-sections de notre travail, nous verrons les critiques détaillées et approfondies de l'UE visant les applications du Droit interne en Turquie et que celles-ci provoqueront la croissance de l'euroscepticisme au sein de l'opinion publique turque. Afin de comprendre la cause des critiques de l'UE, il faut comprendre le regard des pays membres qui la constituent aux libertés religieuses. Car l'UE n'est pas une organisation qui agit de manière indépendante de ses membres. Dans les mécanismes décisionnaires de l'UE se trouvent des représentants des États membres. C'est la raison pour laquelle les attitudes et les regards des États membres est l'un des plus importants facteurs qui influencent les attitudes et les décisions de l'UE. Parce que l'attitude des pays membres crée une spirale du silence, un effet d'approbation et de majorité sur les organes décisionnaires de l'UE.

Dans cette sous-section, nous allons étudier l'attitude commune des pays membres relative au regard commun à la religion et aux libertés religieuses, pour mieux comprendre le regard de l'UE au sujet des libertés religieuses. Parce que «dans les dernières années, la religion commença «à avoir des effets dans les différentes géographies du monde »<sup>220</sup> et « devînt de plus en plus importante dans les relations internationales »<sup>221</sup>.

Dans les dispositions constitutionnelles des pays membres, il y a aussi des similarités concernant les libertés de religion et de conscience, en dehors des similarités historiques, culturelles et politiques avec la dimension religieuse, comme nous en avons déjà parlé. Ces similarités constitutionnelles des États membres qui ont la compétence au niveau des mécanismes décisionnaires de l'UE, ont une importance

<sup>220</sup> Jeffrey Haynes, **Comparative Politics in a Globalizing World**, Polity Press, 2005, p.264

<sup>221</sup> Jeffrey Haynes, « Introduction », in Jeffrey Haynes (éd.), **Religion and Politics**, Routledge, 2009, p.5

particulière, puisque celles-ci font partie des facteurs qui figureront le regard des membres de l'UE, indirectement le regard de l'UE à la Turquie au cours du processus de l'adhésion. C'est pourquoi nous allons examiner les Constitutions de quelques pays membres de l'UE afin de donner une idée globale sur les regards des pays membres aux libertés religieuses. On étudiera les Constitutions allemande, autrichienne, belge, grecque, espagnole, française et néerlandaise. La raison pour laquelle nous avons décidé ces sept pays, c'est qu'ils ont de temps en temps des problèmes sociaux ayant des fondements ethniques et religieux et aussi qu'ils ont une structure démographique plus complexe que les autres pays.

Selon les données de 2001, 4,2% de la population autrichienne sont constitués par les musulmans et 3,5% de celle-ci sont des personnes ni catholiques ni protestantes, 3,7% de la population allemande sont constitués par les musulmans et 28,3% de celle-ci sont des personnes ni catholiques ni protestantes, 25% de la population belge sont constitués par les personnes non catholiques, 1,3% de la population grecque sont constitués par les musulmans et 0,7% des personnes sont non orthodoxes, 6% de la population de l'Espagne ne sont pas catholiques, 5-10% de la population française sont musulmans et 5,8% de la population néerlandaise sont constitués par les musulmans.<sup>222</sup> À part cela, on témoigne de temps en temps des conflits ethniques, raciaux et religieux en Autriche, en Allemagne, en France et en Grèce.

L'article 4 de la « Constitution allemande »<sup>223</sup> précise qu'on ne peut nullement violer la liberté de religion et de conscience et que l'État allemand garantit le fait de librement pratiquer les religions. En outre, les articles 3/3 et 33/3 de ladite Constitution réglementent clairement le principe de la neutralité en ce qui concerne la religion. La neutralité inclut toutes les communautés religieuses y comprises les communautés des minorités religieuses. Selon l'article 140, personne ne doit être contraint à annoncer ses convictions religieuses. Selon les articles 7/2 et 7/3, il existe les cours de religion optionnels dans les programmes d'études secondaires; or les

---

<sup>222</sup> Pour plus d'information, voir **World Fact Book**, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/index.html>, (consulté le 08.09.2010)

<sup>223</sup> Gerhard Robbers, « *Almanya* », in Ali Köse et Talip Küçükcan (éd.), **op.cit.** p.43-45; Pour la version anglaise de la Constitution de la République Fédérale d'Allemagne, <http://www.constitution.org/cons/germany.txt>, (consulté le 19.08.2010)

personnes responsables d'élever les enfants sont libres de décider pour leur participation aux cours de religions.

« La Constitution autrichienne »<sup>224</sup> garantit la liberté de religion et de conviction sans avoir une connotation particulière réservée à une religion particulière, reconnaît un domaine d'activité aux différentes communautés religieuses et interdit les discriminations religieuses. En outre elle reconnaît aux parents le droit de décider le sort de l'instruction religieuse ou philosophique de leurs enfants.

L'article 19 de la « Constitution belge »<sup>225</sup> garantit la liberté de pratiquer la religion de manière individuelle et collective. Selon l'article 20, personne ne peut être forcé à participer aux cérémonies et fêtes religieuses. L'article 21 affirme que l'État n'intervient aux élections et aux nominations des fonctionnaires religieux d'aucune communauté religieuse. Selon l'article 24/1, les parents ont le droit de décider l'instruction religieuse de leurs enfants. Selon l'article 181, l'État paye aux chefs religieux des salaires et des salaires de retraite. De plus en Belgique l'État n'a pas de religion et la Constitution prévoit la neutralité totale dans tous les sujets religieux.<sup>226</sup>

Dans l'article 3/1 de la « Constitution grecque »<sup>227</sup>, on dit que la religion dominante est le Christianisme orthodoxe. L'article 13 de ce document garantit la liberté de religion, de conviction et de pratiquer la religion. Selon l'article 59 de la Constitution, les députés du Parlement peuvent jurer conformément à leur conviction religieuse. La Constitution prévoit l'instruction religieuse relative au Christianisme orthodoxe à compter de la troisième classe des établissements secondaires. Les cours de religion sont optionnels et ce sont les parents qui décident si leurs enfants y participer.

---

<sup>224</sup> Richard Potz, « Avusturya », in Ali Köse et Talip Küçükcan (éd.), **op.cit.** p.81-88

<sup>225</sup> Pour la version anglaise de la Constitution Belge, [http://www.fed-parl.be/constitution\\_uk.html](http://www.fed-parl.be/constitution_uk.html), (consulté le 19.10.2010)

<sup>226</sup> W. A. R. Shadid et P. S. Van Koningsveld, **Religious Freedom and the Position of Islam in Western Europe: Opportunities and Obstacles in the Acquisition of Equal Rights**, Kok Pharos Publishing House, 1995, p.10

<sup>227</sup> Philippos C. Spyropoulos et Theodore P. Fortsakis, **Constitutional Law in Greece**, Athens, Kluwer Law International, 2009, p.262-269;

Pour la version anglaise de la Constitution Grecque, <http://www.cecl.gr/RigasNetwork/databank/Constitutions/Greece.html>, (consulté le 19.10.2010)

Selon l'article 14 de la « Constitution espagnole »<sup>228</sup> chacun est égal et on ne peut plus appliquer une discrimination à cause des différences religieuses, linguistiques, raciales, sexuelles. Conformément à l'article 16/1 de la Constitution on garantit la liberté religieuse et des pratiques religieuses des individus et des communautés religieuses et on ne peut les restreindre à moins que ces droits violent l'ordre public. Selon l'article 16/2, personne ne peut être contraint à exprimer ses convictions religieuses. L'article 16/3 souligne qu'aucune religion peut avoir un caractère étatique et que les autorités espagnoles doivent être en collaboration avec l'Église catholique et les autres communautés religieuses tout en prenant en considération des croyances religieuses du peuple espagnol. Selon l'article 27/1 le fait de donner une instruction religieuse aux enfants est garanti par les autorités publiques conformément aux croyances de leurs parents.

Quant à la France, le premier article de la « Constitution française », la République a le caractère laïc et elle respecte toutes les croyances religieuses et chacun est égal devant les lois sans avoir aucune discrimination religieuse, raciale et ethnique.<sup>229</sup> En outre, on ne donne aucune instruction religieuse dans les écoles publiques selon le Droit général.<sup>230</sup>

Lorsqu'on étudie les dispositions constitutionnelles hollandaises, on voit clairement la liberté de religion individuelle et collective soutenue par la Constitution, la séparation de l'Église de l'État, les cours de religion optionnels, la neutralité vis à vis des groupes religieux et la liberté d'établir des temples religieux partiellement supportée par l'État.<sup>231</sup>

Ce ne serait pas faux de dire que les pays membres dont les dispositions constitutionnelles sont étudiées ci-dessus ont des valeurs communes sur les libertés religieuses. Ces valeurs qui se trouvent à l'origine des critiques de l'UE visant la Turquie sont ainsi; la neutralité face à toutes les religions et les communautés

<sup>228</sup> Pour la version anglaise de la Constitution Espagnole, [http://www.la-moncloa.es/NR/rdonlyres/C511DC05-40C5-4739-8AB6-FA3CEE3B4F28/0/Constitucion\\_EN.pdf](http://www.la-moncloa.es/NR/rdonlyres/C511DC05-40C5-4739-8AB6-FA3CEE3B4F28/0/Constitucion_EN.pdf), (consulté le 19.10.2010)

<sup>229</sup> Pour la Constitution Française, <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/la-constitution-du-4-octobre-1958/texte-integral-de-la-constitution-de-1958.5074.html>, (consulté le 19.10.2010)

<sup>230</sup> Francis Messner, « Fransa », in Ali Köse et Talip Küçükcan (éd.), **op.cit.** p.127

<sup>231</sup> W.A.R. Shadid et P.S. Van Koningsveld, **op.cit.** p.18-19

religieuses, la défense de contraindre les gens à exprimer leurs convictions religieuses et les cours de religion optionnels dans les écoles.

À la suite de cette sous-section dans laquelle nous avons examinés les attitudes constitutionnelles communes des États membres comme la justification des critiques de l'UE contre la Turquie en ce qui concerne le sujet des libertés religieuses, nous traiterons le regard et les critiques de l'UE au sujet des libertés religieuses en Turquie dans les rapports publiés.

### **3 - Les critiques de l'Union Européenne concernant le sujet des libertés religieuses en Turquie**

Dans les relations entre la Turquie et l'UE, en dehors des éléments économiques, les sujets relatifs à l'intégration culturelle et politique occupent aussi une place importante. D'ailleurs, ces sujets sont l'un des fondements essentiels du positionnement contre la Turquie en Europe et aussi du positionnement contre l'UE en Turquie. C'est pourquoi les critiques concernant la Turquie dans les documents préparés par l'UE sont l'un des arguments fondamentaux de l'opinion publique contre l'Europe et ceux-ci causent les critiques des individus contre l'Europe informés par la presse turque. Parce que, comme on a déjà expliqué dans la première partie de notre travail, McQuail et Windahl, affirment que les informations diffusées par les médias comme importantes. De plus, Çiler Dursun argumente que les commentaires et les critiques des commentateurs rationalisent la montée de l'euroscpticisme populaire en Turquie dont les médias de masse veulent renforcer. De ce point de vue les critiques faites par l'UE forment l'euroscpticisme chez l'opinion publique turque.

Dans cette sous-section, nous allons montrer les critiques faites sur la liberté religieuse en Turquie et sur le traitement aux minorités vivant en Turquie. Sur ce point-là, nous allons aborder « les rapports réguliers sur les progrès réalisés par la Turquie sur la voie de l'adhésion », les rapports 2003 et 2004 du Parlement Européen sur la demande d'adhésion de la Turquie à l'UE, les rapports 1999, 2001 et 2005 de la Commission Européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI).

### a - Critiques de 1998 à 1999

Les rapports réguliers sont des rapports rédigés par la Commission Européenne, qui résument les manques et les progrès de la Turquie dans le processus d'adhésion à l'UE. Puisque les problèmes qui sont traités par ces rapports, sont largement élaborés et discutés par les médias et l'opinion publique. Dans cette période, il existe deux rapports réguliers qui critiquent le niveau des libertés religieuses concernant les minorités religieuses.

Le rapport régulier publié en 1998 a mis l'accent sur les concepts comme la démocratie et les droits de l'homme et puis celui-ci a emporté des critiques diverses en Turquie. Le premier article de la section « B » du rapport intitulé « Critère d'Adhésion » est relatif aux « Critères Politiques ». Dans le préambule des « Critères Politiques » en faisant un renvoi aux Critères de Copenhague, on parle des sujets comme la démocratie, la primauté du Droit, les droits de l'homme et les minorités.<sup>232</sup>

À la suite de ce renvoi, on a fait des critiques concernant les événements politiques récents en Turquie sous les titres comme la démocratie et la primauté du Droit, les droits de l'homme et la protection des minorités.

Les critiques du rapport régulier 1998 sont comme suit: *« En ce qui concerne la liberté de religion, l'enseignement religieux (sunnite) dans les écoles primaires de l'État est obligatoire. Sous réserve de la vérification de leur non-appartenance à la religion musulmane, les minorités visées par le traité de Lausanne sont exemptées par la loi de l'enseignement de la religion musulmane. Les minorités religieuses reconnues par la Turquie sont libres d'exercer leur religion, mais la pratique de religions autres que l'islam sunnite est subordonnée à de multiples restrictions bureaucratiques, concernant par exemple la propriété des locaux et le développement des activités... Les musulmans alévis en Turquie sont estimés à 12 millions au moins. Il n'y a pas de dirigeants religieux alévis rémunérés par l'Etat contrairement à ce qui se passe pour les dirigeants sunnites... S'agissant des droits culturels, il convient de noter que la liberté de religion reste caractérisée par une*

---

<sup>232</sup> Rapport Régulier 1998 de la Commission Sur Les Progress Accomplis par la Turquie Sur la Voie de l'Adhésion, p.9, [http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key\\_documents/1998/turkey\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key_documents/1998/turkey_fr.pdf), (consulté le 08.08.2010)

*différence de traitement entre les minorités religieuses reconnues par la Turquie aux termes du Traité de Lausanne et les autres minorités religieuses, ces dernières faisant régulièrement l'objet de restrictions dans l'exercice quotidien de leur ministère. »<sup>233</sup>*

Le rapport régulier 1999 indique la différence de traitement entre les minorités religieuses reconnues par le Traité de Lausanne, précisée dans le rapport précédent, et les autres minorités religieuses dépourvues de cette reconnaissance officielle.<sup>234</sup>

En dehors de ces rapports, le rapport préparé en 1999 par ECRI a fait certains renvois critiquant l'attitude de la Turquie vis-à-vis des libertés religieuses relatives aux minorités. Dans le premier rapport sur la Turquie de l'ECRI, daté du 9 novembre 1999, la Constitution turque a été examinée de façon approfondie à de laquelle la modification de certains articles, limitant la liberté de religion et les droits des minorités religieuses, a été recommandée à l'Etat turc. En même temps, ECRI estime qu'il serait souhaitable de supprimer la case religion sur les cartes d'identités, parce que cette obligation peut inciter à l'intolérance et à la discrimination des membres des religions minoritaires.<sup>235</sup>

## **b - Critiques de 2000 à 2005**

Cette sous-section attire l'attention sur les six rapports réguliers publiés entre les années 2000 et 2005, les rapports 2003 et 2004 du Parlement Européen sur la demande d'adhésion de la Turquie à l'UE, et les rapports 1999, 2001 et 2005 de l'ECRI.

Nous commençons par les rapports réguliers. Dans le rapport régulier 2000, on souligne les difficultés vécues par les minorités non musulmanes et les alévis. Ledit rapport rappelle; « *les revendications des concrètes des non-musulmans, qu'ils soient*

---

<sup>233</sup> **ibid.**, p.20,

<sup>234</sup> Rapport Régulier 1999 de la Commission Sur les Progrès Accomplis par la Turquie Sur la Voie de l'Adhésion, p.13, [http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key\\_documents/1999/turkey\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key_documents/1999/turkey_fr.pdf), (consulté le 08.08.2010)

<sup>235</sup> Commission Européenne Contre le Racisme et l'Intolérance: Approches Pays-par-Pays de l'ECRI: Rapport Sur la Turquie, le 9 novembre 1999, p.12, [http://hudoc.ecri.coe.int/XML/ECri/FRENCH/Cycle\\_01/01\\_CbC\\_fre/01-cbc-turkey-fre.pdf](http://hudoc.ecri.coe.int/XML/ECri/FRENCH/Cycle_01/01_CbC_fre/01-cbc-turkey-fre.pdf), (consulté le 10.08.2010)

*ou non couverts par le traité de Lausanne, doivent être durement examinées, y compris le problème de la fermeture prolongée du « séminaire de Halki »<sup>236</sup>. L'attitude des autorités vis-à-vis des Alévis ne semble pas avoir changé. Les Alévis se plaignent notamment de l'instruction religieuse obligatoire dans les écoles et dans les livres scolaires, qui ne serait pas conforme à leur identité, et du fait que seule bénéficie d'un soutien financier la construction de mosquées sunnites et de fondations religieuses. »<sup>237</sup>*

Le rapport de 2001, a ainsi parlé des applications négatives relatives aux minorités religieuses:<sup>238</sup> Il n'y a aucun progrès pour assurer la réouverture du séminaire orthodoxe de Halki fermé depuis 1971. Il existe encore des difficultés devant les droits de la propriété des églises locales et leur statut légal. On reconnaît également les problèmes officiels au niveau de l'entrée des fonctionnaires des confessions chrétiennes en Turquie. On ne constate aucun changement d'attitude au niveau des autorités officielles vis à vis des alévis. On continue à former les enfants alévis avec l'instruction religieuse obligatoire dans les écoles et dans les livres scolaires, qui ne reconnaît pas leur identité religieuse. Seuls les mosquées et les fondations des communautés de la confession sunnite peuvent profiter des subventions financières.

« Le rapport régulier 2002 »<sup>239</sup> prononce les obstacles juridiques devant les communautés religieuses non musulmanes. On souligne que les communautés religieuses non musulmanes ont rencontré des difficultés comme l'absence de personnalité juridique et de droits de propriété. De plus, la loi sur les fondations continue à interdire la location ou le prêt de propriétés non couvertes par la réforme d'août 2002. La formation du clergé de minorités religieuses est interdite et le clergé non turc a souvent des difficultés à obtenir visas et permis de séjour. Durant les cours obligatoires de religion, les différentes religions sont présentées de manières subjectives et inexacts. Et, le séminaire de Halki reste fermé depuis 1971.

---

<sup>236</sup> « Séminaire de Halki » est appelé en turc « Heybeliada Ruhban Okulu »

<sup>237</sup> Rapport Régulier 2000 de la Commission Sur les Progrès Réalisés par la Turquie Sur la Voie de l'Adhésion, p.19, [http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key\\_documents/2000/tu\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key_documents/2000/tu_fr.pdf), (consulté le 08.08.2010)

<sup>238</sup> Rapport Régulier 2001 Sur les Progrès Réalisés par la Turquie Sur la Voie de l'Adhésion, p.28, [http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key\\_documents/2001/tu\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key_documents/2001/tu_fr.pdf), (consulté le 08.08.2010)

<sup>239</sup> Rapport Régulier 2002 Sur les Progrès Réalisés par la Turquie Sur la Voie de l'Adhésion, p.40-41, [www.dpt.gov.tr/DocObjects/Download/.../2002%20\(Fr\).pdf](http://www.dpt.gov.tr/DocObjects/Download/.../2002%20(Fr).pdf), (consulté le 08.08.2010)

Selon « le rapport régulier 2003 »<sup>240</sup>, en Turquie il y a un manque des réglementations suffisantes, profondes et inclusives à caractère administratif et légal pour lutter contre la discrimination. Il y a des restrictions importantes relatives à l'établissement des associations basées sur les différences raciales, ethniques, religieuses, confessionnelles et régionales.

On peut ainsi récapituler les critiques contenues dans le rapport de 2003:<sup>241</sup>

- La question de la propriété confisquée n'a toujours pas été résolue,
- La communauté protestant, en particulier, n'a eu des difficultés de trouver des lieux de culte,
- La formation du clergé des minorités religieuses est toujours interdite,
- Le séminaire de Halki reste fermé depuis 1971,
- Le clergé non turc continue à avoir des difficultés de visa et de permis de séjour,
- La publication et l'importation des livres religieux non approuvés sont interdites,
- Les ecclésiastiques et les diplômés des collèges de théologie ne sont pas autorisés à enseigner dans les écoles
- Les alevi ne sont pas représentés au sein de la Direction des affaires religieuses (*Diyanet İşleri Başkanlığı*) et l'instruction religieuse obligatoire dans les écoles ne reconnaît pas l'identité alevi
- Les parents appartenant à différentes minorités religieuses rencontrent des difficultés à inscrire leurs enfants dans les écoles de minorités religieuses.

D'après le Rapport Régulier 2004, les communautés non musulmanes continuent d'avoir des problèmes s'agissant de la personnalité juridique, des biens, de la formation du clergé, des écoles et de la gestion interne. Et, de plus, les alevi ne sont pas reconnus officiellement en tant que communauté religieuse.<sup>242</sup>

Selon le Rapport Régulier 2005, le règlement de mars 2005, qui détaille les modalités d'exécution de la loi concernant les fondations, impose des restrictions en

---

<sup>240</sup> Rapport Régulier 2003 Concernant les Progrès Réalisés par la Turquie Sur la Voie de l'Adhésion, p.27, [http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key\\_documents/2003/rr\\_tk\\_final\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key_documents/2003/rr_tk_final_fr.pdf), (consulté le 08.08.2010)

<sup>241</sup> Pour plus d'information, voir **ibid.**

<sup>242</sup> Pour plus d'information voir, Rapport Régulier 2004 Sur les Progrès Réalisés par la Turquie Sur la Voie de l'Adhésion, [http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key\\_documents/2004/rr\\_tr\\_2004\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key_documents/2004/rr_tr_2004_fr.pdf), (consulté le 09.08.2010)

ce qui concerne l'enregistrement des associations dont le nom et/ou les objectifs sont considérés comme étant contraires à la constitution turque. En pratique, ceci signifie que, contrairement à l'article 11 de la CEDH (liberté d'assemblée et d'association) les associations ayant notamment pour objectif la promotion d'une certaine identité culturelle ou d'une religion particulière ne pourront toujours pas être enregistrées.<sup>243</sup> D'autre part, les alevis continuent de rencontrer des difficultés comme la reconnaissance de leurs lieux de culte, la représentation dans les organes étatiques et l'instruction religieuse sunnite obligatoire dans les écoles.<sup>244</sup>

Nous passons maintenant les rapports 2001 et 2005 de l'ECRI sur la Turquie. Le rapport de l'ECRI, daté du 3 juillet 2001, a fait des critiques concernant la case de religion sur les cartes d'identités et a ajouté que l'instruction religieuse sunnite obligatoire doit être supprimée.<sup>245</sup> Et, l'autre rapport de l'ECRI sur la Turquie, daté du 15 février 2005, a répété les critiques et les recommandations faites au sein des rapports précédents.<sup>246</sup>

D'autre part, les priorités déterminées par le document de « décision du Conseil du 19 mai 2003 concernant les principes, priorités, objectifs intermédiaires et conditions du partenariat pour l'adhésion de la République de Turquie » mettent l'accent sur l'abolition de la discrimination dépendant de la religion, et proposent l'adoption et l'application des dispositions concernant l'exercice de la liberté de pensée, de conscience, et de religion par toute personnes et communautés religieuses, conformément à l'article 9 de la CEDH.<sup>247</sup>

Nous allons finir par les rapports 2003 et 2004 du Parlement Européen sur la demande d'adhésion de la Turquie à l'UE. Le Rapport du Parlement Européen sur la

---

<sup>243</sup> Rapport Régulier 2005 Sur les Progrès Réalisés par la Turquie Sur la Voie de l'Adhésion, p.31, [http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key\\_documents/2005/package/sec\\_1426\\_final\\_progress\\_report\\_tr\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key_documents/2005/package/sec_1426_final_progress_report_tr_fr.pdf), (consulté le 10.08.2010)

<sup>244</sup> *ibid.* p.33

<sup>245</sup> Commission Européenne Contre le Racisme et l'Intolérance: Second Rapport Sur la Turquie, le 3 juillet 2001, p.10, [http://hudoc.ecri.coe.int/XMLEcri/FRENCH/Cycle\\_02/02\\_CbC\\_fre/02-cbc-turkey-fre.pdf](http://hudoc.ecri.coe.int/XMLEcri/FRENCH/Cycle_02/02_CbC_fre/02-cbc-turkey-fre.pdf), (consulté le 10.08.2010)

<sup>246</sup> Pour plus d'informations voir, Commission Européenne Contre le Racisme et l'Intolérance: Troisième Rapport Sur la Turquie, le 15 février 2005, [http://hudoc.ecri.coe.int/XMLEcri/FRENCH/Cycle\\_03/03\\_CbC\\_fre/TUR-CbC-III-2005-5-FRE.pdf](http://hudoc.ecri.coe.int/XMLEcri/FRENCH/Cycle_03/03_CbC_fre/TUR-CbC-III-2005-5-FRE.pdf), (consulté le 10.08.2010)

<sup>247</sup> « Décision du Conseil du 19 mai 2003 concernant les principes, priorités, objectifs intermédiaires et conditions du partenariat pour l'adhésion de la République de Turquie », **Journal Officiel de Communautés Européenne**, L145, p.43-44

demande d'adhésion de la Turquie à l'UE, publié le 20 mai 2003 et préparé par le rapporteur Arie M. Oostlander qui est un parlementaire démocrate chrétienne néerlandais, comporte des critiques concernant la religion. Il constate que l'État a une attitude très rigide à l'égard de la religion et peu conforme aux valeurs fondatrices de l'UE.<sup>248</sup> En outre, Oostlander précise que « *le concept turc de la nation est de l'Etat laïc doit également fondé sur la tolérance et la non-discrimination des communautés religieuses et des groupes minoritaires* ». <sup>249</sup> Et, l'attitude discriminatoire contre les minorités religieuses continue; réouverture des écoles théologiques et séminaires, droits de propriété, des donations, d'immobilier et de l'entretien des édifices religieux.<sup>250</sup>

Deuxième rapport préparé en 2004 par Oostlander sur le Rapport régulier 2003 de la Commission sur les progrès réalisés par la Turquie sur la voie de l'adhésion, appelle les autorités turques à mettre fin à toutes les discriminations et difficultés faites aux minorités religieuses. En même temps, il invite la Turquie à résoudre les problèmes religieux comme la réouverture du séminaire orthodoxe grec de Halki.<sup>251</sup>

### **c - Critiques à partir de 2005**

Cette sous-section attire l'attention sur les décisions du Conseil concernant les principes, priorités, objectifs intermédiaires et conditions du partenariat pour l'adhésion de la République Turque et sur les rapports réguliers préparés à partir de 2005. Nous soulignons que seulement les décisions concernant la religion seront abordées.

En matière de la liberté de religion, le document de « décision du Conseil du 23 janvier 2006, relative aux principes, aux priorités et aux conditions figurant dans le partenariat pour l'adhésion de la Turquie » a souligné les priorités pour le développement des libertés religieuses en Turquie. D'après ce document, la Turquie

<sup>248</sup> Rapport Sur la Demande d'Adhésion de la Turquie à l'Union Européenne, 20 mai 2003, p.8, [www.dpt.gov.tr/.../Oostlander%20Report%20EP2003%20\(Fr\)%205%206%202003.pdf](http://www.dpt.gov.tr/.../Oostlander%20Report%20EP2003%20(Fr)%205%206%202003.pdf), (consulté le 10.08.2010)

<sup>249</sup> **ibid.**, p.10

<sup>250</sup> **ibid.**, p.14

<sup>251</sup> Rapport Sur le Rapport Régulier 2003 de la Commission Sur les Progrès Réalisés par la Turquie Sur la Voie de l'Adhésion, p.11, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:145:0040:0056:FR:PDF>, (consulté le 09.08.2010)

doit adopter une loi qui permette de résoudre toutes les difficultés rencontrées par les minorités religieuses et par la communauté non musulmanes. En plus de cette législation, on attend la suspension de toutes les ventes ou de toutes confiscations des biens appartenant ou ayant appartenu aux fondations des communautés religieuses non musulmanes. En outre de ces priorités, le Conseil a rappelé à la Turquie que, les problèmes persistent concernant la formation du clergé, la personnalité juridique et la protection juridique des minorités non musulmanes.<sup>252</sup>

Le document dénommé « décision du Conseil du 18 février 2008 relative aux principes, aux priorités et aux conditions du partenariat pour l'adhésion de la République de Turquie et abrogeant la décision 2006/35/CE » a déterminé certaines priorités religieuses à court terme. Passons maintenant à ces priorités. Conformément à la CEDH et sa jurisprudence, le Conseil recommande aux autorités turque de;<sup>253</sup>

- revoir et mettre en œuvre la législation relative aux fondations,
- adopter une nouvelle loi sur les fondations,
- reconnaitre la personnalité juridique des communautés religieuses non musulmanes,
- assurer l'égalité de traitement de tous pour exercer le droit à la liberté de religion,
- permettre aux minorités non musulmanes de suivre un enseignement religieux supérieur,
- adopter la législation pour empêcher les condamnations de ceux qui refusent de faire leur service militaire pour des motifs religieux.

À la suite des décisions du Conseil, nous pouvons passer maintenant à traiter les rapports réguliers. Pour le Rapport Régulier 2006, la religion continue d'être l'un des obstacles essentiels devant l'adhésion de la Turquie. C'est la première fois qu'un rapport régulier sur la Turquie critique la case de religion sur les cartes d'identités. Ce rapport prétend que, malgré l'abolition, en avril 2006, de l'obligation d'indiquer la religion sur la carte d'identité et le carnet de famille, les cartes d'identités

<sup>252</sup> Pour plus d'information voir, « Décision du Conseil du 23 janvier 2006, Relative aux Principes, aux Priorités et aux Conditions Figurant dans le Partenariat pour l'Adhésion de la Turquie », **Journal officiel de l'union Européenne**, L22, 26.01.2006, p.37-38, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:022:0034:0050:FR:PDF>, consulté le 10.08.2010)

<sup>253</sup> « Décision du Conseil du 18 février 2008 Relative aux Principes, aux Priorités et aux Conditions du Partenariat pour l'Adhésion de la République de Turquie et Abrogeant la Décision 2006/35/CE », **Journal officiel de l'union Européenne**, L51, le 26.02.2008, p.8, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0661:FIN:FR:PDF>, (consulté le 10.08.2010)

continuent d'avoir une case pour écrire la religion qui peut inciter à la discrimination religieuse.<sup>254</sup> D'autre part il parle des problèmes dont les minorités non musulmanes et musulmanes non sunnite rencontrent. On peut les résumer comme suit; la reconnaissance de la personnalité juridique des communautés religieuses non musulmane et alévis, propriété et la gestion de l'orphelinat orthodoxe grec sur l'île de Büyükada, la réouverture du séminaire de Halki, la formation du clergé, les déclarations et les publications de la Direction des affaires religieuses et des autorités religieuses locales qui montrent de l'hostilité envers des activités missionnaires, les attaques faites aux clergés non musulmanes, les problèmes rencontrés par les alévis persistent.<sup>255</sup>

Le Rapport Régulier 2007, comme le rapport précédent, comporte des critiques s'agissant de la subjectivité d'éducation religieuses en Turquie et des limitations contre les communautés des minorités religieuses. En outre des critiques faites par le Rapport Régulier 2006, le Rapport Régulier 2007 a mis l'accent sur le meurtre à Malatya de trois Protestants et sur un procès intenté contre les Protestants pour « insulte à la turcité ». De plus, ce rapport souligne que les médias et les autorités officielles jouent un rôle important en décrivant les missionnaires comme une menace pour l'unité du pays et en considérant les minorités non musulmanes comme ne faisant pas partie intégrante de la société turque. C'est-à-dire, les médias sont considérés comme un des acteurs de l'opposition turque aux minorités non musulmanes.<sup>256</sup>

En plus de ce rapport, le Rapport Régulier 2008 a recommandé à l'Etat turc de supprimer l'article 24 (Liberté de Religion et de Conscience) de la Constitution turque qui oblige l'éducation religieuse dans les écoles primaires et secondaires. Et, ledit rapport a déclaré l'inquiet sur la sécurité de la vie des minorités non

---

<sup>254</sup> Commission Staff Working Document, Turkey 2006 Progress Report, {COM(2006) 649 final}, p.16, [http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key\\_documents/2006/nov/tr\\_sec\\_1390\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2006/nov/tr_sec_1390_en.pdf), (consulté le 10.08.2010)

<sup>255</sup> **ibid.** p.16-17

<sup>256</sup> Commission Staff Working Document: Turkey 2007 Progress Report, {COM(2007) 663 final}, p.16-17, [http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key\\_documents/2007/nov/turkey\\_progress\\_reports\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2007/nov/turkey_progress_reports_en.pdf), (consulté le 10.08.2010)

musulmanes et a noté qu'aucun des suspects des attaques contre les non-musulmanes n'a encore été arrêté.<sup>257</sup>

Etant donné que le Rapport Régulier 2009 est le dernier rapport préparé sur la voie d'adhésion de la Turquie, nous allons brièvement résumer tous les problèmes religieux de la Turquie qui sont écrites au sein de ce rapport.

Le Rapport Régulier 2009 se plaint notamment que:<sup>258</sup>

En accordance avec l'article 24 de la constitution turque et l'article 12 de la loi fondamentale de l'éducation nationale, l'instruction religieuse est toujours obligatoire dans les écoles primaires et secondaires,

-Le contenu des livres scolaires religieux est basé sur les valeurs fondamentales de l'Islam,

-Les communautés non-musulmanes font face à de nombreux problèmes liés à la reconnaissance de leur personnalité juridique et à la propriété des immobiliers comme des églises,

-Les limitations et les difficultés persistent à l'égard de la formation, du permis de séjour et de travail du clergé non-musulmane,

-Le séminaire orthodoxe grec de Halki est toujours fermé,

-Les syriaques ne peuvent pas ouvrir d'écoles officiellement reconnues,

-Il existe des limitations pour l'utilisation du titre ecclésiastique de patriarche œcuménique,

-La case de religion se trouve toujours sur la carte d'identité,

-Pour les non-musulmans, les difficultés continuent afin d'ouvrir des lieux de culte,

-Les minorités non musulmanes n'ont pas la possibilité de suivre un enseignement religieux supérieur,

-Les missionnaires, les lieux de culte et les clergés des communautés religieuses non musulmanes sont attaqués,

---

<sup>257</sup> Pour plus d'information voir, Commission Staff Working Document: Turkey 2008 Progress Report, {COM(2008) 674}, p.18-19, [http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/press\\_corner/keydocuments/reports\\_nov\\_2008/turkey\\_progress\\_report\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/press_corner/keydocuments/reports_nov_2008/turkey_progress_report_en.pdf), (consulté le 10.08.2010)

<sup>258</sup> Komisyon Çalışma Belgesi: 2009 Yılı Türkiye İlerleme Raporu, p.20-22 et 65, [http://www.abgs.gov.tr/files/AB\\_Iliskileri/AdaylikSureci/IlerlemeRaporlari/turkiye\\_ilerleme\\_rap\\_2009.pdf](http://www.abgs.gov.tr/files/AB_Iliskileri/AdaylikSureci/IlerlemeRaporlari/turkiye_ilerleme_rap_2009.pdf), (consulté le 10.08.2010)

- La déclaration en faveur du droit à l'« objection de conscience » a causé des condamnations,
- En matière de la lutte contre la discrimination fondée sur l'origine raciale ou ethnique, la religion ou la croyance, le handicap, l'âge et l'orientation sexuelle, aucun progrès n'a cependant été enregistré,
- Et, les lieux de culte appartenant aux alévis ne sont toujours pas reconnus officiellement.

## **B - Le rôle des médias sur la formation de l'eurosepticisme avec la dimension religieuse dans l'opinion publique**

Shanto Iyengar et Roy L. Behr argumentent qu'il y a une congruence entre les nouvelles et l'attention publique. De ce point de vue, cette section attire l'attention sur le rôle des médias turcs dans la formation de l'opinion publique turque concernant l'eurosepticisme. Nous allons montrer la relation entre les médias et l'opinion publique dans le processus d'adhésion à l'UE. Et puis, nous allons exposer notre analyse de discours sur les journaux turcs et les résultats des sondages d'opinion pour clarifier la relation entre les médias et l'opinion publique.

### **1 - Les médias en tant qu'acteur principal en informant et orientant l'opinion publique turque dans le processus d'adhésion à l'Union Européenne**

L'adhésion de la Turquie à l'UE, la dernière démarche des efforts d'europanisation de ce pays durant depuis un siècle et demi, est l'un des sujets plus discutés et auquel on attribue une importance particulière dans la vie quotidienne. Nous trouvons intéressant que les événements concernant un tel sujet si abordé par l'opinion publique est si loin du domaine d'avis du peuple et de la vie quotidienne. Car, comme Elisabeth Noelle-Neumann a déjà dit, les jugements que les individus ont constitués concernant les événements qui se déroulent en dehors de leur domaine d'intérêt et de leur vie quotidienne reflètent en général les avis et les jugements de leurs sources d'information.<sup>259</sup> À partir de ce constat, nous pensons à deux questions: « Quels sont les moyens qui informent l'opinion publique turque concernant le sujet de l'UE ? » et « Est-ce que l'opinion publique turque est influencée par les avis de

---

<sup>259</sup> Pour plus d'information, se référer p.21-22

leurs sources d'information concernant le sujet de l'UE? ». Dans notre travail, nous allons essayer de répondre à ces deux questions.

### a - Les médias en tant que source d'information populaire

Tout d'abord, nous abordons la principale source d'information de l'opinion publique au sujet de l'UE. Nous allons utiliser les résultats des sondages d'opinion, parce que ces derniers sont considérés en tant que voix de l'opinion publique. Et, ils influencent les préférences politiques du public.<sup>260</sup>

Un sondage a été fait par le Centre d'Application et de Recherche des Communautés Européennes (ATAUM) se situant dans le cadre de l'Université d'Ankara dans le dessein de déterminer les liens entre l'opinion publique et la politique étrangère turque entre la période du 31 Octobre-31 Décembre 2009 dans les neuf villes de la Turquie.<sup>261</sup> Selon ce sondage, la principale source par laquelle on suit les nouvelles sur la politique étrangère en Turquie est la presse visuelle et écrite. Selon les résultats de ce sondage, les sources qui informent l'opinion publique sont situées sur le tableau ci-dessous :

	Nombres des enquêtés	%	Total %
TV/Radio	574	55,6	55,6
Internet	253	24,5	80,1
Journal/Revue	167	16,2	96,3
Éditions académiques	17	1,6	98,0
Milieus sociaux	17	1,6	99,6
Divers	4	0,4	100
<b>Total</b>	<b>1032</b>	<b>100</b>	

**Tableau 2.1** - Sources par lesquelles on suit les nouvelles de la politique extérieure

(Source: T.C Ankara Üniversitesi Avrupa Toplulukları Araştırma ve Uygulama Merkezi (ATAUM): Kamuoyu ve Türk Dış Politikası Anketi, Janvier 2010, p.27, <http://ataum.ankara.edu.tr/anket.pdf>, (consulté le 12.08.2010))

<sup>260</sup> Pour plus d'information, se référer p.35-37

<sup>261</sup> Neuf villes; İstanbul, İzmir, Adana, Nevşehir, Diyarbakır, Artvin, Erzurum et Konya

Parallèlement aux résultats de ce sondage, les sondages préparés par l'Eurobaromètre indiquent que le principal moyen de s'informer de l'opinion publique turque concernant les sujets de l'UE, est les médias. Les sources que le peuple utilise entre les années 2004 et 2006 sont indiquées sur le tableau cité ci-dessous:

	<b>Automne 2004</b> <sup>262</sup>	<b>Printemps 2005</b> <sup>263</sup>	<b>Automne 2005</b> <sup>264</sup>	<b>Printemps 2006</b> <sup>265</sup>
	%			
TV	91	87	73	77
Journaux quotidiens	47	42	33	33
Radio	21	20	12	12
Amis, parents	15	30	30	19
Journaux et revues divers	13	12	11	8
Internet	9	6	8	7
Livres, brochures et petites annonces	4	7	6	2
Non intéressés	3	1	4	4
Réunions, conférences	2	4	5	3
Non répondus	2	4	10	10
Téléphone (Lignes d'information)	--	0	1	1
Divers	1	0	0	0

**Tableau 2.2 - Sources utilisées en s'informant sur l'UE**

(Source: [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm), (consulté le 12.08.2010))

<sup>262</sup> Standard Eurobarometer 62, Automne 2004, p.22,  
[http://www.abgs.gov.tr/abis/files/\\_files/dosyalar/2004\\_EUROBAROMETER\\_GUZ\\_eb62\\_tr\\_nat.pdf](http://www.abgs.gov.tr/abis/files/_files/dosyalar/2004_EUROBAROMETER_GUZ_eb62_tr_nat.pdf),  
(consulté le 12.08.2010)

<sup>263</sup> Standard Eurobarometer 63, Printemps 2005, p.26,  
[http://www.abgs.gov.tr/abis/files/\\_files/dosyalar/2005\\_EUROBAROMETER\\_BAHAR\\_eb63\\_nat\\_tr.pdf](http://www.abgs.gov.tr/abis/files/_files/dosyalar/2005_EUROBAROMETER_BAHAR_eb63_nat_tr.pdf),  
(consulté le 12.08.2010)

<sup>264</sup> Standard Eurobarometer 64, Automne 2005, p.24,  
[http://www.abgs.gov.tr/abis/files/\\_files/dosyalar/2005\\_EUROBAROMETER\\_GUZ\\_eb64\\_tk\\_nat.pdf](http://www.abgs.gov.tr/abis/files/_files/dosyalar/2005_EUROBAROMETER_GUZ_eb64_tk_nat.pdf),  
(consulté le 12.08.2010)

<sup>265</sup> Standard Eurobarometer 65, Printemps 2006, p.36,  
[http://www.abgs.gov.tr/abis/files/\\_files/dosyalar/2006\\_EUROBAROMETER\\_BAHAR\\_eb65\\_tr\\_nat.pdf](http://www.abgs.gov.tr/abis/files/_files/dosyalar/2006_EUROBAROMETER_BAHAR_eb65_tr_nat.pdf),  
(consulté le 12.08.2010)

Les résultats de ce sondage montrent que l'acteur principal informant l'opinion publique turque au sujet de l'UE, c'est les médias. C'est ainsi que nous avons répondu notre première question. Comme Elisabeth Noelle-Neumann a déjà souligné, nous pouvons dire que les médias turcs, en tant que le plus grand acteur informant l'opinion publique turque, sont capables de former les idées et les jugements de l'opinion publique sur l'euroscepticisme. À cet égard, les médias peuvent créer l'effet de majorité, grandir la spirale du silence qui influence l'opinion publique et peuvent former l'agenda du public sur l'UE.<sup>266</sup>

### **b - L'orientation de l'opinion publique turque sur l'Union Européenne par les médias**

Nous essayons de savoir maintenant si les médias orientent l'opinion publique turque ou pas concernant le sujet de l'UE. Car Alan D. Monroe a trouvé l'uniformité (92 pourcent) entre l'opinion publique et la conduite de la politique étrangère.<sup>267</sup> Avant de traiter ce sujet, nous examinerons tout d'abord le niveau d'information et d'intérêt de l'opinion publique vis à vis du sujet de l'UE et puis la confiance de l'opinion publique en médias. Car le niveau d'information, d'intérêt et de confiance joue un rôle important dans l'orientation de l'opinion publique par les émissions des médias sans les avoir questionnées.

Nous commençons par le niveau d'intérêt et d'information. Selon le sondage d'ATAUM, 44,6% de l'opinion publique turque pensent qu'ils sont peu informés, 43,1% pensent qu'ils sont informés, 7,1% pensent qu'ils sont bien informés et 5,2% pensent qu'ils ne sont pas du tout informés sur la politique extérieure de la Turquie.<sup>268</sup> En outre, selon les résultats des sondages réalisés par l'Eurobaromètre, le niveau d'information de l'opinion publique turque concernant les sujets de l'UE est très bas. Les résultats de ces derniers sont indiqués sur le tableau cités à la page suivante:

<sup>266</sup> Pour plus d'information, se référer p.25-37

<sup>267</sup> Pour plus d'information, se référer p.53

<sup>268</sup> T.C Ankara Üniversitesi Avrupa Toplulukları Araştırma ve Uygulama Merkezi (ATAUM): Kamuoyu ve Türk Dış Politikası Anketi, **op.cit.** p.102

	<b>Automne 2004</b> <sup>269</sup>	<b>Printemps 2005</b> <sup>270</sup>	<b>Printemps 2006</b> <sup>271</sup>	<b>Automne 2007</b> <sup>272</sup>
	%			
Non informés	73	70	78	59
Informés	25	29	20	31

**Tableau 2.3** - Niveau d'information subjectif sur l'UE

(Source: [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm), (consulté le 12.08.2010))

Les résultats de sondage indiquent que l'opinion publique turque est non informée sur le sujet de l'UE. Ce ne serait pas faux de dire que l'opinion publique turque est mal informée sur la conduite de la politique étrangère turque. À cet égard, ces résultats vérifient les critiques de l'approche réaliste sur le bas niveau d'information de l'opinion publique concernant la politique étrangère.<sup>273</sup> Nous pouvons donner le niveau d'information de l'opinion publique turque comme un exemple aux critiques réalistes.

Par contre, malgré le bas niveau d'information, selon l'opinion publique turque, les relations de la Turquie avec l'UE se situent au premier rang à la une des actualités sur la politique extérieure avec 28% des réponses.<sup>274</sup> Cela veut dire que l'opinion publique s'intéresse davantage aux sujets relatifs à l'UE, même si elle est non informée.

Nous revenons à la confiance de l'opinion publique aux médias après avoir traité le niveau d'intérêt et d'information de cette dernière. Selon le sondage réalisé par l'Eurobaromètre en 2004, le pourcentage de la tendance de la confiance de l'opinion publique en radio, TV et presse écrite est ainsi: %50, %47 et %34.<sup>275</sup> Selon le sondage réalisé par la société de sondage A&G en janvier 2008, les institutions les

<sup>269</sup> Standard Eurobarometer 62, **op.cit.** p.19

<sup>270</sup> Standard Eurobarometer 63, **op.cit.** p.24

<sup>271</sup> Standard Eurobarometer 65, **op.cit.** p.26

<sup>272</sup> Standard Eurobarometer 68, Automne 2007, p.20,

[http://www.abgs.gov.tr/abis/files/\\_files/dosyalar/2007\\_EUROBAROMETER\\_GUZ\\_eb68\\_tr\\_nat.pdf](http://www.abgs.gov.tr/abis/files/_files/dosyalar/2007_EUROBAROMETER_GUZ_eb68_tr_nat.pdf), (consulté le 12.08.2010)

<sup>273</sup> Pour plus d'information, se référer p.41-43

<sup>274</sup> T.C Ankara Üniversitesi Avrupa Topulukları Araştırma ve Uygulama Merkezi (ATAUM): Kamuoyu ve Türk Dış Politikası Anketi, **op.cit.** p.36

<sup>275</sup> Standard Eurobarometer 62, **op.cit.** p.28

plus rassurantes sont les TV et les radios justes après les acteurs politiques.<sup>276</sup> Ces résultats montrent que les déclarations et les émissions des médias sont trouvées rassurantes par une importante majorité de l'opinion publique. De ce point de vue, nous pouvons dire que les jugements des médias peuvent être acceptés et partagés par la majorité du public turc.<sup>277</sup>

Par conséquent, nous pouvons ainsi dire que la principale source d'information de l'opinion publique turque est les médias. L'opinion publique turque est constituée par les personnes qui ont une confiance profonde en médias, qui prévoient le sujet de l'UE une actualité importante de la politique extérieure du pays mais pas informées sur cette institution et qui suivent l'UE par l'intermédiaire des médias. D'une part la confiance en médias, d'autre part le bas niveau de renseignement permettent aux émissions des médias d'être accueillies par l'opinion publique sans avoir questionné son objectivité et son impartialité. Ainsi ce fait cause la formation des renseignements et des jugements à partir des émissions des médias. Comme Maxwell McCombs a souligné, en éloignant les individus de leur position neutre, les informations diffusées par les médias, notamment par les actualités, aident à la formation d'opinion publique.<sup>278</sup> On peut ainsi supposer que les médias turcs orientent l'opinion publique. C'est pourquoi il nous sera nécessaire d'examiner le rôle des médias dans l'euroscpticisme avec la dimension religieuse dans l'opinion publique turque afin que nous puissions comprendre cette orientation.

## **2 - L'euroscpticisme avec la dimension religieuse dans l'opinion publique turque fondé par les médias**

Aujourd'hui les médias sont exploités dans la finalité de la manufacture du consentement. La manufacture du consentement des médias est un fait valable pour la Turquie. En Turquie, les médias ont une fonction de constituer le consentement social ou bien de supporter un tel consentement préexistant concernant les sujets de la politique extérieure comme l'UE.<sup>279</sup> En outre, habituellement, le fait de ne pas faire des émissions et des débats concernant les sujets nuisibles à l'existence de

<sup>276</sup> A&G Gündem Araştırması (Ocak 2008), p.34,

<http://www.agarastirma.com.tr/pdfler/gundem-arastirmasi-ocak-2008.pdf>, (consulté le 12.08.2010)

<sup>277</sup> Pour plus d'information, se référer p.32-34

<sup>278</sup> Pour plus d'information, se référer p.28-29

<sup>279</sup> Gencer Özcan, *op.cit.* p.865

l'État, les émissions similaires relatives aux programmes d'information et les émissions univoques démontrent la particularité de convaincre et de faire des propagandes des médias turcs.<sup>280</sup> Comme nous avons élaboré dans la première partie de notre travail, cette situation concorde avec le désir des réalistes qui sont à la recherche d'un média fonctionnant comme une source de mobilisation concernant les sujets relatifs à la conduite de la politique étrangère.<sup>281</sup> C'est pourquoi les médias que nous considérons conservateurs concernant le réflexe de sauvegarder des valeurs nationales peuvent grandir la xénophobie en utilisant plus souvent des expressions à caractère offensif et discriminatoire au sujet de la politique extérieure.<sup>282</sup>

D'après Süha Bölükbaşı, spécialiste en relations internationales, l'euro-scepticisme et le positionnement contre Europe apparus au sein de l'opinion publique turque sont issus des nouvelles parues à la presse et de manière d'exposer de ces nouvelles par la presse.<sup>283</sup> D'après Nick Stevenson, Lang et Lang, et Maxwell McCombs, cité dans la première partie, en excluant les différents points de vue, l'arrangement éditorial et la manière de présentation des informations créent des stéréotypes et forment l'opinion publique.<sup>284</sup> À partir de cet avis et des sondages indiquant que le principal acteur qui assure l'information de l'opinion publique turque concernant les sujets de l'UE est les médias, nous pouvons dire que les nouvelles parues aux médias jouent un rôle important dans la formation de l'euro-scepticisme avec la dimension religieuse dans l'opinion publique turque. Dans ce contexte, le fait de voir les titres des nouvelles dans les journaux pour nous donner quelques idées représentatives.

Quelques titres de nouvelles susceptibles d'être efficaces au niveau de l'euro-scepticisme avec la dimension religieuse dans l'opinion publique turque sont ainsi: « *Merkel'den Din Vurgusu* »<sup>285</sup>, « *Türkiye Hıristiyan Olsaydı AB'de*

<sup>280</sup> Pour plus d'information, voir Savaş Çoban, « Televizyon ve « Rıza Üretimi Üzerine », in Can Bilgili (éd.), **Medyada Olmayanlar: Medya Eleştirileri 2006**, İstanbul, Beta Kitap, 2006, p.289

<sup>281</sup> Pour plus d'information, se référer p.39-40

<sup>282</sup> Gencer Özcan, **op.cit.**, p.866; Par exemple « Makarnacılar Ayıp Etti », **Milliyet**, 30.09.1998

<sup>283</sup> Star Gazetesi, <http://www.stargazete.com/acikgorus/ab-neyimizi-begenmiyor-haber-253521.htm>, (consulté le 31.08.2010)

<sup>284</sup> Pour plus d'information, se référer p.28-29

<sup>285</sup> « Merkel'den Din Vurgusu » (L'Accent Mise Sur la Religion par Merkel), **Cumhuriyet**, 26.03.2007

*Olurdu* »<sup>286</sup>, « *AB'de Türkiye'ye Hıristiyan Çelmesi* »<sup>287</sup>, « *AB, Irkçılık ve Hıristiyan Kulübü Eğilimi Etkisinde* »<sup>288</sup>, « *Kohl'ün Hıristiyanlık İnadı* »<sup>289</sup>, « *Türkiye Hıristiyan Olsaydı...* »<sup>290</sup>, « *Türkiye, Hıristiyan Batının Kibrini Kırabilirse Sevindir* »<sup>291</sup>, « *AB Kutlamalarında Hıristiyan ve Yahudi Damgası* »<sup>292</sup>, « *Merkel ve Hıristiyan Avrupa* »<sup>293</sup>.

Comme on voit dans les exemples que nous avons cités dans le paragraphe ci-dessus, dans les titres des nouvelles transmises par les médias à l'opinion publique turque, on précise que le Christianisme constitue l'une des valeurs fondamentales de l'UE, que cette religion provoque l'exclusion de la Turquie par l'Europe et que l'islamophobie est en voie de monter en Europe. Il est probable que les critiques faites par l'UE concernant les libertés religieuses et les propositions qu'elle emporte sur le même sujet, soient considérées avec l'aide des médias comme contraires aux valeurs fondamentales des turcs et dérivées de l'arrière pensée des occidentaux par l'opinion publique turque constituée par une population majoritairement musulmane. C'est-à-dire, comme nous avons exposé dans la première partie, les médias orientent l'euroscpticisme populaire en Turquie.<sup>294</sup>

À la démarche suivante, nous allons exposer les résultats des sondages parallèles à nos constats.

<sup>286</sup> « Türkiye Hıristiyan Olsaydı AB'de Olurdu » (Si la Turquie Etait Chrétienne, Elle Serait le Membre de l'UE), **Cumhuriyet**, 05.07.2007

<sup>287</sup> Hürriyet Gazetesi, <http://hurarsiv.hurriyet.com.tr/goster/ShowNew.aspx?id=-182620>, (consulté le 31.08.2010)

<sup>288</sup> Hürriyet Gazetesi, <http://hurarsiv.hurriyet.com.tr/goster/ShowNew.aspx?id=-151833>, (consulté le 31.08.2010)

<sup>289</sup> Hürriyet Gazetesi,

<http://arama.hurriyet.com.tr/arama.aspx?t=h%C4%B1ristiyan+birli%C4%9Fi&a=&s=&d=&p=25&r=tarih>, (consulté le 31.08.2010)

<sup>290</sup> Akif Emre, « Türkiye Hıristiyan Olsaydı... » (Si la Turquie Etait Chrétienne...), **Yeni Şafak**, 05.07.2007

<sup>291</sup> Zaman Gazetesi,

<http://www.zaman.com.tr/haber.do?haberno=610312&keyfield=68C4B1726973746979616E20617672757061206269726C69C49F69>, (consulté le 31.08.2010)

<sup>292</sup> Zaman Gazetesi,

<http://www.zaman.com.tr/haber.do?haberno=518995&keyfield=68C4B1726973746979616E20617672757061206269726C69C49F69>, (consulté le 31.08.2010)

<sup>293</sup> Taha Akyol, « Merkel ve Hıristiyan Avrupa » (Merkel et l'Europe Chrétienne), **Milliyet**, 05.10.2006

<sup>294</sup> Pour plus d'information, se référer p.16-18

### 3 - L'opinion publique turque considérant la religion en tant qu'obstacle pour l'adhésion à l'Union Européenne

Selon l'édition de la Turquie du Printemps 2009 de l'Eurobaromètre, la culture commune et l'héritage religieux commun sont considérés comme les deux éléments fondamentaux constituant l'identité européenne. Dans ce sondage, la réponse donnée à la question; « *d'après vous quels sont les deux éléments fondamentaux qui constituent l'identité européenne parmi les choix que nous vous citerons ?* » :

	%
Culture commune	24
Héritage religieux commun	22
Histoire commune	20
Valeurs démocratiques	20
Géographie	18
Ceux qui ne le savent pas	18
Protection sociale à haut niveau	14
Esprit d'entreprise	9
Aucun /Une telle identité n'existe pas	4
Divers	1

**Tableau 2.4 - Éléments constituant l'identité européenne**

(Source: Standard Eurobarometer 71, Printemps 2009, p.25

[http://www.abgs.gov.tr/abis/files/\\_files/dosyalar/2009\\_EUROBAROMETER\\_BAHAR\\_eb71\\_nat\\_tr.d](http://www.abgs.gov.tr/abis/files/_files/dosyalar/2009_EUROBAROMETER_BAHAR_eb71_nat_tr.d) ocx, (consulté le 12.08.2010))

Parallèlement à ce dernier sondage, selon le sondage réalisé par ATAUM, 28,9% des participants pensent que la Turquie est un pays européen, par contre 15,5% des sondés considèrent la Turquie comme un pays d'Islam.<sup>295</sup> En outre, selon les réponses de la question « *Quel est le plus grand problème dans les relations avec l'UE?* », les différences religieuses et identitaires sont au premier rang.

<sup>295</sup> T.C Ankara Üniversitesi Avrupa Toplulukları Araştırma ve Uygulama Merkezi (ATAUM): Kamuoyu ve Türk Dış Politikası Anketi, **op.cit.** p.40

	Nombre des personnes	%	Total %
Différence religieuse et identitaire	334	32,4	32,4
Problème chypriote	163	15,8	48,2
Problèmes économiques de la Turquie	149	14,4	62,6
Démocratie et droits de l'homme	110	10,7	73,3
Soutien des pays de l'UE à la terreur	101	9,8	83,0
Grandeur de la population de la Turquie	74	7,2	90,2
Divers	40	3,9	94,1
Liens civils-militaires	30	2,9	97,0
Pays voisins de la Turquie	16	1,6	98,5
Sans réponses	15	1,5	100
<b>Total</b>	<b>1032</b>	<b>100</b>	

**Tableau 2.5** - Appréciation de la question « quel est le plus grand problème des relations de la Turquie avec l'UE? »

(Source: T.C Ankara Üniversitesi Avrupa Toplulukları Araştırma ve Uygulama Merkezi (ATAUM): Kamuoyu ve Türk Dış Politikası Anketi, Janvier 2010, p.60, <http://ataum.ankara.edu.tr/anket.pdf>, (consulté le 12.08.2010))

Selon les sondages menés par « German Marshall Fund », le taux des individus qui pensent que la Turquie a des valeurs différentes par rapport aux pays Européenne est 55% en 2008 et 48% en 2010.<sup>296</sup>

Les résultats de ces sondages que nous commentons indiquent que l'une des plus grandes différences entre la Turquie et l'UE est le sujet de la religion comme accentue aussi les médias. En partant de ce point, nous pouvons étudier les situations de crise parues dans les médias concernant les sujets religieuses et l'UE. Les médias turcs donnent une grande place aux situations de crise. Quelques situations de crises parues dans les médias sont ainsi:

-La déclaration d'août 2004 de Pape Benoit XVI Joseph Ratzinger, cardinal de l'époque, arguant que la Turquie ne devrait pas être acceptée au sein de l'UE.

<sup>296</sup> Transatlantik Eğilimler: Temel Bulgular 2010, p.25, [http://www.gmfus.org/trends/doc/2010\\_Turkish\\_Key.pdf](http://www.gmfus.org/trends/doc/2010_Turkish_Key.pdf), (consulté le 16.09.2010)

Selon lui l'UE représente la culture chrétienne, mais la Turquie est un pays musulman et a toujours représenté un continent différent de l'Europe,<sup>297</sup>

-Les caricatures, publiées initialement le 30 septembre 2005 par l'un des journaux danois « Jyllands-Posten », représentant le prophète de l'islam Mahomet coiffé d'un voile en bombe,

-La Cour Européenne des Droits de l'Homme a définitivement approuvé, le 10 novembre 2005, l'interdiction du foulard islamique dans les universités de Turquie,

-La décision, datée du 09 octobre 2007, relative à la limitation du caractère obligatoire du cours de culture religieuse et connaissance morale,

-La décision suisse, datée du 29 novembre 2009, interdisant la construction des minarets,

-La décision, datée du 02 février 2010, de la Cour demandant à la Turquie de supprimer la case religion des cartes d'identités nationales,

Entre 2004 et 2010 il existe beaucoup de nouvelles médiatiques qui critiquent les situations de crise citées ci-dessous. Nous pouvons dire que tous ces situations de crise, apparues dans les médias à partir de 2004, provoque la montée de l'euroscpticisme populaire en Turquie. Selon le sondage d'opinion mené en 2006 par USAK, 45% de l'opinion publique turque est contre à l'UE. De plus, la crise de caricature parue en Danemark est l'un des facteurs provoquant l'euroscpticisme populaire en Turquie.<sup>298</sup> De ce point de vue, les figures 1.3 et 1.4, préparées à l'issue des recherches menées par T. Knecht et M. S. Weatherford, montrant la relation directe entre l'attention de l'opinion publique et la couverture médiatique, sont valables pour la Turquie.<sup>299</sup>

De manière parallèle à l'accentuation des médias, au regard de l'opinion publique turque l'identité européenne s'identifie plus souvent avec le Christianisme. En dehors des sondages, il y a aussi d'autres arguments relatifs à la provocation des médias de l'euroscpticisme avec la dimension religieuse dans l'opinion publique turque. D'après Süha Bölükbaşı, la plupart de l'opinion publique turque a des réserves relatives à la notion d'eupéanisation. Celles-ci sont des œuvres des

---

<sup>297</sup> Pour la déclaration du cardinal Ratzinger, voir <http://arsiv.ntvmsnbc.com/news/392333.asp>, (consulté le 17.09.2010)

<sup>298</sup> USAK: Avrupa Birliği (AB) Algılama Anketi, 6 novembre 2006, p.3, <http://www.usak.org.tr/dosyalar/usak-agilama-anketi-3.pdf>, (consulté le 19.06.2010)

<sup>299</sup> Pour plus d'information, se référer p.51-52

convictions selon lesquelles l'Occident «chrétien » n'est pas rassurant et celui-ci attend une occasion pour partager le territoire turc, parallèlement aux nouvelles parues dans les médias.<sup>300</sup>

Comme on constate, la religion est l'une des différences fondamentales entre l'Europe et la Turquie selon l'opinion publique turque. C'est la raison pour laquelle, les critiques de l'UE visant la Turquie et les propositions concernant les libertés religieuses sont souvent considérées par l'opinion publique turque incompatibles avec les valeurs fondamentales et les intérêts nationaux et insincères.

Nous examinerons dans la sous-section suivante les nouvelles eurosceptiques parues dans la presse turque relatives aux critiques et aux revendications de l'UE qu'elle exige de la Turquie concernant les libertés des minorités religieuses.

### **C - La formation de l'opinion publique turque par les contenus et les discours des nouvelles et la montée de l'eurosepticisme populaire**

Dans le processus d'adhésion à l'UE, l'opinion publique turque s'informe avant tout par l'intermédiaire des médias et pense que les différences culturelles et religieuses sont des différences fondamentales. C'est pourquoi, il est important de savoir si les discours situés dans les nouvelles parues dans la presse ont des effets sur l'eurosepticisme avec la dimension religieuse dans l'opinion publique.

#### **1 - Les éléments importants de l'analyse de discours des nouvelles**

En ce qui concerne l'analyse de discours et de contenu que nous ferons, nous fournissons quelques informations avant d'examiner les nouvelles qui se trouvent dans les journaux.

Les nouvelles que nous avons sélectionnées abordent de manière négative les critiques de l'UE visant la Turquie et les propositions de celle-ci afin qu'on améliore les libertés des minorités religieuses dans ce pays.

---

<sup>300</sup> Star Gazetesi, <http://www.stargazete.com/acikgorus/ab-neyimizi-begenmiyor-haber-253521.htm>, (consulté le 31.08.2010)

Cette recherche inclut les nouvelles publiées dans les journaux *Cumhuriyet*, *Hürriyet* et *Zaman* entre les dates le 1<sup>er</sup> Janvier 2004 et le 31 Décembre 2009. Cette recherche concerne la période entre 2004 et 2009, parce que l'euroscpticisme populaire en Turquie a montée selon les résultats des sondages réalisés en 2004 et dans une période postérieure à cette date que nous avons étudiée. En outre, la raison selon laquelle nous avons sélectionné les journaux *Cumhuriyet*, *Hürriyet* et *Zaman* pour leur caractère consécutivement « nationaliste », « libéral » et « conservateur-libéral ». Alors que ces journaux représentent des idéologies différentes l'une de l'autre, ils traitent de même manière les nouvelles critiques sur l'UE qui a un autre positionnement vis-à-vis des minorités religieuses.

De plus, quant aux regards de ces trois journaux que nous avons sélectionnés dans le paragraphe ci-dessus à la période où on a fait cette recherche: *Cumhuriyet* a une approche sceptique vis-à-vis de l'UE et celui-ci a aussi une position assez critique. *Hürriyet* approuve généralement l'adhésion de la Turquie à l'UE, or il critique quelques réglementations que l'UE demande de la Turquie à mettre en œuvre dans le cadre d'adhésion. Dans ce journal apparaissent des nouvelles négatives ou positives concernant l'UE selon les décisions de cette dernière ou la conjoncture. Le journal *Zaman* défend quelquefois les opinions opposées, malgré sa position positive au processus d'adhésion. Si on observe le nombre et le contenu des nouvelles, les nouvelles négatives apparues dans *Cumhuriyet* sont plus nombreuses que dans *Hürriyet* et *Zaman*.

Notre recherche a été réalisée de manière détaillée sous cinq sous-sections en prenant en considération les sujets de discussion actuels avec la méthode d'analyse du discours et du contenu. Ces sous-sections sont ainsi: la réouverture du séminaire orthodoxe de Halki, l'usage du titre « œcuménique », la révision de la loi relative aux fondations, la reconnaissance des Alévis en tant que minorité religieuse et la limitation du caractère obligatoire du cours de culture religieuse et connaissance morale.

Les nouvelles relatives aux sujets cités ci-dessus se composent des nouvelles appartenant aux journalistes et aux agences d'information. Car notre objectif est de concrétiser toutes qui peuvent avoir des effets concrets sur la montée de

l'euro-scepticisme populaire en Turquie. Ces nouvelles constituent l'actualité, forment la spirale du silence et créent un effet de majorité et de confirmation.

## **2 - Les nouvelles publiées par les journaux *Cumhuriyet*, *Hürriyet* et *Zaman***

Dans cette sous-section, nous allons examiner les nouvelles publiées dans les journaux *Cumhuriyet*, *Hürriyet* et *Zaman* concernant les événements ci-dessous : la réouverture du Séminaire orthodoxe de Halki, l'usage du titre « œcuménique », la révision de la loi relative aux fondations, la reconnaissance des Alévis en tant que minorité religieuse et la limitation du caractère obligatoire du cours de culture religieuse et connaissance morale. Avant élaborer ces sujets, nous tenons à exposer quelques informations préalables.

Dans l'ensemble des nouvelles publiées dans *Cumhuriyet*, en alliant les valeurs nationales et fondamentales avec les éléments religieux, on défend une position contre l'UE. L'intégralité des nouvelles que nous avons sélectionnées concernant les sujets dans le paragraphe ci-dessus sont à caractère représentatif pour exposer le regard de ce journal à l'UE. Parmi les sous-sections thématiques que nous avons choisies, la seule à laquelle *Cumhuriyet* ne s'oppose, c'est la limitation du caractère obligatoire du cours de culture religieuse et connaissance morale.

*Hürriyet* a une structure plus hétérogène par rapport à *Cumhuriyet*. Celui-ci contient plusieurs nouvelles positives ou négatives concernant ces sujets-là. Les nouvelles négatives sont structurées autour des valeurs nationales.

Dans *Zaman*, on aperçoit plus souvent des nouvelles positives. Pourtant, ce journal expose aussi une opposition concernant la reconnaissance des Alévis en tant que minorité religieuse et l'abolition de cours de religion obligatoire.

## **a - Principe de réciprocité au niveau de la résolution des problèmes enracinés et la réouverture du séminaire de Halki**

Selon le sondage réalisé par ATAUM, le peuple turc est généralement pour la résolution des problèmes enracinés concernant les sujets que l'opinion publique conçoit que la Turquie a obtenu des avantages.<sup>301</sup> Ce constat est aussi valable en ce qui concerne la réouverture du Séminaire orthodoxe de Halki. L'opinion publique turque est majoritairement contre à la réouverture du Séminaire orthodoxe de Halki que l'UE exige de la Turquie; sous prétexte qu'on impose cette demande à la Turquie et que ce pays devrait faire des démarches unilatérales. En observant les unes des journaux, nous pouvons dire que les éditeurs s'opposent à la réouverture de cette institution orthodoxe tout en évoquant les droits de la minorité turque dans la Thrace de l'Ouest en Grèce et la lenteur des travaux de construction de la mosquée à Athènes.

Nous abordons ce sujet avec l'accompagnement de quelques exemples. Les arguments du Professeur de Droit constitutionnel et l'un des conseillers de l'ancien président de la République Chypriote Turque, Mümtaz Soysal, ont des similitudes avec l'approche de *Cumhuriyet* à ce problème. Il faut dire que Soysal qui bâtit ses opinions sur l'argument de la réciprocité trouve l'occasion de les exprimer par l'intermédiaire de *Cumhuriyet*. Nous voyons maintenant les chroniques de Soysal sur ce sujet. Dans sa chronique intitulée « *Karşılıklılık ve Dürüstlük* »<sup>302</sup>, il critique que les organes communautaires ne contraignent pas la Grèce de faire des réglementations nécessaires pour améliorer les conditions juridiques de la minorité turque résidant en Thrace de l'Ouest même si la Grèce est l'un des membres de l'UE et que ces organes-là attendent chaque fois de la Turquie des progrès au niveau du statut du Patriarcat et du séminaire orthodoxe de Halki. Dans sa chronique avec le titre « *Tarihsiz Süreç* »<sup>303</sup>, il dit que le rapport régulier daté de 2007 est un document intéressant. Dans cette dernière chronique, la révision de la loi relative aux fondations afin qu'on reconnaisse le droit d'acquérir des immobiliers aux fondations appartenant aux minorités religieuses et les tentatives de la réouverture du séminaire

<sup>301</sup> T.C Ankara Üniversitesi Avrupa Toplulukları Araştırma ve Uygulama Merkezi (ATAUM): Kamuoyu ve Türk Dış Politikası Anketi, **op.cit.** p.10

<sup>302</sup> Mümtaz Soysal, « *Karşılıklılık ve Dürüstlük* » (Réciprocité et Honnêteté), **Cumhuriyet**, 27.09.2006

<sup>303</sup> Mümtaz Soysal, « *Tarihsiz Süreç* » (Le Processus d'Adhésion Sans Fin) , **Cumhuriyet**, 09.11.2007

de Halki ont été largement critiquées. On ajoute à ces opinions toute une dernière question pour rappeler aux lecteurs le principe de réciprocité: « en lisant les revendications marquées dans le rapport, vous pourriez accepter les accomplir sans avoir pensé aux restrictions mises devant les fondations de la minorité turque en Grèce et les applications illégitimes au niveau des élections des muftis dans cette région ? »

Oktay Ekşi, qui représente les avis de *Hürriyet* commente ce sujet à partir du principe de la réciprocité. Dans sa chronique intitulée, « *Bir Azınlık Hikayesi...* »<sup>304</sup>, il souligne clairement que les autorités de l'UE doivent décider si la notion « minorité » est interprétée de même manière pour la Grèce et la Turquie ou d'une autre manière. Ekşi évoque le Traité de Lausanne et en se référant à la fermeture des fondations turques en Thrace de l'Ouest par la Grèce, dit que les revendications de L'UE ne sont pas du tout considérées valables pour la Grèce. Dans sa chronique avec le titre « *Kim Haklı?* »<sup>305</sup>, il a exposé les revendications du Patriarche de Constantinople concernant l'usage du titre « œcuménique » et la réouverture du séminaire orthodoxe de Halki et aussi la réponse du Premier Ministre turc Recep Tayyip Erdoğan selon laquelle la réouverture ne paraît pas possible tant qu'il n'y a pas de progrès au niveau des difficultés des turcs de la Thrace de l'Ouest comme les obstacles devant les demandes de construction des mosquées et les élections de leurs muftis tout en rappelant le principe de réciprocité. Ekşi indique en rajoutant aussi ses propres opinions que les actes du gouvernement grec en Thrace de l'Ouest ont naturellement des effets sur les statuts des minorités religieuses en Turquie.

Dans la chronique rédigée par Mehmet Yılmaz, avec le titre « *Komşularımıza Birer Ayna Verebilseydik* »<sup>306</sup>, le chroniqueur dit que les journaux grecs contents de la déclaration du Premier Ministre Recep Tayyip Erdoğan, en disant que c'était faux que l'État turc a agit de telle manière que les minorités religieuses en Turquie ont dû quitter ce pays dans le passé, commencent à actualiser le sujet de la réouverture du séminaire orthodoxe de Halki. Selon Yılmaz, Premier Ministre grec Kostas Karamanlis et les autorités grecque doivent aussi avouer que les mosquées des turcs

<sup>304</sup> Oktay Ekşi, « Bir Azınlık Hikayesi... » (Récit de Minorité...), **Hürriyet**, 18.01.2005

<sup>305</sup> Oktay Ekşi, « Kim Haklı ? » (Qui a Raison ?), **Hürriyet**, 22.12.2009

<sup>306</sup> Mehmet Y. Yılmaz, « Komşularımıza Birer Ayna Verebilseydik » (Ce titre invite les pays voisins de la Turquie à faire son autocritique), **Hürriyet**, 27.05.2009

de la Thrace de l'Ouest ont été ruinées, qu'on a confisqué les biens de leurs fondations et qu'ils ont été considérés en tant que minorité musulmane grecque, pas minorité turque.

Dans *Zaman*, on insiste en générale sur la nécessité de la réouverture du séminaire orthodoxe de Halki pour la résolution des problèmes des turcs de la Thrace de l'Ouest.<sup>307</sup> Ce point de vue est répandu dans l'intégrité de ce journal. Le fait de rester fermé du séminaire orthodoxe de Halki est considéré comme l'un des obstacles devant l'adhésion de la Turquie à l'UE et aussi nécessaire pour la mise en œuvre du principe de la réciprocité.

Nous allons traiter maintenant le sujet de la construction d'une mosquée à Athènes. L'inactivité et le mépris des autorités grecques au sujet de la construction de la mosquée qui a été promise avant les jeux olympiques de 2004 pour satisfaire le besoin de pratiquer leur religion des sportifs musulmans sont critiqués. Dans les nouvelles dont les titres sont indiqués ainsi « *Heybeliada Ruhban Okulu* »<sup>308</sup>, « *Atina Yönetimi Kiliseye Teslim* »<sup>309</sup>, « *Avrupa Konseyi'nden Atina'ya Cami Uyarısı* »<sup>310</sup>, « *Atina Cami Olmayan Tek AB Başkenti* »<sup>311</sup>, on montre les faits ci-dessous: Les fonctionnaires religieux formés au sein du séminaire de Halki s'opposent à la construction de la mosquée prévue à Athènes. Les muftis en Thrace de l'Ouest ont été arrêtés, jugés et condamnés par la justice grecque et ceux qui revendiquent la réouverture du séminaire orthodoxe de Halki gardent leur silence sur ce sujet. La Grèce oblige la Turquie à rouvrir le Séminaire sous le prétexte de l'adhésion de la Turquie à l'UE, mais le même pays n'approuve pas la construction de cette mosquée à Athènes. Athènes est la seule capitale européenne où il n'y a pas de mosquée.

Les nouvelles qui prétendent l'amélioration des droits de la minorité turque en Grèce et la construction de la mosquée d'Athènes comme une condition préalable

<sup>307</sup> Pour plus d'information, voir Abdülhamit Bilici, « Heybeliada Ruhban Okulu Açılsın; Ama Nasıl? » (Ce titre veut dire que la réouverture du Séminaire de Halki dépend de certains conditions qui doivent être remplies), *Zaman*, 23.06.2004

<sup>308</sup> Özgen Acar, « Heybeliada Ruhban Okulu » (Séminaire de Halki), *Cumhuriyet*, 21.09.2004

<sup>309</sup> Murat İlem, « Atina Yönetimi Kiliseye Teslim » (L'Administration d'Athènes est Sous le Contrôle de l'Eglise), *Cumhuriyet*, 29.04.2006

<sup>310</sup> « Avrupa Konseyi'nden Atina'ya Cami Uyarısı » (Ce titre souligne que le Conseil Européen a lancé un avertissement à la Grèce pour l'autorisation de la construction d'une mosquée à Athènes), *Zaman*, 31.03.2006

<sup>311</sup> « Atina Cami Olmayan Tek AB Başkenti » (Athènes est la Seule Capitale au sein de l'UE Sans Mosquée), *Hürriyet*, 25.03.2004

pour la réouverture du séminaire orthodoxe de Halki sont fréquemment publiées dans les journaux représentant des idéologies diverses. Pourtant le point commun de ces nouvelles, c'est qu'elles sont toutes constituées par des éléments eurosceptiques susceptibles d'avoir influence sur l'opinion publique. Nous avons déjà précisé que le contenu, la façon d'être traitées et le temps approprié aux sujets des nouvelles ont un effet important sur la constitution de l'agenda de l'opinion publique. Si on observe ces exemples avec une précision particulière, on conçoit que le principal problème c'est l'amélioration des conditions des droits de l'homme des turcs de la Thrace de l'Ouest et la mosquée qui devrait être construite à Athènes, non pas la réouverture du séminaire orthodoxe de Halki. En outre, on accepte aussi que les autorités de l'UE ont un double standard, que celles-ci sont insincères et que les rapports réguliers contiennent des propositions inacceptables et inapplicables. On évoque aussi l'adversité historique entre la Turquie et la Grèce et on la fortifie par un langage de « nous » et « eux ». Dans ces nouvelles, on cite aussi les opinions des chefs de l'armée turque, des présidents des syndicats, du Premier Ministre et des associations et transfère cette opposition à la réouverture du séminaire orthodoxe de Halki à la dimension nationale, sociale et politique.

#### **b - Le titre « œcuménique »: Un État Théocratique à Istanbul**

La question du titre « œcuménique » du Patriarche de Constantinople est l'un des sujets important discuté par l'opinion publique turque au cours du processus d'adhésion de la Turquie à l'UE. Dans les journaux, il y a des nouvelles critiques sur ce sujet de manière parallèle à l'opinion publique. La plus précise critique et la plus profonde inquiétude concernant ce sujet, c'est qu'à la suite de la reconnaissance du titre « œcuménique » par l'État turc, on établira un État théocratique indépendant de la Turquie.

Nous commençons à examiner les chroniques dans les journaux. Selon la chronique intitulée « *Heybeliada Mehtabı* »<sup>312</sup>, « Phanar qui se trouve dans l'Est du monde chrétien est le Vatican de l'Ouest de ce monde » et les efforts d'utiliser ce titre « œcuménique » a pour l'objectif de devenir le Centre du Christianisme de l'Est. Dans cette chronique, on remarque que la raison de résider le patriarcat sur le

---

<sup>312</sup> Mahir Aydın, « Heybeliada Mehtabı » (Halki au Clair de Lune), *Cumhuriyet*, 15.06.2004

territoire turc est de faire exiler les turcs de l'Anatolie où il existe l'interdépendance de l'Islam avec l'ethnicité turque.

Dans la chronique ayant pour titre « *Sinsi İlişkiler* »<sup>313</sup>, selon Mümtaz Soysal, les derniers gouvernements grecs, les autorités communautaires et quelques lobbies américains imposent à la Turquie la reconnaissance du titre « œcuménique », avec cela on essaie de donner un statut au Patriarcat similaire au Vatican afin de perturber les fondements de la République turque constitués par le Traité de Lausanne.

Dans la chronique intitulée « *Lozan'ı Geri mi Veriyoruz?..* »<sup>314</sup>, le chroniqueur souligne que l'UE n'a jamais demandé à un autre pays candidat de réaliser les mêmes réglementations qui sont exigées de la Turquie. Après avoir précisé le caractère discriminatoire de l'UE, on a parlé du sujet de la réouverture du séminaire orthodoxe de Halki. On indique que les écoles comme le séminaire concerné avaient des activités négatives au cours de la Guerre d'Indépendance et que celles-ci sont citées dans le « *Söylev* » d'Atatürk. Avec le titre « œcuménique », le chroniqueur dit qu'il y aurait une institution chrétienne comme le Vatican et que celle-ci serait un établissement religieux mais aussi politique. Nous pouvons constater qu'en se référant à « *Söylev* » d'Atatürk et en indiquant une formation religieuse, plus précisément un État théocratique à Istanbul, on critique la réouverture du séminaire orthodoxe de Halki et le caractère « œcuménique » du Patriarche. Nous voyons clairement qu'on essaie de créer l'effet de confiance et d'approbation en utilisant les pensées du fondateur de la République Turque, Mustafa Kemal Atatürk.

Dans la chronique intitulé « *Anadolu'da Yeni Haçlı Seferi!* »<sup>315</sup>, on a cité une phrase du Cardinal Ratzinger avant d'être élu Pape Benoît XVI: les turcs musulmans ne doivent pas être intégrés dans l'UE. Le chroniqueur dit que le Pape a influencé les partis politiques chrétiens en Europe avec ce discours. Dans la même chronique, on évoque la réunion du Patriarcat de Constantinople avec les représentants des partis politiques chrétiens démocrates. Selon le chroniqueur, les autorités communautaires menacent la Turquie en insistant sur la réouverture du séminaire orthodoxe de Halki

<sup>313</sup> Mümtaz Soysal, « *Sinsi İlişkiler* » (Relations Dissimulées), **Cumhuriyet**, 13.08.2004

<sup>314</sup> Erol Ertuğrul, « *Lozan'ı Geri mi Veriyoruz?..* » (Ce titre attire l'attention sur la peur de la perte des droits acquis par le Traité de Lausanne), **Cumhuriyet**, 07.01.2005

<sup>315</sup> Özgen Acar, « *Anadolu'da Yeni Haçlı Seferi!* » (Nouvelle Croisade en Anatolie), **Cumhuriyet**, 01.11.2005

et la reconnaissance du titre « œcuménique ». En outre, dans la chronique on insinue un État théocratique en comparant le Patriarcat « œcuménique » avec la Papauté.

Selon Mehmet Yılmaz, le titre « œcuménique » a une dimension politique parallèlement à celle qui est religieuse.<sup>316</sup> C'est pourquoi il n'y en a pas mal qui pensent que le Patriarcat se détachera de la Turquie et deviendra indépendant comme le Vatican. Dans cette chronique, on dit que le statut du Patriarcat a été déjà déterminé par le Traité de Lausanne et celui-ci n'est pas compatible avec le titre « œcuménique » du Patriarcat.

Dans la chronique d'Oktay Ekşi, intitulée « *Ya Ekümenik de Olsaydı...* »<sup>317</sup>, on indique que le Patriarcat est une institution de la République de Turquie. C'est la raison pour laquelle, le chroniqueur dit que la Turquie ne peut pas attribuer cette institution à une place beaucoup plus haute que la sienne. En fait, ce qu'on accentue par ce constat, c'est qu'avec l'adjectif « œcuménique » le Patriarcat aura un statut d'un État théocratique.

Il y a aussi des nouvelles exposant les arguments du Ministère des affaires étrangères parallèlement aux opinions d'Oktay Ekşi. Selon la déclaration faite par le porte-parole, Namık Tan, du Ministère des affaires étrangères, la Turquie ne reconnaît pas le titre « œcuménique » du Patriarche. On a aussi précisé dans la même déclaration que le Patriarcat est désormais une institution turque et que celui-ci a un statut confirmé par son caractère turc par les lois. Selon lui le Patriarcat ne peut être jamais une partie dans les conflits internationaux.<sup>318</sup>

Comme on remarque, l'agenda de l'opinion publique est basé sur un État théocratique qui serait éventuellement établi à Istanbul. Dans ce contexte, on précise les constats ci-dessous; l'affaiblissement de la République turque fondée par le Traité de Lausanne, la tentative d'envoyer en exil les turcs et les musulmans de l'Anatolie, l'épanouissement d'une autre croisade en Anatolie et l'opposition du Ministère des

<sup>316</sup> Mehmet Y. Yılmaz, « Patrikhane Politikası Değişiyor mu ? » (La Politique de Patriarcat Change-t-Elle ?), **Hürriyet**, 26.01.2008

<sup>317</sup> Oktay Ekşi, « Ya Ekümenik de Olsaydı... » (S'il Etait Œcuménique...), **Hürriyet**, 06.03.2004

<sup>318</sup> « Dışişleri: Ekümenikliği Tanımıyoruz » (Ministère des Affaires Etrangères: Nous Ne Connaissions Pas le Titre Œcuménique), **Hürriyet**, 30.11.2006; « Patrikhane Bir Türk Kurumudur, Başka Tarif Bizi Bağlamaz » (Le Patriarcat est une Institution Turque, une Autre Définition ne Nous Intéresse pas), **Zaman**, 30.11.2006

affaires étrangères au titre œcuménique du Patriarche. Tous ses discours ont un caractère susceptible de créer une crainte au sein de l'opinion publique turque qui pense que l'intégralité du territoire turc est menacée et que les valeurs religieuses sont en danger. Selon ceux-ci l'objectif réel de ces revendications est d'obtenir des droits politiques, non pas d'améliorer des libertés des minorités religieuses.

### **c - La révision de la loi relative aux fondations: Un document contre Lausanne et imposé par l'Union Européenne**

Dans les documents préparés par l'UE, il y a une autre revendication qui vise la Turquie, c'est le remboursement des immobiliers appartenant aux fondations religieuses et détenues par la Direction Générale des Fondations et de faire des amendements au niveau de la loi relative aux fondations. Sur ce sujet, le gouvernement a préparé un projet de loi; ce projet de loi a été partiellement confirmé par le Président de la République Ahmet Necdet Sezer de cette époque-là qui a trouvé certaines dispositions incompatibles avec le Traité de Lausanne, et est entré en vigueur; et finalement le Président de la République actuel Abdullah Gül a confirmé des dispositions que Sezer avait refusées. En dehors de ce veto de l'ancien Président de la République, le sujet de l'incompatibilité avec le Traité de Lausanne a été aussi élaboré par les partis politiques, l'opinion publique et la presse.

Selon la chronique intitulée « *Yabancı Azınlık Vakıflarının Toprak Yağması...* »<sup>319</sup>, publiée dans *Cumhuriyet*, avec les dispositions ajoutées au premier article de la loi relative aux fondations avec le numéro 2762 les communautés religieuses non musulmanes pourront enregistrer les actes des immobiliers qu'ils détiennent actuellement aux leurs propres noms ou bien ils pourront les vendre ou bien pourront acquérir des immobiliers par l'intermédiaire des ventes. Le chroniqueur dit aussi qu'avec les amendements, les fondations des minorités pourront avoir des liens juridiques avec des fondations étrangères et que par cette voie les fondations étrangères pourront avoir des agences sur le territoire turc. On indique aussi qu'à cause des lois construisant la conformité avec l'UE, les dispositions du Traité de Lausanne concernant les minorités sont violées. On souligne aussi l'établissement

---

<sup>319</sup> Orhan Özkaya, « *Yabancı Azınlıklar Vakıflarının Toprak Yağması...* » (Ce titre attire l'attention sur la division territorial de la République Turque par les fondations des minorités étrangères), *Cumhuriyet*, 21.06.2005

des micro-États, semi-autonomes épargnés de toutes sortes de contrôles que l'État turc exerce, sous le nom de fondation des minorités. Finalement on évoque les avertissements de Kemal Atatürk concernant les patriarcats.

D'après une autre chronique, l'UE qui impose de faire des amendements dans la loi relative aux fondations, désire d'ajouter aux communautés reconnues par le Traité de Lausanne qui sont dépourvues des personnalités morales et qui continuent à exister de facto par les églises catholiques, protestantes etc., les nouvelles communautés religieuses et de donner à toute sorte de confession et de communauté une identité juridique. Comme ça l'UE abolit unilatéralement les dispositions du Traité de Lausanne relatives aux minorités religieuses et d'après l'auteur l'UE pousse la Turquie vers « un marais d'États des communautés ».<sup>320</sup>

Dans sa chronique intitulée « *Tatarsızlık* »<sup>321</sup>, Oktay Ekşi critique les avis du Premier Ministre Erdoğan qui avait déclaré le 17 février 2008 à la Grande Assemblée Nationale de Turquie (TBMM) au cours de la réunion du groupe de son parti politique Parti de la Justice et du Développement (AKP), qu'il ne fallait pas attendre une réciprocité de la part de la Grèce en ce qui concerne les amendements relatifs à la modification de la loi relative aux fondations. Il a construit ses arguments critiques sur une autre déclaration du Premier Ministre daté du 26 septembre 2006. Dans son discours précédent, Erdoğan avait précisé qu'on agirait conformément au principe de réciprocité concernant les amendements de la loi relative aux fondations et aux exigences du Traité de Lausanne et qu'on prendrait comme base les droits des turcs résidant en Grèce en tant que citoyens grecs.

Parallèlement à ses opinions, on rencontre aussi les déclarations des représentants de quelques organisations non-gouvernementales et de quelques partis politiques partageant le même avis selon lequel Traité de Lausanne a été violé. Dans la nouvelle avec le titre « *Vakıflar Yasası Yargıya Taşın* »<sup>322</sup>, on rencontre la déclaration de l'Union des Organisations Internationales Non-Gouvernementales concernant les amendements de la loi relative aux fondations. Selon cette déclaration,

<sup>320</sup> Işık Kansu, « Gel de Gülme » (Ce titre lance l'absurdité de la situation actuelle), **Cumhuriyet**, 08.03.2008

<sup>321</sup> Oktay Ekşi, « Tatarsızlık » (Inconsistance), **Hürriyet**, 28.02.2008

<sup>322</sup> « Vakıflar Yasası Yargıya Taşın » (Ce titre fait l'appelle pour entamer une action en justice contre la Loi Relative aux Fondations), **Cumhuriyet**, 05.03.2008

ces amendements sont réalisés par les directives de l'UE, c'est à dire par les impositions de cette organisation. En conséquence, la déclaration résume que des amendements des fondations des minorités sont devenus de plus en plus puissantes afin de constituer le fondement d'un État théocratique orthodoxe similaire au Vatican et que ce fait est incompatible avec le Traité de Lausanne et une menace à la structure unitaire et laïque de la Turquie, mais aussi au caractère national de ce pays.

En outre, d'après le vice président du parti du Mouvement National (MHP), Faruk Bal, l'imposition communautaire qui se manifeste concernant les sujets comme Chypre, Arménie, mer d'Égée, Irak, Kirkuk et les détroits turcs a fait pour une seconde fois son apparition avec les fondations des minorités religieuses. Il veut montrer que l'UE essaie de prendre la revanche de son échec qui a eu lieu il y a cent ans. Selon lui, l'UE n'a aucune réglementation précise relative aux minorités religieuses. Avec les amendements de la loi relative aux fondations réalisés pour s'accorder avec l'UE qui impose à la Turquie ses exigences, le Traité de Lausanne a été violé, puisque les fondations concernées pourront acquérir des nouveaux immobiliers de manière illimitée et sans pour un délai précis.<sup>323</sup>

Dans la nouvelle intitulée « *Müzakere Fiilen Başladı* »<sup>324</sup>, il y a des critiques du président de Parti Républicain du Peuple (CHP), Deniz Baykal, contre le Premier Ministre. L'une de ces critiques est relative au projet de loi concernant la modification de la loi relative aux fondations. Baykal dit que l'article 7 du Traité de Sèvres concernait l'enregistrement des actes des fondations des minorités grecques aux leur noms et qu'alors qu'on avait refusé ce Traité, aujourd'hui on se soumet aux mêmes revendications en acceptant ces amendements imposés par l'UE. Comme on remarque, les amendements de la loi relative aux fondations considérés dans le cadre de s'accorder à l'UE sont liés au Traité de Sèvres et exposés comme un acte progressif et contre Lausanne.

En dehors des critiques sur les amendements de la loi relative aux fondations et du Traité de Lausanne, il existe aussi des critiques directement visant l'UE. Dans la

---

<sup>323</sup> « AB, Yüz Yıllık Bir Hesabın Peşindedir » (Ce titre veut dire que l'UE essaie de réaliser un plan centenaire), **Zaman**, 12.11.2006

<sup>324</sup> « Müzakere Fiilen Başladı » (Les Négociations ont Commencé), **Cumhuriyet**, 20.09.2006

chronique de Mümtaz Soysal intitulée « *Bardak Taşıyor* »<sup>325</sup>, le chroniqueur dit que l'UE rend le processus d'adhésion de plus en plus difficile et ce fait énerve le peuple turc. Le peuple qui s'ennuie de ses problèmes tourne ses regards vers d'autres mondes lointains. L'UE veut arracher la Turquie de l'Europe, l'orienter vers d'autres géographies. Les deux importants éléments de ces tentatives sont la réouverture du séminaire de Halki et les amendements sur la loi relative aux fondations, selon les standards communautaires. Cette attitude insultante de l'Union représente la Turquie comme un pays qui ne reconnaît pas des libertés de religion aux chrétiens et qui a des applications despotiques sur les organisations chrétiennes de charité. L'objectif essentiel de l'UE est d'énerver le peuple turc qui est constitué majoritairement par des musulmans et de créer une haine contre l'UE.

Selon les nouvelles intitulées « *AB Yine Dayatıyor* »<sup>326</sup>, « *Çıkarılan Yasalar Yabancıya Yaradı* »<sup>327</sup> et « *Ayasofya'yı da İsterler* »<sup>328</sup>, les réformes exigées par l'UE concernant les fondations des minorités religieuses, plus précisément l'autorisation reconnue aux fondations d'acquérir des immobiliers, vont pousser le pays au seuil d'un état du chaos; il faut s'approcher de ces réformes notamment de la loi relative fondations avec des soucis nationaux; grâce à ces réformes les minorités religieuses auront des privilèges importants et ils redemanderont Sainte-Sophie en tant que basilique.

Lorsque nous regardons les discours et les contenus des nouvelles, on remarque les constats ci-dessous; la tentative de réanimation des clauses du Traité de Sèvres en violant Traité de Lausanne, le caractère despotique de l'UE et sa volonté d'éloigner la Turquie de l'Europe, la nécessité d'établir la réciprocité entre la Turquie et la Grèce, les amendements de la loi relative aux fondations sont une menace commune à l'unité nationale. Tous ces constats ont le caractère de couvrir les priorités du peuple turc et de créer une adversité « nous » et « eux ».

---

<sup>325</sup> Mümtaz Soysal, « *Bardak Taşıyor* » (Ce titre veut dire qu'on s'est énervé), **Cumhuriyet**, 29.04.2005

<sup>326</sup> Mahmut Gürer, « *AB Yine Dayatıyor* » (Ce titre veut dire que l'UE impose encore ses désirs à la Turquie), **Cumhuriyet**, 14.09.2007

<sup>327</sup> Neriman Özcan et Özlem Şener, « *Çıkarılan Yasalar Yabancıya Yaradı* » (Ce titre veut dire que les étrangers profitent des nouvelles lois), **Cumhuriyet**, 04.08.2007

<sup>328</sup> Ayşe Sayın, « *Ayasofya'yı da İsterler* » (Ils Redemanderont Sainte-Sophie), **Cumhuriyet**, 11.02.2008

## **d - Les Alévis ne sont pas une minorité, mais des éléments constitutifs de la République**

Les critiques des rapports réguliers relatives à la résolution du problème d'alévi s'accumulent sous la section des problèmes des minorités religieuses et les alévis sont considérés comme un groupe de minorité religieuse musulmane non-sunnite. L'expression « minorité » a encore une fois attiré la réaction de l'opinion publique et les médias et celle-ci a révoqué le sujet du Traité de Lausanne.

Nous examinons pour une seconde fois les journaux. Il nous paraît intéressant qu'en critiquant l'expression « minorité » on publie les opinions des associations alévis et bektachites. Dans les nouvelles avec les titres « *Aleviler Azınlık Değil* »<sup>329</sup>, « *Türkiye'yi Bölmek İstiyorlar* »<sup>330</sup>, « *Aleviler AB'yi Tartışıyor* »<sup>331</sup>, « *Raporda Yer Alan Azınlık Belirlemesini Kabul Etmiyoruz* »<sup>332</sup>, on précise que les alévis ne se considèrent pas comme une minorité, que cette expression est utilisée par l'UE malgré la volonté des alévis. On souligne aussi les inquiétudes de l'usage du terme minorité par les pays occidentaux insincères. Les alévis qui sont sceptiques vis-à-vis de l'UE critiquent les rapports réguliers. Les mêmes nouvelles disent que l'expression « minorité » est une arme de l'UE contre l'unité et l'intégrité nationale. Selon les mêmes sources, cette expression est une partie d'un sale jeu européen dépendant du Traité Sèvres. Un autre élément intéressant, c'est qu'on a essayé de rendre représentatifs tous les exemples donnés. Par exemple, il y a les déclarations de plusieurs organisations et associations comme Confédération des Unions Alévis, Fédération Alévi-Bektachite et Maire de Hacıbektaş.

Dans les critiques en dehors des associations alévis, on a fait un renvoi au Traité de Lausanne. D'après Oktay Ekşi, les alévis ne sont pas une minorité. Car c'est le Traité de Lausanne qui est déterminant au sujet des minorités et selon ce Traité seul les citoyens turcs non-musulmans sont considérés comme minorité.<sup>333</sup>

<sup>329</sup> « *Aleviler Azınlık Değil* » (Les Alévis Ne Sont Pas Une Minorité), **Cumhuriyet**, 12.10.2004

<sup>330</sup> « *Türkiye'yi Bölmek İstiyorlar* » (Ils Désirent de Diviser l'Unité et l'Intégrité de la Turquie), **Cumhuriyet**, 15.10.2004

<sup>331</sup> « *Aleviler AB'yi Tartışıyor* » (Les Alévis Sont Sceptiques vis-à-vis de l'UE), **Cumhuriyet**, 16.11.2004

<sup>332</sup> « *Raporda Yer Alan Azınlık Belirlemesini Kabul Etmiyoruz* » (Nous n'Acceptons pas l'Expression Minorité du Rapport), **Zaman**, 31.12.2004

<sup>333</sup> Oktay Ekşi, « *Azınlık Mazınlık...* » (Ce titre critique la notion minorité), **Hürriyet**, 15.10.2004

D'après Ekşi, qui critique les rapports réguliers de l'UE, même si les autorités communautaires essaient de créer des nouvelles minorités, les alévis sont contents d'être des individus égaux de cette société et ils ne veulent pas un autre statut particulier.

D'après le journaliste de *Zaman*, Mustafa Ünal, le rapport régulier est incompatible avec le Traité de Lausanne. Selon ce Traité, les minorités sont les grecs, les arméniens et les juifs déterminés selon les critères de religion. Le statut de minorité n'est pas valable pour les alévis, au contraire ceci cause d'autres problèmes si les alévis essaient d'en profiter par l'UE.<sup>334</sup>

Selon Ali Bulaç, la création des nouvelles minorités par l'UE, malgré Traité de Lausanne est l'un des objectifs de mission des ces pays chrétiens. Ce n'est pas par hasard que les alévis et les kurdes sont considérés en tant que minorité par le rapport régulier. Historiquement, l'Europe et l'UE essaient de mettre les gouvernements dans une situation difficile en manipulant les droits de religion et de conscience afin de réaliser leurs objectifs secrets. Le fait de parler des kurdes et des alévis comme les minorités, l'un de ces objectifs, éveille un doute de créer « une minorité christianisée ».<sup>335</sup>

D'après Erhan Başyurt, dans le rapport régulier de 2004, on impose à la Turquie les autres minorités religieuses, ethniques et linguistiques dépassant les définitions faites dans le Traité de Lausanne, tout en citant les assyriens, les kurdes, les alévis et les tcherkesses. Başyurt, pense que l'imposition de l'UE peut être nuisible à l'intégralité de la Turquie; car l'UE n'a pas une définition et une application commune et à part de l'Espagne dans aucun pays d'Europe le nombre des minorités ne dépassent 10% de la population. Et il indique que selon ce rapport la majorité de la population de la Turquie est devenue minorité.<sup>336</sup>

En outre, on a cité aussi les opinions des représentants des partis politiques concernant ce sujet avec les alévis. Dans la nouvelle dont le titre est « *Ankara: AB ile*

<sup>334</sup> Mustafa Ünal, « AB ve Aleviler » (L'UE et Les Alévis), *Zaman*, 09.11.2005

<sup>335</sup> Ali Bulaç, « İlerleme Raporu ve Azınlıklar » (Le Rapport Régulier et Les Minorités), *Zaman*, 06.02.2005

<sup>336</sup> Erhan Başyurt, « AB'nin Azınlık Dayatması Yanlış » (Ce titre critique l'UE qui impose à la Turquie sa définition de minorité), *Zaman*, 25.10.2004

*Azınlık Tanımlarımız Birbirinden Farklı* »<sup>337</sup>, le ministre des affaires étrangères de l'époque, Abdullah Gül, dit qu'il n'est pas possible d'attribuer aux kurdes et aux alévis le statut de minorité. D'après l'ancien Président de Parti de la Grande Unité (BBP), Muhsin Yazıcıoğlu, le rapport régulier de l'UE a la cible de diviser le territoire turc en différentes régions.<sup>338</sup>

La généralité des nouvelles ont un point de vue commun et un caractère à impressionner l'opinion publique. Selon ces nouvelles, l'expression « minorité » est un instrument d'un sale jeu européen ayant une finalité de diviser le territoire turc; l'UE crée d'autres minorités contrairement aux dispositions du Traité de Lausanne; l'UE essaie d'inventer des minorités christianisées et les alévis sont contres à l'expression « minorité ». Nous voyons clairement que la presse turque détermine l'agenda de l'opinion publique par l'intermédiaire de ses nouvelles fondées sur la peur de christianisme.

#### **e - La suppression du cours de culture religieuse et connaissance morale à caractère obligatoire**

Une autre revendication de l'UE que la Turquie devrait réaliser au cours du processus d'adhésion est la suppression du cours de religion obligatoire. Le fait d'abolir le cours de religion obligatoire est devenu l'un des sujets que l'opinion publique, les organes politiques et les médias discutent davantage dans les derniers jours. Dans les médias, notamment dans les journaux, on a précisé que les cours de religions devraient garder leur caractère « obligatoire » en donnant lieu aux opinions de l'opinion publique, aux syndicats et aux partis politiques.

Avant de passer aux nouvelles publiées dans les journaux, nous allons montrer les articles de la « Constitution turque »<sup>339</sup> concernant la religion et le cours de culture religieuse et connaissance morale. L'article 2 de la « Constitution turque » précise que la République Turque est à caractère démocratique, laïque et social. En

<sup>337</sup> Süleyman Kurt, « Ankara: AB ile Azınlık Tanımlarımız Birbirinden Farklı » (Ankara: Notre Définition de Minorité Diffère de l'UE), *Zaman*, 08.10.2004; « AB İmzasına Sadık Kalmalı » (L'UE Doit Rester Fidèle à Sa Signature), *Cumhuriyet*, 24.10.2004

<sup>338</sup> « Yazıcıoğlu: Azınlık Raporu, Milli Birliğin Altına Konulmuş Dinamit » (Ce titre signifie que le Rapport Régulier a la cible de diviser l'unité nationale Turque) , *Zaman*, 06.11.2004

<sup>339</sup> Pour la version turque de la Constitution Turque, <http://www.tbmm.gov.tr/develop/owa/anayasa.kisim>, (consulté le 19.10.2010)

outre l'article 10 garantit l'égalité de tous devant les lois sans faire une discrimination fondée sur la langue, la race, la couleur, le sexe, les opinions politiques, la religion et les convictions. Selon l'article 24 intitulé « Liberté de Religion et de Conscience »;

- personne ne doit être contraint à annoncer ses convictions religieuses,
- le cours de culture religieuse et connaissance morale est dispensé sous le contrôle de l'Etat,
- le cours de culture religieuse et connaissance morale est à caractère obligatoire dans les écoles primaires et secondaires.

On voit explicitement que la « constitution turque » exige la cours de culture religieuse et connaissance morale à caractère obligatoire. Dans cette sous-section nous allons voir que l'attitude des médias et des politiciens turcs dépend de l'attitude constitutionnelle de la Turquie. Nous passons maintenant aux nouvelles publiées dans les journaux *Zaman* et *Hürriyet*.

D'après le chroniqueur de *Zaman*, Ekrem Dumanlı, le cours de culture religieuse et connaissance morale à caractère obligatoire est une nécessité pour la Turquie. Le cours de religion n'est pas seulement un élément culturel, mais aussi un besoin individuel; en cas d'absence du caractère obligatoire du cours de religion il est probable qu'il y ait des événements radicaux et chaotiques au sein de la société.<sup>340</sup> Cet avis est important, puisqu'il expose la position de *Zaman* concernant ce sujet.

En outre, on a partagé aussi les regards de l'opinion publique. Dans la nouvelle avec le titre « *Halk Zorunlu Din Dersinin Devamı İstiyor* »<sup>341</sup>, on dit que selon le sondage de TESEV, 82% du peuple turc exigent que le cours de religion continue à garder son caractère obligatoire. Dans cette nouvelle, on dit aussi que dans l'Acquis Communautaire il n'y a aucune disposition relative à ce sujet.

<sup>340</sup> Ekrem Dumanlı, « Din Dersleri İle İlgili İlginç Bir Hatıra » (Une Mémoire Intéressante Sur l'Instruction Religieuse), *Zaman*, 08.03.2005

<sup>341</sup> « Halk Zorunlu Din Dersinin Devamı İstiyor » (Le Peuple Exige Que le Cours de Religion Continue à Garder son Caractère Obligatoire), *Zaman*, 10.03.2008, <http://www.zaman.com.tr/haber.do?haberno=662735&keyfield=7A6F72756E6C752064696E206465727369>, (consulté le 10.09.2010)

Dans les journaux, comme les regards de l'opinion publique, les avis des syndicats, de la Direction des affaires religieuses et des représentants des partis politiques trouvent aussi une place. Selon la nouvelle intitulée « *Danıştay'ın Din Dersini Zorunlu Olmaktan Çıkartan Kararına Bir Tepki de Diva-Sen'den* »<sup>342</sup>, les individus qui ont reçu une instruction religieuse se comportent mieux avec la société, expérimentent la peur de Dieu et gardent les jugements de valeur de la société dans laquelle ils vivent. C'est pourquoi on désapprouve la décision du Conseil d'État selon laquelle les cours de religion ne seront pas obligatoires. Dans ce contexte, on cite souvent les critiques du Président de la Direction des affaires religieuses, Ali Bardakoğlu, visant ladite décision du Conseil d'État.<sup>343</sup> Selon Bardakoğlu, cette décision est sous l'ombre d'un autre arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Bardakoğlu déclare ainsi que l'instruction religieuse obligatoire est une nécessité.

En dehors de ces nouvelles, on expose dans les journaux aussi les opinions appartenant aux représentants des partis politiques. Dans la nouvelle où on publie l'avis de Dengir Mir Mehmet Fırat, le vice président d'AKP, concernant ce sujet, on dit que face à l'article 24 de la Constitution qui déclare que les cours de religions sont obligatoires, la décision du Conseil d'État est fautive. D'après le député de MHP-Kastamonu, Mehmet Serdaroğlu, les cours de religions doivent continuer à être obligatoires.<sup>344</sup> La raison de son opinion est que les jeunes dépourvus de l'instruction religieuse ont des inclinations plus fortes aux actes criminels et qu'ils commencent à consommer des boissons alcoolisées plus tôt que les autres jeunes. Selon Serdaroğlu qui dit que son opinion représente l'opinion générale de MHP, le nombre de périodes par semaine de ces cours doivent être augmenté.

---

<sup>342</sup> Orhan Yıldırım, « Danıştay'ın Din Dersini Zorunlu Olmaktan Çıkartan Kararına Bir Tepki de Diva-Sen'den » (Diva-Sen Désapprouve la Décision du Conseil d'État Selon Laquelle les Cours de Religion ne Seront pas Obligatoires), **Zaman**, 08.03.2008

<sup>343</sup> İsa Yazar, « Zorunlu Din Dersi Uygulaması Sürmeli » (Le Cours de Religion Doit Rester à Caractère Obligatoire), **Zaman**, 07.03.2008; « Bardakoğlu: Din Kültürü Dersi Zorunlu Olmalı » (Le Cours de Religion Doit Rester à Caractère Obligatoire), **Zaman**, 03.10.2007; « Zorunlu Din Dersi Açıklaması » (Déclaration Sur le Cours de Religion à Caractère Obligatoire), **Hürriyet**, 06.03.2008

<sup>344</sup> Ömer Şahin, « MHP'li Serdaroğlu: Din Dersleri Zorunlu Kalsın » (Serdaroğlu (Député de MHP): Le Cours de Religion Doit Rester à Caractère Obligatoire), **Zaman**, 23.09.2007; « MHP: Din Dersi Zorunlu Olmalı » (MHP: Le Cours de Religion Doit Etre Obligatoire), **Hürriyet**, 20.09.2007

Dans la nouvelle ayant le titre « *Alevilerin Din Dersi Almyorum Deme Lüksü Yok* »<sup>345</sup>, Ministre de l'éducation nationale de l'époque, Hüseyin Çelik, déclare que le cours de religion à caractère obligatoire est une nécessité constitutionnelle et que c'est pourquoi tous les citoyens turcs ont l'obligation d'avoir l'instruction religieuse dans les institutions des études secondaires. Selon lui, personne ne peut être exempté de cette obligation et il n'y a aucune nécessité de supprimer ces cours par un amendement de Constitution.

Dans la chronique avec le titre « *Din Eğitimi Verilmesin mi?* »<sup>346</sup>, on a critiqué le cours de religion obligatoire qui est aussi à la cible de l'une des critiques du rapport rédigé par l'ECRI. Dans la chronique, on précise les approches des partis politiques appartenant à l'opposition conservatrice : « une telle proposition est inacceptable, c'est une politique d'assimilation », « cette demande a un arrière plan ».

En outre, dans la nouvelles intitulée « *Din Hanesi Kaldırılır Ama Din Dersi Gerekli* »<sup>347</sup>, on a indiqué les opinions des autorités d'AKP à la suite du rapport d'ECRI qui exige la suppression des cours de religions obligatoires. Selon Mehmet Aydın, Ministre d'État responsable des affaires religieuses, il n'y a pas de l'instruction religieuse obligatoire en Turquie, il y a le cours de culture religieuse et connaissance morale. Il a exposé aussi sa critique avec une question: dans un pays où 99% de sa population sont musulmans, nous ne pourrons pas enseigner à nos enfants des instructions religieuses? Il a finalement dit qu'il n'y avait pas une approche univoque concernant la religion chez UE. Selon le président de la commission des affaires étrangères à la TBMM, Mehmet Dülger, l'instruction de religion n'est pas un fait qu'on doit éviter. Dülger dit qu'en Grande Bretagne il y a l'obligation d'apprendre l'instruction religieuse jusqu'à l'âge de 18 ans et que ce ne serait pas juste de demander à la Turquie de supprimer les cours de religions obligatoires.

---

<sup>345</sup> Feyat Erdemir et Fahrettin Gök, « Alevilerin Din Dersi Almyorum Deme Lüksü Yok » (Les Alevites ne Peuvent Pas Refuser de Participer au Cours de Religion), **Hürriyet**, 06.07.2006

<sup>346</sup> Mehmet Nuri Yılmaz, « Din Eğitimi Verilmesin mi? » (Ce titre pose une question sceptique vis-à-vis de l'abolition de cours de religion), **Hürriyet**, 25.02.2005

<sup>347</sup> Şehriban Oğhan, « Din Hanesi Kaldırılır Ama Din Dersi Gerekli » (La Case Religion Peut Etre Supprimée Mais le Cours de Religion est Nécessaire), **Hürriyet**, 16.02.2005

Nous pouvons ainsi résumer cette sous-section; 99% de la population turque sont musulmans, la nécessité d'enseigner les enfants la religion musulmane; il y a l'absence d'une attitude univoque au sein de l'UE; le peuple désire que le cours de religion soit obligatoire; les revendications selon lesquelles le cours de religion doit être optionnel sont contraires à la Constitution.

### 3 - Les effets des nouvelles des journaux sur la montée de l'eurosepticisme populaire

Dans cette sous-section où nous traiterons le sujet de la répartition annuelle de l'eurosepticisme dans l'opinion publique turque, nous profiterons des sondages. Les résultats des sondages nous aideront à mieux comprendre l'effet des nouvelles publiées dans les journaux.

#### a- L'eurosepticisme dans l'opinion publique turque selon la répartition annuelle

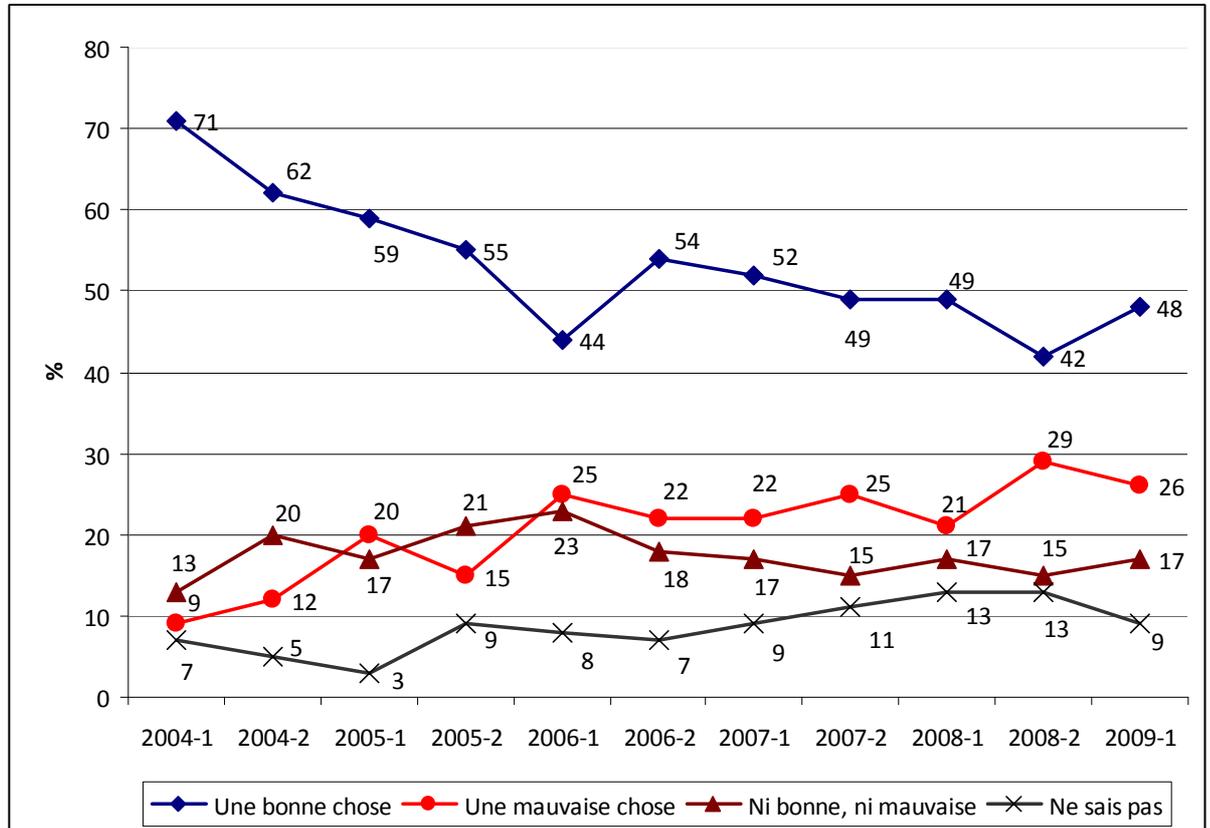
Nous commençons tout d'abord avec les sondages effectués incluant la période entre 2002 et 2008 par la société A&G. Selon les sondages menés par la société A&G, le souhait du peuple turc concernant l'adhésion de la Turquie à l'UE se baisse régulièrement à partir de 2004. D'après ces sondages d'A&G les opinions du peuple turc relatives à l'adhésion de la Turquie à l'UE sont exposées sur le tableau ci-dessous:

	2002	2003	2004	2005	2006	2008 Janvier	2008 Avril
La Turquie doit absolument adhérer à l'UE	56,5	58,7	67,5	57,4	32,2	30,1	41,9
J'ai une position indifférente sur ce sujet	14,6	19,7	12,5	18,2	33,0	31,7	24,0
La Turquie ne doit absolument pas adhérer à l'UE	17,9	9,1	8,7	10,3	25,6	26,6	27,7
Sans réponse	11,0	12,5	11,3	14,1	9,3	11,6	6,4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Tableau 2.6** - Regard de l'opinion publique turque à l'adhésion de la Turquie à l'UE selon la répartition annuelle

(Source: A&G AB Üyelik Anketi, Nisan 2008, p.5, <http://www.agarastirma.com.tr/pdf/abye-uyelik-anketi.pdf>, (consulté le 12.08.2010))

Selon les sondages réalisés par l'Eurobaromètre dans une période entre 2004 et 2009, l'accord de l'opinion publique sur l'adhésion de la Turquie se baisse avec les taux important; par contre on constate la montée d'une opposition contre l'UE. Le tableau montrant le regard de l'opinion publique turque à l'adhésion de la Turquie à l'UE est come ci-dessous:



**Figure 2.1** - Regard de l'opinion publique turque à l'adhésion à l'UE

(Source: Standard Eurobarometer 71, Printemps 2009, p.11, [http://www.abgs.gov.tr/abis/files/\\_files/dosyalar/2009\\_EUROBAROMETER\\_BAHAR\\_eb71\\_nat\\_tr.d](http://www.abgs.gov.tr/abis/files/_files/dosyalar/2009_EUROBAROMETER_BAHAR_eb71_nat_tr.d) ocx, (consulté le 12.08.2010))

Les projets, menées entre 2004 et 2005, du The German Marshall Fund of the United States et de la Compagnia di San Paolo, mené avec le soutien de la Fundação Luso-Americana et de la Fundación BBVA, montrent le changement dans le soutien de l'opinion publique turque à l'adhésion à l'UE. Les réponses données à la question suivante sont comme à la page suivante:

« De manière générale, pensez-vous que l'adhésion de la Turquie à l'UE serait ... ? »

	(%)						
	2004	2005	2006	2007	2008	2009 <sup>353</sup>	2010 <sup>354</sup>
	348	349	350	351	352		
Une bonne chose	73	63	54	40	42	48	38
Une mauvaise chose	9	17	22	32	31	22	--
Ni bonne, ni mauvaise	13	17	18	17	19	22	--
Ne sais pas / Refus	6	4	6	12	8	8	--

**Tableau 2.7** - Attitude de l'opinion publique turque pour l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne

(Source: <http://www.gmfus.org/trends/archive.html>, (consulté le 13.08.2010))

Selon le sondage réalisé par ATAUM, en janvier 2010 55% de l'opinion publique turque sont d'accord avec l'adhésion de la Turquie à l'UE.<sup>355</sup>

Comme on constate dans la période entre 2004 et 2009 l'euroscpticisme s'est monté au fur et à mesure. Dans la sous-section ci-dessous, nous établirons un lien entre cette montée et les médias via les nouvelles publiées dans les journaux.

<sup>348</sup> Transatlantic Trends 2004, p.16, [http://www.gmfus.org/trends/doc/2004\\_turkish\\_key.pdf](http://www.gmfus.org/trends/doc/2004_turkish_key.pdf), (consulté le 12.08.2010)

<sup>349</sup> Transatlantic Trends: Principaux Résultats 2005, p.52, [http://www.gmfus.org/trends/doc/2005\\_french\\_top.pdf](http://www.gmfus.org/trends/doc/2005_french_top.pdf), (consulté le 12.08.2010)

<sup>350</sup> Transatlantik Eğilimler: Temel Bulgular 2006, p.19, [http://www.gmfus.org/trends/doc/2006\\_turkish\\_key.pdf](http://www.gmfus.org/trends/doc/2006_turkish_key.pdf), (consulté le 12.08.2010)

<sup>351</sup> Transatlantik Eğilimler: Temel Bulgular Raporu 2007, p.22, [http://www.gmfus.org/trends/doc/2007\\_turkish\\_key.pdf](http://www.gmfus.org/trends/doc/2007_turkish_key.pdf), (consulté le 12.08.2010)

<sup>352</sup> Transatlantik Eğilimler: Temel Bulgular 2008, p.21, [http://www.gmfus.org/trends/doc/2008\\_turkish\\_key.pdf](http://www.gmfus.org/trends/doc/2008_turkish_key.pdf), (consulté le 12.08.2010)

<sup>353</sup> Transatlantic Trends: Topline Data 2009, p.51, [http://www.gmfus.org/trends/doc/2009\\_English\\_Top.pdf](http://www.gmfus.org/trends/doc/2009_English_Top.pdf), (consulté le 16.09.2010)

<sup>354</sup> Transatlantic Trends: Key Findings 2010, p.24, [http://www.gmfus.org/trends/doc/2010\\_English\\_Key.pdf](http://www.gmfus.org/trends/doc/2010_English_Key.pdf), (consulté le 16.09.2010)

<sup>355</sup> T.C Ankara Üniversitesi Avrupa Toplulukları Araştırma ve Uygulama Merkezi (ATAUM): Kamuoyu ve Türk Dış Politikası Anketi, **op.cit.** p.51

## **b - Nouvelles des journaux en tant que facteur accroissant l'eurosepticisme avec la dimension religieuse**

Les résultats des sondages d'opinion indiquent que le « désir d'Europe » des citoyens turcs semble avoir considérablement perdu de son intensité. Comment expliquer ce phénomène? Quelles en sont les logiques internes et les ressorts profonds? Dans notre travail, nous essayerons de répondre à ces questions.

Une enquête réalisée en 2003 et 2004 par l'Open Society Institute et l'Université Boğaziçi montre que l'eurosepticisme et le rejet de l'Europe tend à croître parallèlement au degré de religiosité, aux attitudes nationalistes et aux modes de vivre ruraux.<sup>356</sup>

Les approches en termes culturels et identitaires mettent davantage l'accent sur le poids des peurs et des craintes d'une perte des traditions et de la culture nationale pour expliquer l'opposition à l'appartenance à l'UE. Plus largement, l'intégration européenne est perçue comme une menace sur l'intégrité de l'État-nation, qui demeure le cadre de référence des identités nationales. Les eurosceptiques turcs privilégient davantage que ceux des autres pays les dimensions identitaires qu'utilitaires dans leur refus du soutien à l'Europe.

Comme nous l'avons déjà indiqué, selon l'opinion publique turque, les principales différences entre la Turquie et l'Europe sont les différences ayant un fondement religieux, culturel et identitaire. Selon le sondage de l'Eurobaromètre réalisé en automne 2005, l'adhésion de la Turquie à l'UE est mal vue par 62% des enquêtés de crainte de l'érosion de l'identité nationale et culturelle.<sup>357</sup> Les résultats d'une enquête réalisée en Turquie en 2003 par l'Open Society Institute et l'Université Boğaziçi confirment ces résultats en soulignant la perception majoritaire chez les répondants d'un lien entre l'intégration européenne et l'affaiblissement de l'État-nation. 53 % des personnes interrogées en Turquie partagent en effet l'opinion selon laquelle la satisfaction de toutes les exigences de l'UE par la Turquie marquera

---

<sup>356</sup> Bruno Cautrès et Nicolas Monceau, « Une Résistance à l'Europe Inattendue?: L'Eurosepticisme en Turquie », in **Revue Internationale de Politique Comparée**, 2008/4, p.575

<sup>357</sup> **ibid.** p.581

la fin de l'État turc. 36 % ne partagent pas cette opinion et 11 % ne s'expriment pas sur le sujet.

Dans l'euroscpticisme formé chez l'opinion publique turque issu de la crainte de la perte d'identité nationale et culturelle, il y a sans doute les effets des facteurs historiques. L'un de ces facteurs historiques est le syndrome de Sèvres.<sup>358</sup> Le syndrome de Sèvres repose sur le souvenir traumatique d'une confrontation violente avec l'Europe, sur la peur de découpage territorial de la Turquie et sur la volonté de réactiver les clauses du traité de Sèvres.

En dehors du syndrome de Sèvres, un autre facteur susceptible d'accroître l'euroscpticisme, c'est la considération de l'UE comme une organisation chrétienne. Le nombre des personnes qui considèrent l'UE en tant qu'organisation chrétienne est très haut en Turquie.<sup>359</sup> Une autre idée largement répandue dans la société turque, c'est que l'UE a une attitude de double standard.

Dans les nouvelles des journaux qui constituent l'objet de notre étude, nous constatons les avis parallèles à ceux de l'opinion publique turque que nous avons citée dans le paragraphe ci-dessus. Les constatations de la violation du Traité de Lausanne constituant le fondement de l'État-nation turc et des tentatives de la réanimation du Traité de Sèvres refusé par les fondateurs de la République turque est largement utilisée dans les journaux. Il est probable que ce langage accroisse l'euroscpticisme tout en créant le syndrome de Sèvres.

Il existe plusieurs nouvelles selon lesquelles l'UE a une politique de double standard avec la Turquie et celle-ci exige l'accomplissement des conditions qui ne sont pas du tout demandées aux autres candidats. En outre, les nouvelles disant que la reconnaissance du titre « œcuménique » du Patriarche de Constantinople est équivalent à la constitution d'un État théocratique orthodoxe, indépendant de la Turquie et similaire au Vatican, est orientable vis-à-vis de l'opinion publique à

---

<sup>358</sup> Hakan Yılmaz, « Introduction: Placing Turkey on the Map of Europe », in Hakan Yılmaz (éd.), **Placing Turkey on the Map of Europe**, İstanbul, Boğaziçi University Press, 2005, p.14

<sup>359</sup> Pour plus d'information, voir Hakan Yılmaz, « Swinging Between Eurosupportiveness and Euroskepticism: Turkish Public's General Attitudes towards the European Union », in Hakan Yılmaz (éd.), **op.cit.** p.67

l'angle de la considération de l'UE par l'opinion publique turque comme une organisation chrétienne.

En dehors de tout cela, les nouvelles examinées sont suffisamment efficaces pour créer la spirale du silence, l'effet de majorité et l'effet d'approbation. Dans ces nouvelles, on rencontre très souvent des déclarations des membres de l'Armée turque, des députés, des fonctionnaires de l'Administration des affaires religieuses, des représentants des syndicats et des organisations non gouvernementales, qui s'opposent aux réglementations revendiquées par l'UE concernant les sujets de religion. Selon un sondage réalisé par A&G, en janvier 2008, 89,6% des enquêtés ont confiance en Armée turque, 69,8% en Président de la République, 63,7% en TBMM, 62,8% en Premier Ministre, 61,2% en gouvernement.<sup>360</sup> Le sondage de l'Eurobaromètre réalisé au Printemps 2009<sup>361</sup> indique que 58% des enquêtés tendent à avoir confiance en TBMM, 57% en gouvernement. Selon le sondage du Printemps 2007<sup>362</sup> le taux de la confiance en TBMM est 74%, en gouvernement 71%. Selon le sondage de l'Automne 2005<sup>363</sup>, la tendance de confiance se situe ainsi: 88% en Armée, 73% en institutions religieuses, 72% en TBMM et 72% en gouvernement.

Il est fort probable que les nouvelles contre les demandes de l'UE basés sur des personnes et des institutions en qui l'opinion publique a confiance, soient acceptées par la majorité de la société turque sans être profondément questionnées. En plus, les opinions adversaires de ces institutions qui relèvent la confiance du peuple sont susceptibles d'élargir la spirale du silence causée par le fait d'incapacité de s'exprimer et aussi le nombre des personnes qui n'ont pas un avis constant sur ce sujet, tout en exposant les adversaires de l'UE en tant que majorité dans la société.

Finalement nous pouvons dire qu'il y a un parallélisme entre les discours de nouvelles des journaux et l'euroscpticisme populaire. En outre, les médias, inclus les journaux, déterminent l'agenda de l'opinion publique au sujet de l'euroscpticisme avec la dimension religieuse, créent la spirale du silence et aussi

<sup>360</sup> A&G Gündem Araştırması (Ocak 2008), **op.cit.** p.34

<sup>361</sup> Standard Eurobarometer 71, **op.cit.** p.15

<sup>362</sup> Standard Eurobarometer 67, Printemps 2007, p.13,

[http://www.abgs.gov.tr/abis/files/\\_files/dosyalar/2007\\_EUROBAROMETER\\_BAHAR\\_eb67\\_tr\\_nat.pdf](http://www.abgs.gov.tr/abis/files/_files/dosyalar/2007_EUROBAROMETER_BAHAR_eb67_tr_nat.pdf), (consulté le 12.08.2010)

<sup>363</sup> Standard Eurobarometer 64, **op.cit.** p.9

l'effet de majorité et d'approbation. En bref, nous constatons que l'eurosepticisme avec la dimension religieuse en Turquie est une sorte de scepticisme créé à l'aide des médias.

## CONCLUSION

Ce qui indique le plus explicitement que la République de Turquie ne peut pas s'orienter au Moyen-Orient et ni à l'Eurasie dont les frontières ne sont pas totalement fixées, c'est que l'enjeu de l'adhésion de la Turquie à l'UE, qui est considérée comme un grand projet de modernisation, est devenu le pas final de la volonté de l'eupéanisation qui a des origines historiques. C'est la raison pour laquelle la question de l'intégration à l'Union est le sujet le plus important de la politique étrangère depuis sa fondation. La Turquie, qui a envie de faire partie de ce grand projet, a connu des diverses réformes; d'autre part, des devoirs et des propositions concernant les éléments qui manquent se sont poursuivis. Mais comme on l'a examiné profondément, les propositions de l'UE, et surtout celles qui concernent l'élargissement des droits et des libertés des minorités ethniques et religieuses ont joué un rôle considérable sur la formation de l'euroscpticisme qui augmente de jour en jour chez l'opinion publique turque.

La raison qui explique pourquoi la Turquie retarde les réglementations nécessaires pour l'adhésion concernant les minorités est que cela résulterait par dégradation des valeurs religieuses, affaiblissement de la structure d'état unitaire et une intervention à la politique intérieure. Il ne faut pas négliger le rôle des médias sur l'euroscpticisme de l'opinion publique turque, pour laquelle on peut dire « supporteur à la carte de l'UE ». Comme l'attitude des médias turcs, le peuple turc est généralement pour la résolution des problèmes enracinés concernant les sujets que l'opinion publique conçoit que la Turquie a obtenu des avantages.

De ce point de vue, les problèmes concernant les minorités religieuses peuvent être définis en tant que problèmes enracinés. En même temps, ils sont des problèmes majeurs existant depuis le début du processus d'adhésion à l'UE. De plus, le changement des articles de la « Constitution turque » est le fondement juridique pour la résolution de ces problèmes.

Les médias turcs sont sceptiques vis-à-vis du changement des articles concernant les libertés religieuses des minorités. Ils donnent une grande place aux nouvelles négatives qui peuvent être résumées comme suit: L'UE est une union chrétienne, le processus d'adhésion à l'UE est un processus sans fin pour la Turquie, l'UE essaie de diviser l'unité nationale de la Turquie, de réactiver les clauses du traité de Sèvres et de créer nouvelles minorités religieuses. Du fait que les médias présentent ces nouvelles négatives concernant l'adhésion de la Turquie, les droits et les libertés des minorités religieuses en se basant des personnes et institutions (le président, le premier ministre, les autres ministres, l'armée, les syndicats et les fondations alévis) sur lesquelles la société se compte, l'effet de confiance, d'approbation et de majorité créé donne naissance à une spirale du silence pour les opinions contraires éventuelles.

D'autre part les médias de masse transmettent ses opinions négatives et les critiques des européens au public turc. Ces opinions à caractère négative et les critiques faites par les pays membres de l'UE provoquent la montée de l'euroscepticisme populaire chez l'opinion publique turque qui peut être clairement vu dans les sondages réalisées entre les années 2004 - 2009.

Les sondages d'opinions menés sur le processus d'adhésion de la Turquie à l'UE visent à refléter les préférences et les choix de la majorité. Donc les résultats des sondages publiés dans les journaux créent un effet de majorité et augmentent l'euroscepticisme en Turquie. Il semble que l'euroscepticisme de l'opinion publique deviendra durable dans la mesure où les diffusions négatives concernant les réglementations pour les minorités continuent. Le sondage mené par « German Marshall Fund » au mois de Juin 2010 indique que le taux des supporteurs de l'UE est tombé du 48% à 38%, et à côté de ces chiffres, il est évident que les travaux pour les réglementations pour l'Europe sont beaucoup plus rarement menés par le gouvernement par rapport au passé; ces deux faits nous indiquent que ce scepticisme est susceptible de devenir durable.

On voit explicitement que les réactions de l'opinion publique qui influencent les processus de prise de décision dans le domaine de la politique étrangère, ont considérablement provoqué la diminution des efforts du gouvernement pour élargir

les droits et les libertés des minorités religieuses qui est un pas critique pour l'intégration à l'Union. Les faits récents justifient concrètement cette situation; c'est par la crainte des réactions fortes qui puissent venir de l'opinion publique que le gouvernement turc a dû abandonner l'ouverture du séminaire de Halki, la reconnaissance du statut d'œcuménique, l'élargissement des droits des alévis et la suppression de la formation religieuse obligatoire, c'est-à-dire presque toutes les réglementations éventuelles si l'on excepte les modifications dans la loi relative aux fondations.

Quant à l'UE elle-même, elle ne néglige pas le fait que la Turquie peut avoir des réactions naturelles, mais elle ne fait pas d'effort pour résolution des problèmes chroniques devant l'intégration quand même. Tant que l'Union a une telle posture, l'enjeu de l'intégration ne pourra être qu'un sujet de la politique interne et l'imprécision, qui existe déjà depuis des années, continuera.

Malgré toutes ces conditions défavorables, l'adhésion de la Turquie à l'UE restera le but principal de la Turquie, comme il était le cas auparavant. Mais c'est vrai quand même que ce processus oblige l'opinion publique, politiciens et médias turcs de créer une nouvelle vision, qui serait libérée des préjugés et des craintes historiques. La cour des choses jusqu'aujourd'hui montre que la Turquie suit des politiques loin d'une solution; elle n'a pas eu une posture réaliste et rationnelle même pour les cas où elle a raison.

Dans le cadre d'une posture réaliste et rationnelle à avoir dès maintenant, les médias, opinion publique et politiciens turcs devront se redéfinir, analyser le cas d'une manière loin des préjugés historiques et parallèlement, l'opinion publique adoptera une nouvelle idée; c'est que, l'adhésion à l'UE n'est jamais impossible, quelles que soient les conditions. Sinon, il est clair qu'un scepticisme face aux valeurs universelles représentées par l'Occident va demeurer.

On peut dire, pour conclure, que les modifications, qu'il s'agisse des modifications positives ou négatives, à l'euroscepticisme de l'opinion publique et des médias turcs, qui sont influents sur les décisions de politique étrangère, détermineront si les réglementations concernant les droits et les libertés des minorités

religieuses seront réalisées ou non. Et tous ces événements influenceront également le processus de l'adhésion de la Turquie à l'UE.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **A - Documents officiels**

Approches Pays-par-Pays de l'ECRI: Rapport Sur la Turquie, Commission Européenne Contre le Racisme et l'Intolérance (1999),

[http://hudoc.ecri.coe.int/XML/Ecri/FRENCH/Cycle\\_01/01\\_CbC\\_fre/01-cbc-turkey-fre.pdf](http://hudoc.ecri.coe.int/XML/Ecri/FRENCH/Cycle_01/01_CbC_fre/01-cbc-turkey-fre.pdf), (consulté le 10.08.2010)

« Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne », **Journal Officiel de l'Union Européenne**, C/303, 14.12.2007

Commission Européenne Contre le Racisme et l'Intolérance: Second Rapport Sur la Turquie (2001),

[http://hudoc.ecri.coe.int/XML/Ecri/FRENCH/Cycle\\_02/02\\_CbC\\_fre/02-cbc-turkey-fre.pdf](http://hudoc.ecri.coe.int/XML/Ecri/FRENCH/Cycle_02/02_CbC_fre/02-cbc-turkey-fre.pdf), (consulté le 10.08.2010)

Commission Européenne Contre le Racisme et l'Intolérance: Troisième Rapport Sur la Turquie (2005),

[http://hudoc.ecri.coe.int/XML/Ecri/FRENCH/Cycle\\_03/03\\_CbC\\_fre/TUR-CbC-III-2005-5-FRE.pdf](http://hudoc.ecri.coe.int/XML/Ecri/FRENCH/Cycle_03/03_CbC_fre/TUR-CbC-III-2005-5-FRE.pdf), (consulté le 10.08.2010)

Commission Staff Working Document: Turkey 2006 Progress Report,

[http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key\\_documents/2006/nov/tr\\_sec\\_1390\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2006/nov/tr_sec_1390_en.pdf), (consulté le 10.08.2010)

Commission Staff Working Document: Turkey 2007 Progress Report,

[http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key\\_documents/2007/nov/turkey\\_progress\\_reports\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2007/nov/turkey_progress_reports_en.pdf), (consulté le 10.08.2010)

Commission Staff Working Document: Turkey 2008 Progress Report,  
[http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/press\\_corner/keydocuments/reports\\_nov\\_2008/turkey\\_progress\\_report\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/press_corner/keydocuments/reports_nov_2008/turkey_progress_report_en.pdf), (consulté le 10.08.2010)

« Consolidated Versions of the Treaty on European Union and the Treaty Establishing the European Community (2002) », **Official Journal of the European Communities**, C 325, 24.12.2002

Constitution Belge,  
[http://www.fed-parl.be/constitution\\_uk.html](http://www.fed-parl.be/constitution_uk.html), (consulté le 19.10.2010)

Constitution de la République Fédérale d'Allemagne,  
<http://www.constitution.org/cons/germany.txt>, (consulté le 19.08.2010)

Constitution Espagnole,  
[http://www.la-moncloa.es/NR/rdonlyres/C511DC05-40C5-4739-8AB6-FA3CEE3B4F28/0/Constitucion\\_EN.pdf](http://www.la-moncloa.es/NR/rdonlyres/C511DC05-40C5-4739-8AB6-FA3CEE3B4F28/0/Constitucion_EN.pdf), (consulté le 19.10.2010)

Constitution Française,  
<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/la-constitution-du-4-octobre-1958/texte-integral-de-la-constitution-de-1958.5074.html>, (consulté le 19.10.2010)

Constitution Grecque,  
<http://www.cecl.gr/RigasNetwork/databank/Constitutions/Greece.html>,  
(consulté le 19.10.2010)

Constitution Turque,  
<http://www.tbmm.gov.tr/develop/owa/anayasa.kisim>, (consulté le 19.10.2010)

« Council Directive 2000/43/EC of 29 June 2000: Implementing the Principle of Equal Treatment Between Persons Irrespective of Racial or Ethnic Origin », **Official Journal of the European Communities**, L 180, 19.07.2000

« Décision du Conseil du 19 mai 2003 Concernant les Principes, Priorités, Objectifs Intermédiaires et Conditions du Partenariat pour l'Adhésion de la République de Turquie », **Journal Officiel de Communautés Européenne**, L 145, 2003

« Décision du Conseil du 23 janvier 2006, Relative aux Principes, aux Priorités et aux Conditions Figurant dans le Partenariat pour l'Adhésion de la Turquie », **Journal Officiel de l'Union Européenne**, L 22, 26.01.2006,  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:022:0034:0050:FR:PDF>, (consulté le 10.08.2010)

« Décision du Conseil du 18 février 2008 Relative aux Principes, aux Priorités et aux Conditions du Partenariat pour l'Adhésion de la République de Turquie et Abrogeant la Décision 2006/35/CE », **Journal Officiel de l'Union Européenne**, L 51, 26.02.2008,  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0661:FIN:FR:PDF>, (consulté le 10.08.2010)

Komisyon Çalışma Belgesi: 2009 Yılı Türkiye İlerleme Raporu,  
[http://www.abgs.gov.tr/files/AB\\_Iliskileri/AdaylikSureci/IlerlemeRaporlari/turkiye\\_ilerleme\\_rap\\_2009.pdf](http://www.abgs.gov.tr/files/AB_Iliskileri/AdaylikSureci/IlerlemeRaporlari/turkiye_ilerleme_rap_2009.pdf), (consulté le 10.08.2010)

Kopenhag Zirvesi Sonuç Bildirgesi,  
[http://www.europarl.europa.eu/summits/copenhagen/co\\_en.pdf](http://www.europarl.europa.eu/summits/copenhagen/co_en.pdf),  
(consulté le 08.08.2010)

Rapport Régulier 1998 de la Commission Sur Les Progress Accomplis par la Turquie Sur la Voie de l'Adhésion,  
[http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key\\_documents/1998/turkey\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key_documents/1998/turkey_fr.pdf),  
(consulté le 08.08.2010)

Rapport Régulier 1999 de la Commission Sur les Progrès Accomplis par la Turquie Sur la Voie de l'Adhésion,  
[http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key\\_documents/1999/turkey\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key_documents/1999/turkey_fr.pdf),  
(consulté le 08.08.2010)

Rapport Régulier 2000 de la Commission Sur les Progrès Réalisés par la Turquie Sur la Voie de l'Adhésion,

[http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key\\_documents/2000/tu\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key_documents/2000/tu_fr.pdf),

(consulté le 08.08.2010)

Rapport Régulier 2001 Sur les Progrès Réalisés par la Turquie Sur la Voie de l'Adhésion,

[http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key\\_documents/2001/tu\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key_documents/2001/tu_fr.pdf),

(consulté le 08.08.2010)

Rapport Régulier 2002 Sur les Progrès Réalisés par la Turquie Sur la Voie de l'Adhésion,

[www.dpt.gov.tr/DocObjects/Download/.../2002%20\(Fr\).pdf](http://www.dpt.gov.tr/DocObjects/Download/.../2002%20(Fr).pdf), (consulté le 08.08.2010)

Rapport Régulier 2003 Concernant les Progrès Réalisés par la Turquie Sur la Voie de l'Adhésion,

[http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key\\_documents/2003/rr\\_tk\\_final\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key_documents/2003/rr_tk_final_fr.pdf)

(consulté le 08.08.2010)

Rapport Régulier 2004 Sur les Progrès Réalisés par la Turquie Sur la Voie de l'Adhésion,

[http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key\\_documents/2004/rr\\_tr\\_2004\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key_documents/2004/rr_tr_2004_fr.pdf)

(consulté le 09.08.2010)

Rapport Régulier 2005 Sur les Progrès Réalisés par la Turquie Sur la Voie de l'Adhésion,

[http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key\\_documents/2005/package/sec\\_142](http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key_documents/2005/package/sec_142)

[6\\_final\\_progress\\_report\\_tr\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key_documents/2005/package/sec_142_6_final_progress_report_tr_fr.pdf), (consulté le 10.08.2010)

Rapport 2003 Sur la Demande d'Adhésion de la Turquie à l'Union Européenne,

[www.dpt.gov.tr/.../Oostlander%20Report%20EP2003%20\(Fr\)%205%206%202003.p](http://www.dpt.gov.tr/.../Oostlander%20Report%20EP2003%20(Fr)%205%206%202003.pdf)

[df](http://www.dpt.gov.tr/.../Oostlander%20Report%20EP2003%20(Fr)%205%206%202003.p), (consulté le 10.08.2010)

Rapport Sur le Rapport Régulier 2003 de la Commission Sur les Progrès Réalisés par la Turquie Sur la Voie de l'Adhésion,

[http://eur-](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:145:0040:0056:FR:PDF)

[lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:145:0040:0056:FR:PDF](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:145:0040:0056:FR:PDF),

(consulté le 09.08.2010)

« The European Union: Human Rights and the Fight Against Discrimination », **Pamphlet No. 14 of the UN Guide for Minorities**,

<http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuideMinorities14en.pdf>,

(consulté le 03.08.2010)

« Traité Etablissant Une Constitution Pour l'Europe », **Journal Officiel de l'Union Européenne**, C/301, 16.12.2004

« Traité de Lisbonne Modifiant le Traité sur l'Union Européenne et le Traité Instituant la Communauté Européenne », **Journal Officiel de l'Union Européenne**, C 306, 17.12.2007

« Treaty on European Union, Together With the Complete Text of the Treaty Establishing the European Community », **Official Journal of the European Communities**, C224/35, 31.08.1992

The Single European Act,

[http://ec.europa.eu/economy\\_finance/emu\\_history/documents/treaties/singleeuropeana ct.pdf](http://ec.europa.eu/economy_finance/emu_history/documents/treaties/singleeuropeana ct.pdf), (consulté le 03.08.2010)

## **B - Ouvrages**

ATABEK Nejdet et DAĞTAŞ Erdal, **Kamuoyu ve İletişim**, Eskişehir, Anadolu Üniversitesi Eğitim Sağlık ve Bilimsel Araştırma Çalışmaları Vakfı Yayınları, No:139, 1998

BEITZ Charles R., **Political Theory and International Relations**, New Jersey, Princeton University Press, 1999

BEKTAŞ Arsev, **Kamuoyu, İletişim ve Demokrasi**, 3<sup>ème</sup> édition, Bağlam Yayınları, 2007

BRUCE Russett, **Grasping the Democratic Peace: Principles For a Post-Cold War World**, New Jersey, Princeton University Press, 1993

BULAÇ Ali, **Avrupa Birliği ve Türkiye**, Eylül Yayınları, 2001

CHOMSKY Noam, HERMAN Edward S., PETERSON David et PODOR Justin, **Medyanın Kamuoyu İmalatı: Medyanın Tekelleşmesi, Kitlelerin Yönlendirilişi ve Zorunlu İtaat**, Traduit par Hale Alpman, Özge İnciler, Adnan Köymen, Ebru Kalak et Işıl Esendir, Chiviyazıları Yayınevi, 2004

DEARING James W. et ROGERS Everett M., **Agenda-Setting**, Sage Publications, 1996

DELANTY Gerard et RUMFORD Chris, **Rethinking Europe: Social Theory and The Implications of Europeanization**, Routledge, 2005

DONNELLY Jack, **Realism and International Relations**, Cambridge University Press, 2000

DURSUN Çiler, **TV Haberlerinde İdeoloji**, İmge Kitabevi, 2001

ERDOĞAN İrfan et ALEMDAR Korkmaz, **İletişim ve Toplum: Kitle İletişim Kuramları, Tutucu ve Değişimci Yaklaşımlar**, Bilgi Yayınevi, 1990

ETZIONI-HALEVY Eva, **The Elite Connection: Problems and Potential of Western Democracy**, London, Polity Press, 1993

FOYLE Douglas C., **Counting the Public In: Presidents, Public Opinion, and Foreign Policy**, New York, Columbia University Press, 1999

FUKUYAMA Francis, **Tarihin Sonu ve Son İnsan**, Traduit par Zülfü Dicleli, Simavi Yayınları

GÜZ Nurettin, **Haberde Yönlendirme ve Kamuoyu Araştırmaları**, Ankara, Nobel Yayınları, 2005

HABERMAS Jürgen, **Kamusalın Yapısal Dönüşümü**, Traduit par Tanıl Bora et Mithat Sancar, 3<sup>ème</sup> édition, İletişim Yayınları, 2000

HAYNES Jeffrey, **Comparative Politics in a Globalizing World**, Polity Press, 2005

HENNESSEY Bernard C., **Public Opinion**, 3<sup>ème</sup> édition, Massachusetts, Duxbury Press, 1975

HOBSON John M., **The State and International Relations**, Cambridge University Press, 2000

HOLSTI Ole R., **Public Opinion and American Foreign Policy: Analytical Perspectives on Politics**, The University of Michigan Press, 1996

KANT Immanuel, **Ebedi Barış Üzerine Felsefi Deneme**, Traduit par Yavuz Abadan et Seha L. Meray, Ankara Üniversitesi Siyasal Bilgiler Fakültesi Yayınları, 1960

KAPANİ Münci, **Politika Bilimine Giriş**, 23<sup>ème</sup> édition, Bilgi Yayınevi, 2009

KLAPPER Joseph T., **The Effects of Mass Communication**, Illinois, The Free Press of Glencoe, 1960

LAZAR Judith, **L'Opinion Publique**, Sirey, 1995

LIPPMANN Walter, **Essays in The Public Philosophy**, New York, New American Library, 1956

- MACHIAVELLI Niccolo, **Prens**, Traduit par Murat Satıcı, 2ème édition İlya, 2003
- MCQUAIL Denis et WINDAHL Sven, **Kitle İletişim Modelleri**, Traduit par Konca Yumlu, 2ème édition, İmge Kitabevi, 2005
- MILBURN Michael A., **Sosyal Psikolojik Açıdan Kamuoyu ve Siyaset**, Traduit par Ali Dönmez et Veli Duyan, Ankara, İmge Kitabevi, 1998
- MINTZ Alex et DEROUEN Karl, **Understanding Foreign Policy Decision Making**, Cambridge University Press, 2010
- MITTERAND H. (sous la direction), **Trésor de la Langue Française**, Dictionnaire de la Langue du XIX et du XX Siècle (1789-1960), Paris, Centre Nationale de Recherche Scientifique, Gallimard, Tome 12, 1986
- MORGENTHAU Hans J., **Uluslararası Politika: Güç ve Barış Mücadelesi**, Traduit par Baskın Oran et Ünsal Oskay, Ankara, Sevinç Matbaası, 1970
- MORTIER Raoul (sous la direction), **Dictionnaire Quillet de la Langue Française**, Paris, Libraire Aristide Quillet, 1946
- MOUCHON Jean, **La Politique Sous l'Influence des Médias**, L'Harmattan, 1998
- NECK Laura, **The New Foreign Policy: U.S. and Comparative Foreign Policy in the 21<sup>st</sup> Century**, Rowman & Littlefield Publishers, 2003
- NOELLE-NEUMANN Elisabeth, **Kamuoyu: Suskunluk Sarmalının Keşfi**, Traduit par Murat Özkök, Dost Kitabevi Yayınları, 1998
- O'CONNELL James, **The Making of Modern Europe: Strengths, Constraints and Resolutions**, University of Bradford, Peace Report No: 26, 1991
- POSTMAN Neil, **Televizyon: Öldüren Eğlence, Gösteri Çağında Kamusal Söylem**, Traduit par Osman Akınhay, Ayrıntı Yayınları, 2004

RAMONET Ignacio, **Medyanın Zorbalığı**, Traduit par Aykut Derman, Om Yayınevi, 2000, p.48-54

RUBIN Richard L., **Press, Party, and Presidency**, New York-London, W. W. Norton & Company, 1981

SAUVY Alfred, **L'Opinion Publique**, Paris, Presses Universitaires de France, 1958

SEZER Duygu, **Kamuoyu ve Dış Politika**, Ankara, Ankara Üniversitesi Siyasal Bilgiler Fakültesi Yayınları, Sevinç Matbaası, 1972

SHADID W. A. R. et VAN KONINGSVELD P. S., **Religious Freedom and the Position of Islam in Western Europe: Opportunities and Obstacles in the Acquisition of Equal Rights**, Kok Pharos Publishing House, 1995

SPYROPOULOS Philippos C. et FORTSAKIS Theodore P., **Constitutional Law in Greece**, Athens, Kluwer Law International, 2009

STEVENSON Nick, **Medya Kültürleri, Sosyal Teori ve Kitle İletişimi**, Traduit par Göze Orhon et Barış Engin Aksoy, Ütopya Yayınevi, 2006

TURAM Emir, **Medyanın Siyasi Hayata Etkileri**, İstanbul, İrfan Yayıncılık, 1994

WALTZ Kenneth et QUESTER George H., « **Uluslararası İlişkiler Kuramı ve Dünya Siyasal Sistemi** », Traduit par Ersin Onulduran, Ankara, Ankara Üniversitesi Siyasal Bilgiler Yayınları, No: 510, 1982

### **C - Articles scientifiques**

ARSLAN YEĞEN Umut Tümay, « Haberde Yeni olan Nedir », in Çiler Dursun (éd.), **Haber, Hakikat ve İktidar İlişkisi**, Elips Kitap, 2004, p.67-88

BEHR Roy L. et IYENGAR Shanto, « Television News, Real-World Cues, and Changes in the Public Agenda », **Public Opinion Quarterly**, Vol. 49, Spring 1985, p.38-57

BİLENER Tolga, « AB'nin Azınlık Hakları Anlayışı ve AB'ye Bütünleşme Sürecinde Orta ve Doğu Avrupa Ülkeleri », in Beril Dedeoğlu (éd.), **Dünden Bugüne Avrupa Birliği**, Boyut Kitapları, 2003, p.165-199

BROSIOUS Hans-Bernd, « Influence of Presentation Features and News Content on Learning From Television News », **Journal of Broadcasting & Electronic Media**, Vol.33/1, Winter 1989, p.1-14

BURCHILL Scott, « Liberalism », in Scott Burchill, Andrew Linklater, Richard Devetak, Jack Donnelly, Matthew Paterson, Christian Reus-Smit et Jacqui True (éd.), **Theories of International Relations**, 3<sup>ème</sup> édition, Palgrave, 2005, p.55-212

CANBOLAT İbrahim S., « Türk Dış Politikasının Avrupa İle İlişkileri Çerçevesinde Geleceği », in Sedat Laçiner, Hacali Necefoğlu et Hasan Selim Özertem (éd.), **Türk Dış Politikası: Uluslararası III. Türk Dış Politikası Sempozyumu Tebliğleri**, Ankara, USAK Yayınları, 2009, p.3-24

CANGÖZ İncilay, « Kamuoyu ve Basın », in Nazlı Bayram (éd.), **Toplum ve İletişim**, Anadolu Üniversitesi Yayınları, No: 1387, 2002, p.24

CAUTRÈS Bruno et MONCEAU Nicolas, « Une Résistance à l'Europe Inattendue?: L'Euroscepticisme en Turquie », in **Revue Internationale de Politique Comparée**, 2008/4, p.573-587

ÇOBAN Savaş, « Televizyon ve « Rıza Üretimi Üzerine », in Can Bilgili (éd.), **Medyada Olmayanlar: Medya Eleştirileri 2006**, İstanbul, Beta Kitap, 2006, p.281-292

DOYLE Michael W., « Liberalism and Foreign Policy », in Steve Smith, Amelia Hadfield et Tim Dunne (éd.), **Foreign Policy: Theories, Actors, Cases**, Oxford University Press, 2008, p.49-70

DAVIE Grace, « Din ve Toplum: Avrupa Deneyimi Bir İstisna mı? », in Ali Köse et Talip Küçükcan (éd.), **Avrupa Birliği Ülkelerinde Din-Devlet İlişkisi: Hukuki Yapı, Din Eğitimi, Din Hizmetleri**, İstanbul, İSAM Yayınları, 2008, p.32

DUVAN Ayşe Özkan, « Avrupa Birliği ve Azınlık Hakları », **Avrasya Dosyası: Avrupa Birliği Türkiye İlişkileri**, Tome 10, Vol. 2, 2004, p.190-230

FERRARI Silvio, « AB Hukuk Sisteminde Din ve Dini Cemaatler », in Ali Köse et Talip Küçükcan (éd.), **Avrupa Birliği Ülkelerinde Din-Devlet İlişkisi: Hukuki Yapı, Din Eğitimi, Din Hizmetleri**, İstanbul, İSAM Yayınları, 2008, p.20-22

HALLOY Tove M., « National Minority 'Regions' in the Enlarged European Union: Mobilizing For Third Level Politics? », **European Centre For Minority Issues**, Working Paper/24, Juillet 2005,  
[http://www.ecmi.de/download/working\\_paper\\_24.pdf](http://www.ecmi.de/download/working_paper_24.pdf),  
(consulté le 08.07.2010)

HAYNES Jeffrey, « Introduction », in Jeffrey Haynes (éd.), **Religion and Politics**, Routledge, 2009, p.1-9

HEMERIJCK A. C., « The European Union, Turkey and Islam », **The Netherlands Scientific Council for Government Policy**, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2004, p.5-72

HERBERICHS Gerard, « On Theories of Public Opinion and International Organization », **Public Opinion Quarterly**, Vol. 30, 1966, p.624-636

ISH-SHALOM Piki, « The Triptych of Realism, Elitism and Conservatism », **International Studies Review**, 2006/8, p.441-468

IYENGAR Shanto, « Siyasette Erişim Yanlılığı: Televizyon Haberleri ve Kamuoyu », in Süleyman İrvan (éd.), **Medya, Kültür, Siyaset**, Ankara, Bilim Sanat Yayınları, 1997, p.234-240

KNECHT T. et WEATHERFORD M. S., « Public Opinion and Foreign Policy: The Stages of Presidential Decision Making », **International Studies Quarterly**, 2006/50, p.705-727

MCCOMBS Maxwell, « Building Consensus: The News Media's Agenda Setting Roles », **Political Communication**, Vol. 14, 1997, 433-443

MCCOMBS Maxwell, **The Agenda-Setting Role of the Mass Media in the Shaping of Public Opinion**,  
([http://www.infoamerica.org/documentos\\_pdf/mccombs01.pdf](http://www.infoamerica.org/documentos_pdf/mccombs01.pdf)), (consulté le 05.07.2010)

MCCOMBS Maxwell, DANIELIAN Lucig et WANTA Wayne, « Issues in the News and the Public Agenda: The Agenda-Setting Tradition », in Theodore L. Glasser et Charles T. Salmon (éd.), **Public Opinion and The Communication of Consent**, The Guilford Press, 2006, p.287

MCLEOD, Jack M., KOSICKI Gerald M., ZHONGDANG Pan, « Medya Etkilerinin Anlaşılması ve Yanlış Anlaşılması », in Murat S. Çebi (éd.), **Medya Etki Araştırmaları**, Traduit par Murat S. Çebi, Ankara, Alternatif Yayınları, 2003, p.159

MESSNER Francis, « Fransa », in Ali Köse et Talip Küçükcan (éd.), **Avrupa Birliği Ülkelerinde Din-Devlet İlişkisi: Hukuki Yapı, Din Eğitimi, Din Hizmetleri**, İstanbul, İSAM Yayınları, 2008, p.127

MILLER Joanne M. et KROSNICK Jon A., « News Media Impact on Ingredients of Presidential Evaluations: Politically Knowledgeable Citizens Are Guided By a Trusted Source », **American Journal of Political Science**, Vol. 44, April 2000, p.301-315

NOELLE-NEUMANN Elisabeth, « Suskunluk Sarmalı Kuramı'nın Medyayı Anlamaya Katkısı », in Süleyman İrvan (éd.), **Medya, Kültür, Siyaset**, Ankara, Bilim Sanat Yayınları, 1997, p.224

OTTE T. G., « Nicolson », in G. R. Berridge, Maurice Keens-Soper et T. G. Otte (éd.), **Diplomatic Theory From Machiavelli to Kissinger**, Palgrave, 2001, p.159-160

ÖZCAN Gencer, « Türkiye Dış Politikasında Oluşum Süreci », in Faruk Sönmezoğlu (éd.), **Türk Dış Politikasının Analizi**, 3ème édition, Der Yayınları, 2004, 829-894

PERRY Stephen D. et GONZENBACH William J., « Inhibiting Speech Through Exemplar Distribution: Can We Predict a Spiral of Silence? », **Journal of Broadcasting & Electronic Media**, Spring 2000, p.268-281

PETTERSSON Per, « The Nordic Paradox-Simultaneously most Secularised and most Religious », in Hans-Georg Ziebertz et Ulrich Riegel (éd.), **Europe: Secular or post secular?**, Berlin, Transaction Publishers, 2008, p.79-92

POLO Cristina Pineda et DEN BOER Monica, « The Charter of Fundamental Rights: Novel Method on the Way to the Nice Treaty », in Finn Laursen (éd.), **The Treaty of Nice: Actor Preferences, Bargaining and Institutional Choice**, Martinus Nijhoff Publishers, 2006, p.503-528

POTZ Richard, « Avusturya », in Ali Köse et Talip Küçükcan (éd.), **Avrupa Birliği Ülkelerinde Din-Devlet İlişkisi: Hukuki Yapı, Din Eğitimi, Din Hizmetleri**, İstanbul, İSAM Yayınları, 2008, p.81-88

RAVENAL Earl C., « Ignorant Armies: The State, the Public, and the Making of Foreign Policy », **Critical Review**, 14/2, 2000, p.327-374

ROBBERS Gerhard, « Almanya », in Ali Köse et Talip Küçükcan (éd.), **Avrupa Birliği Ülkelerinde Din-Devlet İlişkisi: Hukuki Yapı, Din Eğitimi, Din Hizmetleri**, İstanbul, İSAM Yayınları, 2008, p.43-45

- ROBINSON Piers, « The Role of Media and Public Opinion », in Steve Smith, Amelia Hadfield et Tim Dunne (éd.), **Foreign Policy: Theories, Actors, Cases**, Oxford University Press, 2008, p.137-154
- SHAPIRO Robert Y. et PAGE Benjamin I., « Foreign Policy and Public Opinion », in David A. Deese (éd.), **The New Politics of American Foreign Policy**, New York, ST. Martin's Press, 1994, p.216-235
- SCHEUFELE Dietram A., « Agenda Setting, Priming and Framing Revisited: Another Look at Cognitive Effects of Political Communication », **Mass Communication and Society**, 3/2, 2000, 297-316
- SOROKA Stuart, « Media, Public Opinion, and Foreign Policy », **Press/Politics**, Vol. 8/1, 2003, p.27-48
- SOUVA Mark, « Foreign Policy Determinants: Comparing Realist and Domestic Political Models of Foreign Policy », **Conflict Management and Peace Science**, 22/2, 2005, p.149-163
- STUCHLIK Jan, « Public Opinion and Foreign Policy Discourse in the United Kingdom and France During the Iraq Crisis (September 2002-March 2003) », **Perspectives: Review of International Affairs**, 2005/23, p.5-35
- TEKİNALP Şermin, « Post Modernist Dördüncü Kuvvet: Köşe Yazarları », **İstanbul Üniversitesi İletişim Fakültesi Dergisi**, 2008, p.119-130
- TERZİOĞLU Süleyman Sırrı et ÖZARSLAN Bahadır Bumin, « Türkiye'nin Avrupa Birliği'ne Üyelik Sürecinde Azınlıklar Sorunu », **Avrasya Dosyası**, Tome 11, Vol. 1, 2005, p.113-126
- TOSUN Gülgün, « Siyasal Yaşam ve Kamuoyu Araştırmaları », **Ege Üniversitesi İİBF Dergisi**, Vol. 6, 1993, p.131-142

TÜRKMEN Fusun, « Avrupa Birliği ve İnsan Hakları », in Beril Dedeoğlu (éd.), **Dünden Bugüne Avrupa Birliği**, Boyut Kitapları, 2003, p.131-164

VARDAR Deniz, « Avrupa Birliği-Türkiye İlişkileri ve Vatandaşlık Sorunu », in E.Fuat Keyman et Ahmet İçduygu (éd.), **Küreselleşme, Avrupalılaşıma ve Türkiye’de Vatandaşlık**, Traduit par Bahar Ulukan, İstanbul, İstanbul Bilgi Üniversitesi Yayınları, 2009, p.85-108

YILMAZ Hakan, « Introduction: Placing Turkey on the Map of Europe », in Hakan Yılmaz (éd.), **Placing Turkey on the Map of Europe**, İstanbul, Boğaziçi University Press, 2005, p.3-24

YILMAZ Hakan, « Swinging Between Eurosupportiveness and Euroskepticism: Turkish Public’s General Attitudes towards the European Union », **Placing Turkey on the Map of Europe**, Hakan Yılmaz (éd.), İstanbul, Boğaziçi University Press, 2005, p.46-77

#### **D - Articles des journaux**

ACAR Özgen, « Anadolu’da Yeni Haçlı Seferi! », **Cumhuriyet**, 01.11.2005

ACAR Özgen, « Heybeliada Ruhban Okulu », **Cumhuriyet**, 21.09.2004

AKYOL Taha, « Merkel ve Hıristiyan Avrupa », **Milliyet**, 05.10.2006

AYDIN Mahir, « Heybeliada Mehtabı », **Cumhuriyet**, 15.06.2004

BAŞYURT Erhan, « AB’nin Azınlık Dayatması Yanlış », **Zaman**, 25.10.2004

BİLİCİ Abdülhamit, « Heybeliada Ruhban Okulu Açılış; Ama Nasıl? », **Zaman**, 23.06.2004

BULAÇ Ali, « İlerleme Raporu ve Azınlıklar », **Zaman**, 06.02.2005

DUMANLI Ekrem, « Din Dersleri İle İlgili İlginç Bir Hatıra », **Zaman**, 08.03.2005

EKŞİ Oktay, « Azınlık Mazınlık... », **Hürriyet**, 15.10.2004

EKŞİ Oktay, « Bir Azınlık Hikayesi... », **Hürriyet**, 18.01.2005

EKŞİ Oktay, « Kim Haklı ? », **Hürriyet**, 22.12.2009

- EKŞİ Oktay, « Tutarsızlık », **Hürriyet**, 28.02.2008
- EKŞİ Oktay, « Ya Ekümenik de Olsaydı... », **Hürriyet**, 06.03.2004
- EMRE Akif, « Türkiye Hıristiyan olsaydı... », **Yeni Şafak**, 05.07.2007
- ERDEMİR Feyat et GÖK Fahrettin, « Alevilerin Din Dersi Almıyorum Deme Lüksü Yok », **Hürriyet**, 06.07.2006
- ERTUĞRUL Erol, « Lozan'ı Geri mi Veriyoruz?.. », **Cumhuriyet**, 07.01.2005
- GÜRER Mahmut, « AB Yine Dayatıyor », **Cumhuriyet**, 14.09.2007
- İLEM Murat, « Atina Yönetimi Kiliseye Teslim », **Cumhuriyet**, 29.04.2006
- KANSU Işık, « Gel de Gülme », **Cumhuriyet**, 08.03.2008
- KURT Süleyman, « Ankara: AB ile Azınlık Tanımlarımız Birbirinden Farklı », **Zaman**, 08.10.2004; « AB İmzasına Sadık Kalmalı », **Cumhuriyet**, 24.10.2004
- OĞHAN Şehriban, « Din Hanesi Kaldırılır Ama Din Dersi Gerekli », **Hürriyet**, 16.02.2005
- ÖZCAN Neriman et ŞENER Özlem, « Çıkarılan Yasalar Yabancıya Yaradı », **Cumhuriyet**, 04.08.2007
- ÖZKAYA Orhan, « Yabancı Azınlıklar Vakıflarının Toprak Yağması... », **Cumhuriyet**, 21.06.2005
- SAYIN Ayşe, « Ayasofya'yı da İsterler », **Cumhuriyet**, 11.02.2008
- SOYSAL Mümtaz, « Bardak Taşıyor », **Cumhuriyet**, 29.04.2005
- SOYSAL Mümtaz, « Karşılıklılık ve Dürüstlük », **Cumhuriyet**, 27.09.2006
- SOYSAL Mümtaz, « Sinsi İlişkiler », **Cumhuriyet**, 13.08.2004
- SOYSAL Mümtaz, « Tarihsiz Süreç », **Cumhuriyet**, 09.11.2007
- ŞAHİN Ömer, « MHP'li Serdaroğlu: Din Dersleri Zorunlu Kalsın », **Zaman**, 23.09.2007

- YAZAR İsa, « Zorunlu Din Dersi Uygulaması Sürmeli », **Zaman**, 07.03.2008
- YILDIRIM Orhan, « Danıştay'ın Din Dersini Zorunlu Olmaktan Çıkartan Kararına Bir Tepki de Diva-Sen'den », **Zaman**, 08.03.2008
- YILMAZ Mehmet Nuri, « Din Eğitimi Verilmesin mi? », **Hürriyet**, 25.02.2005
- YILMAZ Mehmet Y., « Komşularımıza Birer Ayna Verebilseydik », **Hürriyet**, 27.05.2009
- YILMAZ Mehmet Y., « Patrikhane Politikası Değişiyor mu? », **Hürriyet**, 26.01.2008
- « AB İmzasına Sadık Kalmalı », **Cumhuriyet**, 24.10.2004
- « AB, Yüz Yıllık Bir Hesabın Peşindedir », **Zaman**, 12.11.2006
- « Aleviler AB'yi Tartışıyor », **Cumhuriyet**, 16.11.2004
- « Aleviler Azınlık Değil », **Cumhuriyet**, 12.10.2004
- « Atina Cami Olmayan Tek AB Başkenti », **Hürriyet**, 25.03.2004
- « Avrupa Konseyi'nden Atina'ya Cami Uyarısı », **Zaman**, 31.03.2006
- « Dışişleri: Ekümenikliği Tanımıyoruz », **Hürriyet**, 30.11.2006
- « Halk Zorunlu Din Dersinin Devamı İstiyor », **Zaman**, 10.03.2008,  
<http://www.zaman.com.tr/haber.do?haberno=662735&keyfield=7A6F727566C752064696E206465727369>, (consulté le 10.09.2010)
- « Müzakere Fiilen Başladı », **Cumhuriyet**, 20.09.2006
- « Patrikhane Bir Türk Kurumudur, Başka Tarif Bizi Bağlamaz », **Zaman**, 30.11.2006
- « Raporda Yer Alan Azınlık Belirlemesini Kabul Etmiyoruz », **Zaman**, 31.12.2004
- « Türkiye Hıristiyan Olsaydı AB'de Olurdu », **Cumhuriyet**, 05.07.2007
- « Türkiye'yi Bölmek İstiyorlar », **Cumhuriyet**, 15.10.2004
- « Vakıflar Yasası Yargıya Taşsın », **Cumhuriyet**, 05.03.2008

« Yazıcıoğlu: Azınlık Raporu, Milli Birliğin Altına Konulmuş Dinamit », **Zaman**,

06.11.2004

### **E - Sondages d'opinion**

A&G Gündem Araştırması (Ocak 2008),

<http://www.agarastirma.com.tr/pdfler/gundem-arastirmasi-ocak-2008.pdf>,

(consulté le 12.08.2010)

A&G AB Üyelik Anketi (Nisan 2008),

<http://www.agarastirma.com.tr/pdfler/abye-uyelik-anketi.pdf>,

(consulté le 12.08.2010)

Standard Eurobarometer 62, Automne 2004,

[http://www.abgs.gov.tr/abis/files/\\_files/dosyalar/2004\\_EUROBAROMETER\\_GUZ\\_eb62\\_tr\\_nat.pdf](http://www.abgs.gov.tr/abis/files/_files/dosyalar/2004_EUROBAROMETER_GUZ_eb62_tr_nat.pdf), (consulté le 12.08.2010)

Standard Eurobarometer 63, Printemps 2005,

[http://www.abgs.gov.tr/abis/files/\\_files/dosyalar/2005\\_EUROBAROMETER\\_BAH\\_AR\\_eb63\\_nat\\_tr.pdf](http://www.abgs.gov.tr/abis/files/_files/dosyalar/2005_EUROBAROMETER_BAH_AR_eb63_nat_tr.pdf), (consulté le 12.08.2010)

Standard Eurobarometer 64, Automne 2005,

[http://www.abgs.gov.tr/abis/files/\\_files/dosyalar/2005\\_EUROBAROMETER\\_GUZ\\_eb64\\_tk\\_nat.pdf](http://www.abgs.gov.tr/abis/files/_files/dosyalar/2005_EUROBAROMETER_GUZ_eb64_tk_nat.pdf), (consulté le 12.08.2010)

Standard Eurobarometer 65, Printemps 2006,

[http://www.abgs.gov.tr/abis/files/\\_files/dosyalar/2006\\_EUROBAROMETER\\_BAH\\_AR\\_eb65\\_tr\\_nat.pdf](http://www.abgs.gov.tr/abis/files/_files/dosyalar/2006_EUROBAROMETER_BAH_AR_eb65_tr_nat.pdf), (consulté le 12.08.2010)

Standard Eurobarometer 67, Printemps 2007,

[http://www.abgs.gov.tr/abis/files/\\_files/dosyalar/2007\\_EUROBAROMETER\\_BAH\\_AR\\_eb67\\_tr\\_nat.pdf](http://www.abgs.gov.tr/abis/files/_files/dosyalar/2007_EUROBAROMETER_BAH_AR_eb67_tr_nat.pdf), (consulté le 12.08.2010)

Standard Eurobarometer 68, Automne 2007,

[http://www.abgs.gov.tr/abis/files/\\_files/dosyalar/2007\\_EUROBAROMETER\\_GUZ\\_eb68\\_tr\\_nat.pdf](http://www.abgs.gov.tr/abis/files/_files/dosyalar/2007_EUROBAROMETER_GUZ_eb68_tr_nat.pdf), (consulté le 12.08.2010)

Standard Eurobarometer 71, Printemps 2009,

[http://www.abgs.gov.tr/abis/files/\\_files/dosyalar/2009\\_EUROBAROMETER\\_BAHAR\\_eb71\\_nat\\_tr.docx](http://www.abgs.gov.tr/abis/files/_files/dosyalar/2009_EUROBAROMETER_BAHAR_eb71_nat_tr.docx), (consulté le 12.08.2010)

T.C Ankara Üniversitesi Avrupa Toplulukları Araştırma ve Uygulama Merkezi (ATAUM): Kamuoyu ve Türk Dış Politikası Anketi, Janvier 2010,

<http://ataum.ankara.edu.tr/anket.pdf>, (consulté le 12.08.2010)

Transatlantic Trends 2004,

[http://www.gmfus.org/trends/doc/2004\\_turkish\\_key.pdf](http://www.gmfus.org/trends/doc/2004_turkish_key.pdf), (consulté le 12.08.2010)

Transatlantic Trends: Principaux Résultats 2005,

[http://www.gmfus.org/trends/doc/2005\\_french\\_top.pdf](http://www.gmfus.org/trends/doc/2005_french_top.pdf), (consulté le 12.08.2010)

Transatlantik Eğilimler: Temel Bulgular 2006,

[http://www.gmfus.org/trends/doc/2006\\_turkish\\_key.pdf](http://www.gmfus.org/trends/doc/2006_turkish_key.pdf), (consulté le 12.08.2010)

Transatlantik Eğilimler: Temel Bulgular Raporu 2007,

[http://www.gmfus.org/trends/doc/2007\\_turkish\\_key.pdf](http://www.gmfus.org/trends/doc/2007_turkish_key.pdf), (consulté le 12.08.2010)

Transatlantik Eğilimler: Temel Bulgular 2008, p.21,

[http://www.gmfus.org/trends/doc/2008\\_turkish\\_key.pdf](http://www.gmfus.org/trends/doc/2008_turkish_key.pdf), (consulté le 12.08.2010)

Transatlantic Trends: Topline Data 2009, p.51,

[http://www.gmfus.org/trends/doc/2009\\_English\\_Top.pdf](http://www.gmfus.org/trends/doc/2009_English_Top.pdf), (consulté le 16.09.2010)

Transatlantic Trends: Key Findings 2010, p.24,

[http://www.gmfus.org/trends/doc/2010\\_English\\_Key.pdf](http://www.gmfus.org/trends/doc/2010_English_Key.pdf), (consulté le 16.09.2010)

USAK: Avrupa Birliği (AB) Algılama Anketi,

<http://www.usak.org.tr/dosyalar/usak-agilama-anketi-3.pdf>,

(consulté le 19.06.2010)

**F - Sites internet**

Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française,  
<http://portail.atilf.fr>, (consulté le 01.05.2010)

Central Intelligence Agency,  
<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/tu.html>,  
(consulté le 20.08.2010)

Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales,  
<http://www.cnrtl.fr>, (consulté le 01.05.2010)

Hürriyet Gazetesi Arşivi,  
<http://hurarsiv.hurriyet.com.tr>

NTVMSNBC  
<http://arsiv.ntvmsnbc.com>

Star Gazetesi,  
<http://www.stargazete.com>

T.C. Başbakanlık Avrupa Birliği Genel Sekreterliği,  
<http://www.abgs.gov.tr>, (consulté le 08.08.2010)

Türk Dil Kurumu,  
<http://www.tdk.gov.tr>, (consulté le 01.05.2010)

Zaman Gazetesi  
<http://www.zaman.com.tr>

**CURRICULUM VITAE**

Gence Kaya est né à İstanbul en 1984. Diplômé du Lycée Şişli Çağlayan, il a fait ses études supérieures dans le Département Francophone des Sciences Politiques et Administratives de l'Université Marmara. En 2007 il a commencé à faire les études de master dans le programme des Relations Internationales à l'Université Galatasaray.